

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2024

SYSTEME DE COLLECTE ET DE TRANSPORT
DE VERSAILLES GRAND PARC



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
CONTEXTE LOCAL.....	6
PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE.....	6
COMPETENCES OBLIGATOIRES	6
COMPETENCES OPTIONNELLES.....	7
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT	7
LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES.....	7
LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES EAUX USEES	8
LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VERSAILLES GRAND PARC (SPANC VERSAILLES GRAND PARC).....	10
ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC	10
SPIC : SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.....	10
PERIMETRE DU SERVICE ET MODE DE GESTION	10
LES MOYENS HUMAINS.....	14
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	15
NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES ASSUJETTIS	15
DEFINITION ET APPLICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE	15
LA FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR CHACUN DES SERVICES.....	16
LES ELEMENTS DE LA FACTURATION	17
ZOOM SUR LA REFORME DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU.....	18
TARIFS APPLICABLES	19
LE SERVICE EN REGIE DIRECTE : VERSAILLES.....	19
LES SERVICES EN REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE	20
LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	21
ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	22
LES RECETTES	22
LES DEPENSES	23
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	24
GENERALITES SUR LE RESEAU DE COLLECTE	24
DEFINITION ET FONCTIONNEMENT	24
LES DEUX TYPES DES RESEAUX DE COLLECTE.....	24
LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	25
DESCRIPTION PATRIMONIALE DU SYSTEME DE COLLECTE.....	28
Longueur des réseaux publics (hors branchements) :	28
Le réseau de la ville de Versailles.....	28

<i>Regards :</i>	30
<i>Grilles et avaloirs :</i>	31
<i>Chambres à sable :</i>	31
<i>Postes de pompage/relevage EU/EP :</i>	32
<i>Bassins de rétention, de régulation ou d'infiltration des eaux pluviales :</i>	33
<i>Ouvrages de rejet (déversoirs d'orage et trop-plein) :</i>	34
<i>Ouvrages de reprise de temps sec en aval des réseaux pluviaux :</i>	34
<i>Inventaire des regards mixtes et suivi du plan de résorption associé :</i>	34
<i>Autres :</i>	35
CONNAISSANCE PATRIMONIALE DU SYSTEME DE COLLECTE	36
<i>La connaissance patrimoniale des conduites d'assainissement</i>	36
<i>L'indice de connaissance patrimoniale</i>	37
EXPLOITATION DU SERVICE	39
L'ENTRETIEN PREVENTIF DES RESEAUX	40
L'INSPECTION DES RESEAUX	42
LES INTERVENTIONS PONCTUELLES.....	44
LA DERATISATION.....	47
SUIVI DE L'HYDROGENE SULFURE	48
GESTION DES DECHETS ISSUS DU SYSTEME DE COLLECTE	49
RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DES ETABLISSEMENTS EMETTEURS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES.....	50
LE CONTROLE DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS A L'ASSAINISSEMENT	52
<i>L'ESSENTIEL SUR LE CONTROLE DE BRANCHEMENT</i>	52
<i>Les contrôles de conformité réalisés</i>	52
<i>Les aides à la mise en conformité</i>	54
AUTRES DONNEES D'EXPLOITATION	56
<i>Suivi pluviométrique</i>	56
<i>Suivi des nappes</i>	58
SOUTIEN AUX COOPERATIONS DECENTRALISEES.....	59
EVOLUTION DES MOYENS TECHNIQUES ET MATERIELS	60
<i>Acquisitions de logiciels</i>	60
<i>Acquisitions de matériels</i>	60
ETUDES ET TRAVAUX	61
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR.....	61
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	61
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR	62
ETUDES REALISEES EN 2024.....	62
<i>Le schéma directeur d'assainissement communautaire</i>	62

<i>Etude sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc...</i>	66
TRAVAUX REALISES EN 2024.....	67
<i>Description succincte des travaux principaux</i>	67
<i>Synthèse des travaux réalisés en 2024.....</i>	73
<i>Taux de rénovation, d'amélioration et de remplacement.....</i>	77
INDICATEURS REGLEMENTAIRES.....	78
INDICATEURS DE DESCRIPTION	78
INDICATEURS DE PERFORMANCE	79
LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	84
PRESENTATION DU SPANC.....	84
<i>Périmètre du service.....</i>	84
<i>Zonages d'assainissement</i>	85
<i>Nombre d'installations.....</i>	86
<i>Mode de gestion</i>	86
<i>Activités du service.....</i>	87
TARIFICATION DU SERVICE	90
ETUDES ET TRAVAUX.....	90
INDICATEURS REGLEMENTAIRES	91
<i>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)</i>	91
<i>Indicateurs de performance.....</i>	93
CONCLUSION	95
ANNEXE : COMPTES FINANCIERS UNIQUES.....	98

PRÉAMBULE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Il détaille les activités réalisées durant l'exercice, par le service de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce délai est porté au plus tard à 12 mois qui suivent l'exercice concerné pour chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (cf. D 2224-3 du CGCT).

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT.

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

La circulaire n°12/DE du 28 Avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport ainsi que sur l'existence du site internet www.eaudanslaville.fr qui fournit des précisions techniques sur leur mise en œuvre.

Un observatoire national des services publics d'eau potable et d'assainissement a été créé par l'ONEMA (Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques), à l'attention des collectivités locales, des maires et présidents d'intercommunalités pour :

- Piloter leurs services
- Suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre
- Comparer leurs performances avec des services similaires

Cet observatoire héberge le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire la loi NOTRe.

Comme exigé, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc y saisit et y publie les données et indicateurs normés de son service de l'assainissement.

Pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, les activités du service de l'assainissement sont décidées par délibération du Conseil Communautaire.

CONTEXTE LOCAL

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Créée le 8 novembre 2002, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc qui regroupait initialement neuf communes de la plaine de Versailles, agrège aujourd'hui 18 communes pour environ 270 000 habitants.

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Système de collecte et de transport

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Les compétences assainissement collectif, non collectif, et GEPU (Gestion des eaux pluviales urbaines)
Conformément à la Loi NOTRe, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines.
L'organisation territoriale de l'assainissement est articulée sur les services suivants :
 - La collecte des eaux usées et des eaux pluviales
 - Le transport et le traitement des eaux usées
 - Le service public de l'assainissement non collectif
- Le développement économique :
Cette compétence comprend :
 - L'accompagnement des jeunes entreprises
 - Implantation de nouvelles entreprises
 - Le développement et la modernisation de l'offre d'accueil
 - Le soutien à l'innovation
 - L'animation du tissu économique et relation avec les entreprises
- L'aménagement de l'espace communautaire :
Versailles Grand Parc exerce sa compétence *Aménagement de l'espace communautaire* à travers les grands projets et le développement des transports. Sont concernés en tout premier lieu la plaine de Versailles, secteur agricole et touristique classé au titre de l'environnement, ainsi que le plateau de Satory, territoire d'innovation en devenir au cœur de l'opération d'intérêt national (OIN) de Paris Saclay.
- L'équilibre de l'habitat :
La compétence habitat de Versailles Grand Parc se conjugue à travers des actions définies dans un *Programme local de l'habitat* comprenant :
 - Le développement de l'offre de logements conventionnés en versant différentes subventions aux bailleurs sociaux,
 - La réhabilitation du parc existant et l'augmentation du niveau de production de logements afin de favoriser les parcours résidentiels.
- La politique de la ville : l'exercice de la compétence *Politique de la ville* se traduit par deux actions principales :
 - Le soutien aux missions locales intercommunales qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion,
 - La prévention de la délinquance, par la mise en place d'un système de vidéosurveillance intercommunal.

COMPETENCES OPTIONNELLES

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - Gestion des déchets
 - Maîtrise de la demande énergétique
 - Mesures de lutte contre la pollution de l'air
 - Gestion des nuisances sonores
- La gestion d'équipements culturels et sportifs :
Cette compétence est assurée par Versailles Grand Parc au travers des actions suivantes :
 - La gestion de cinq conservatoires et écoles de musique
 - Le financement de six écoles associatives présentes par le versement d'une subvention annuelle.
 - Le soutien de certains événements culturels à l'échelle intercommunale.
 - La réalisation des équipements dédiés aux sports de pleine nature (pistes de VTT, de courses pédestres...).
- Les déplacements :
Pour faciliter les déplacements sur son territoire Versailles Grand Parc exerce les actions suivantes :
 - Intervention sur le réseau de bus en partenariat avec IDF Mobilités, accompagnement des projets de transports collectifs ferrés,
 - Réalisation des aménagements cyclables.
- L'approvisionnement en eau potable :
La compétence de Versailles Grand Parc est assurée dans le cadre de deux syndicats de traitement et de distribution d'eau potable : le SEDIF et Aquavesc (Etablissement territorial en charge de la production et de la distribution de l'eau potable).
- Les aires d'accueil des gens du voyage
- La fourrière animale

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Conformément à la Loi Notre, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales urbaines.

L'organisation territoriale de l'assainissement est articulée sur les services suivants :

- La collecte des eaux usées et des eaux pluviales,
- Le service public de l'assainissement non collectif,
- Le transport et le traitement des eaux usées.

LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence assainissement pour 14 des 18 communes de l'Agglomération. Ces communes sont représentées en bleu sur la carte ci-dessous.

Les quatre autres communes de VERSAILLES GRAND PARC ont adhéré au syndicat Hydreaulys « collecte » (en orange sur la carte), lequel rédige le rapport prix et qualité du service de l'assainissement pour ce qui les concerne.

La collecte communale des eaux usées et eaux pluviales est assurée en régie ou en délégation de service public (cf. paragraphe 1.3 Organisation du service d'assainissement de VERSAILLES GRAND PARC).

La Commune de Renne moulin, étant intégralement en assainissement non collectif, n'a pas de réseau de collecte des eaux usées mais possède un petit réseau de collecte des eaux pluviales.

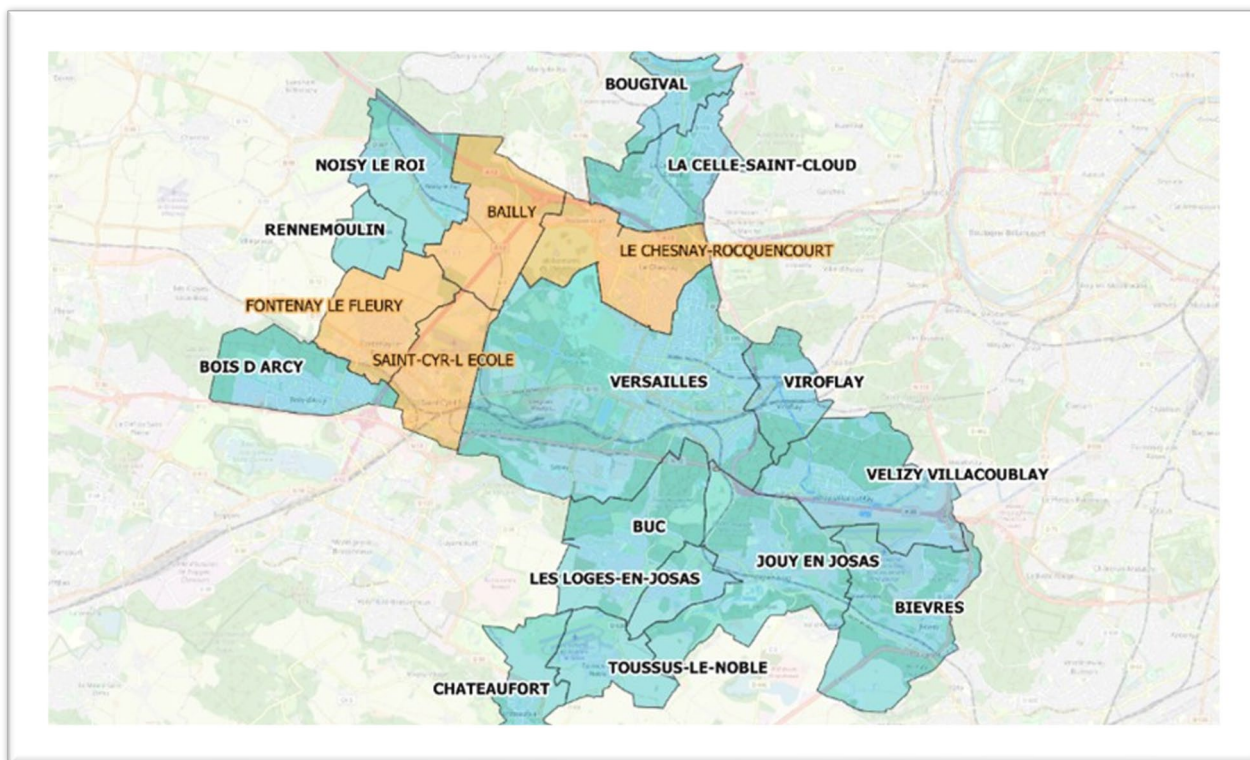


Figure1 : Carte de la compétence assainissement de Versailles Grand Parc

LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES EAUX USEES

Le transport et le traitement des eaux usées sont confiés à différents syndicats, en fonction des bassins versants.

Pour le transport des eaux usées :

- HYDREAULYS (Syndicat issu d'une fusion du SMAROV, SIAVRM, SMAERG et SIAVGO),
- SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre),
- SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette).

Par délibération du 1^{er} décembre 2020, Versailles Grand Parc a décidé du principe de son retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS), entraînant la dissolution de ce dernier puisque ne subsistait qu'un seul membre au SIABS, la Communauté d'Agglomération de Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Le retrait effectif du SIABS a été adopté par délibération du 30 novembre 2021 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022. Dans le cadre de ce retrait, les ouvrages de transport des eaux usées et pluviales situés sur les communes de BOUGIVAL et la CELLE SAINT CLOUD gérées par le SIABS, ont été transférés, à compter du 1^{er} janvier 2022, à la communauté d'agglomération de VERSAILLES GRAND PARC.

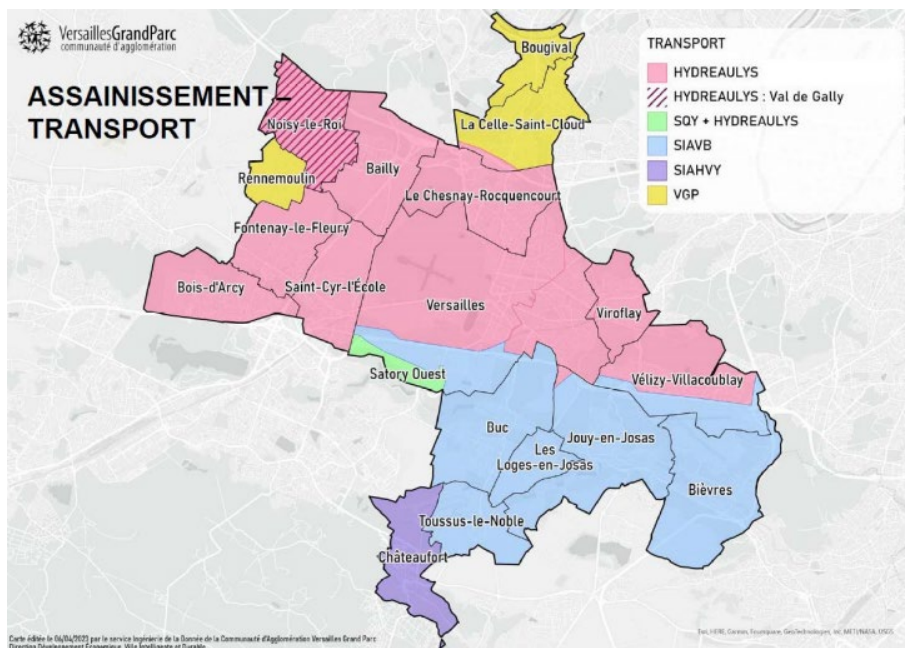


Figure 2 : Carte des services de transport des eaux usées

Pour le traitement des eaux usées :

- Le syndicat intercommunal HYDREAUlys avec les stations de Carré de Réunion (Saint-Cyr-l'Ecole) et de Val de Gally à Villepreux (ex-SIAVGO) ;
- Le syndicat intercommunal SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) avec les stations « Seine Amont » (Valenton) et « Seine Aval » (Achères).

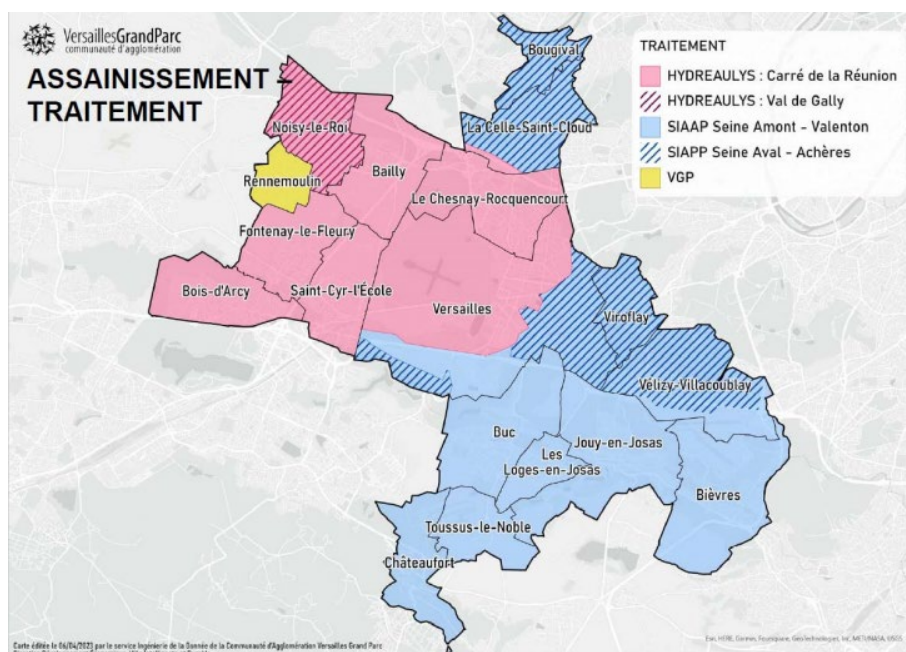


Figure 3 : Carte des services de traitement des eaux usées

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE VERSAILLES GRAND PARC (SPANC VERSAILLES GRAND PARC)

Une commune est intégralement en assainissement non collectif, Rennemoulin, avec une soixantaine d'installations.

Les services d'assainissement des 13 autres communes intègrent des installations d'assainissement non collectif en quantités variables d'une commune à l'autre (de quelques unités à une cinquantaine).

La compétence d'assainissement non collectif est exercée par l'agglomération en régie avec prestations de service, sauf pour la commune des Loges-en-Josas, où ce service public est intégré dans le cadre du contrat de délégation de service public communal.

Le 28 juin 2022, un marché de prestations de contrôles SPANC a été passé pour l'ensemble des communes de la compétence assainissement non collectif de VERSAILLES GRAND PARC.

ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC

SPIC : SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La gestion des eaux usées est un service public à caractère industriel et commercial (« SPIC » selon la loi du 29 décembre 1962, par opposition aux services publics à caractère administratif financés par l'impôt, tel que la gestion des eaux pluviales), ce qui en définit les principes de fonctionnement, notamment l'indépendance et l'équilibre budgétaire (financement intégral par une redevance et gestion sur un budget annexe), et les relations avec les usagers.

Jusqu'au 30 juin 2022, le service public de la collecte assainissement comptait trois budgets différents en fonction de leur mode de gestion. Il a ainsi été créé 3 budgets annexes assainissement :

- Le budget annexe assainissement en DSP qui regroupe 60 000 habitants environ et se compose des communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi ;
- Le budget annexe assainissement en marchés qui regroupe 55 000 habitants environ et se compose des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay ;
- Le budget annexe assainissement en régie qui regroupe 89 000 habitants environ et se compose de la ville de Versailles uniquement.

A compter du 1^{er} juillet 2022, le budget annexe assainissement Régie a fusionné avec les budgets annexes DSP et Marchés et a été renommé « budget annexe assainissement ».

Pour mémoire, le patrimoine du service est issu de la mise à disposition des collecteurs et ouvrages par les communes lors du transfert de compétences.

PERIMETRE DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Compétence collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la loi Nôtre, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce, en lieu et place des communes, la compétence « collecte » assainissement pour 14 des 18 communes de l'agglomération (cf. paragraphe 1.2.1 La Collecte des eaux usées et pluviales).

En 2024, sur les 13 communes desservies par un réseau de collecte d'assainissement collectif, VERSAILLES GRAND PARC exerce la compétence selon plusieurs modes de gestion :

- 1 commune est gérée en régie directe : Versailles ;

- 5 communes sont en régie avec marché de prestation de service : Bougival, Buc, Toussus le Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.
Le marché de prestation de service d'entretien des réseaux a démarré le 26 mars 2021 pour les 4 communes de Bougival, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. La commune de Buc a été intégrée dans ce programme à la fin de son contrat avec SUEZ-Sanitra, soit au 1^{er} janvier 2022.
- 7 communes sont gérées avec des contrats de délégation de service public : Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi.

COMMUNE	EXPLOITANT RESEAU ASSAINISSEMENT	FIN DE CONTRAT
Bievres, Bois D'Arcy, Jouy En Josas, La Celle Saint Cloud	SEFO	31 décembre 2025
Chateaufort	SUEZ	30 novembre 2029
Les Loges En Josas	VEOLIA	31 décembre 2025
Noisy Le Roi	SAUR	31 décembre 2025

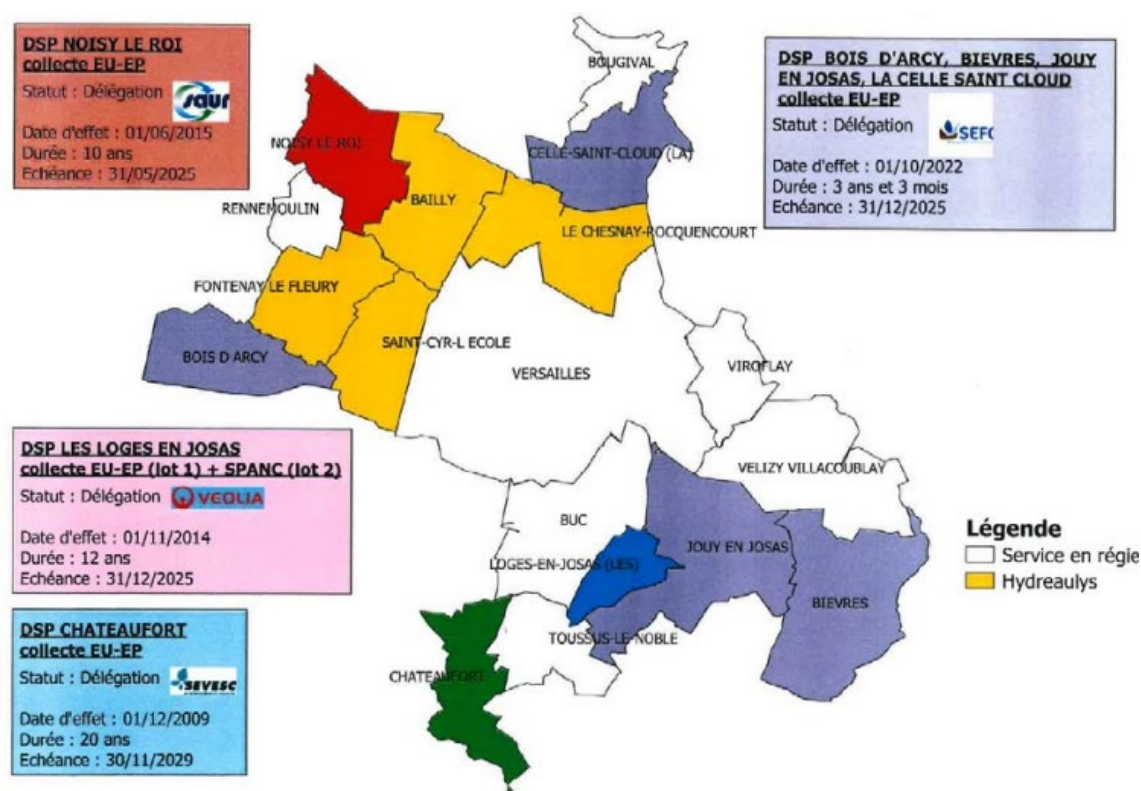


Figure 4 : Carte des communes gérées en délégation de service public à partir du 1^{er} janvier 2023

Compétence transport

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence « transport » assainissement sur 2 communes de l'agglomération (cf. paragraphe 1.2.2 La Collecte des eaux usées et pluviales).

L'ensemble des ouvrages de transport des eaux usées et pluviales des 2 communes était exploité jusqu'à lors dans le cadre d'un contrat de délégation de service public passé entre la Société SUEZ EAU France et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine en date du 1^{er} avril 2018, pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31 mars 2028.

	PATRIMOINE				COMPTABILITE			ENTRETIEN ET INTERVENTION RESEAUX							GER ET RENOUVELLEMENTS		SPANC
	inventaire initial et MAJ	plans	SIG initial	SIJ MAJ	Gestion relations usagers	facturation	récupération TVA sur travaux collectivité	ITV % linéaire/ an	hydro curage réseaux	hydro curage postes	suivi H2S	suivi pollution	contrôle bchts	dératisation	PPR du fond	autres renouvellements	contrôle ANC
Bois D'Arcy, Jouy En Josas, La Celle Saint Cloud, Bievres collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	non par AEP	non	3%du linéaire du réseau gravitaire	15km/an 7% du réseau global	oui- moyenne 2/an	oui	non	400/an +100 e, 2022	non	oui	tronçon <12ml bchts tampons regards	non
Les Loges En Josas (lot 1: collecte EU et EP)	oui	oui	oui	oui	oui	non par AEP	non	8,3% global	oui	oui	non	non	oui	non	oui	tronçon <12ml bchts réparation clôtures entretien haies et esp verts	non
Les Loges En Josas (lot 2: SPANC)	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non	non	oui
Chateaufort collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	300ml/an soit 1,9%	optimisé, pas d'objectif	non	non	non	oui 20/an	non	non	tronçons <10ml bcht	non
La Celle Saint Cloud Bougival Transport EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui + auto facturation	non		7%EU 2%EP	maintenance générale	non	oui+ suivi débits	oui	non	oui	tronçons<6ml bcht tampons	non
Noisy Le Roi collecte EU et EP	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	1500ml/ an	15% global	oui 2/an	non	non	oui	oui 2/an	oui	tronçon <6ml réfection GC 10m² bcht télégestion entretien esp verts +haies	non

LES MOYENS HUMAINS

Ci-après l'organigramme de la direction du cycle de l'eau constitué de 4 pôles :

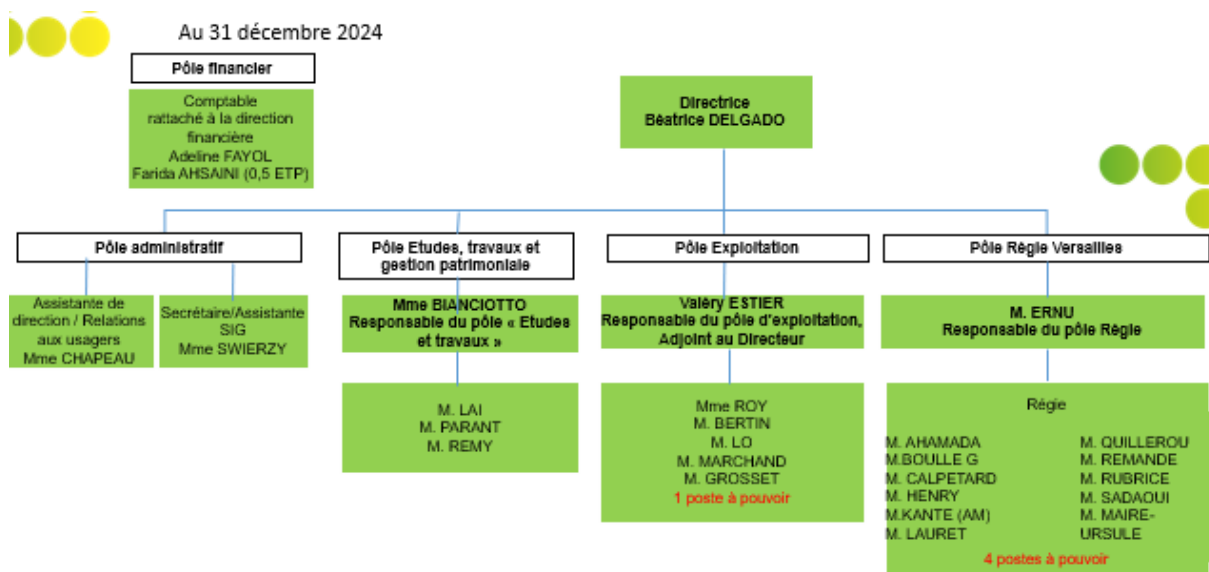
- Pôle Administratif et financier,
- Pôle Etudes, travaux et gestion patrimoniale,
- Pôle Exploitation,
- Pôle Régie Versailles.

En mars 2024 a été créé un poste supplémentaire de technicien au sein de la Direction du Cycle de l'eau. Ce poste, rattaché au pôle Exploitation, permettra d'assurer le suivi opérationnel quotidien du dispositif de gestion des eaux usées et pluviales urbaines, tout en accompagnant la mise en œuvre des procédures liées à la future délégation de service public et à la préparation du marché de prestation de service.

Grâce à cette ressource dédiée, la direction pourra anticiper et coordonner efficacement les étapes nécessaires à la passation des nouveaux contrats, garantir la continuité du service et optimiser la transition vers le futur modèle d'organisation. Cette création de poste contribuera ainsi à renforcer la réactivité et la capacité d'adaptation de la structure face aux évolutions des missions et des territoires concernés.

Au 31 décembre 2024, sur les 31,5 postes prévus au budget annexe de l'assainissement, 5 postes restaient à pourvoir.

A noter qu'une fraction des rémunérations de la directrice et son adjoint est remboursée par le budget principal, au titre du suivi de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et des eaux pluviales urbaines.



TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES ASSUJETTIS

L'évolution de la population, du nombre d'abonnés et des volumes assujettis est présentée dans les tableaux qui suivent.

COMMUNE	2023		2024			
	NOMBRE ABONNES	VOLUMES ASSUJETTIS M3	NOMBRE ABONNES	EVOLUTION N/N-1	VOLUMES ASSUJETTIS M3	EVOLUTION N/N-1
Bievres	1 303	292 466	1 175	-10%	227 149	-22%
Bois D'Arcy	3 322	697 041	3 050	-8%	687 346	-1%
Bougival	1 454	484 949	1 380	-5%	453 538	-6%
Buc	1 053	363 913	1 050	0%	330 669	-9%
Chateaufort	566	61 263	564	0%	59 146	-3%
Jouy En Josas	1 551	438 739	1 421	-8%	532 808	21%
La Celle Saint Cloud	2 031	818 228	1 836	-10%	1 084 566	33%
Les Loges En Josas	462	71 264	467	1%	75 998	7%
Noisy Le Roi	1 788	360 522	1 699	-5%	368 861	2%
Rennemoulin	-	-	-	-	-	-
Toussus Le Noble	407	49 565	362	-11%	53 499	8%
Vélizy Villacoublay	2 343	1 576 286	2 374	1%	1 180 298	-25%
Versailles	7 769	4 258 737	7 775	0%	4 211 940	-1%
Viroflay	2 941	693 887	2 848	-3%	605 930	-13%
TOTAL VGP	26 990	10 166 860	26 001	-4%	9 871 748	-3%

Entre 2024 et 2025, le nombre d'abonnés a diminué d'environ 4 % tandis que le volume assujettis a diminué d'environ 3 %.

DEFINITION ET APPLICATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'article R. 2224-19 du CGCT, le service public d'assainissement collectif, quel que soit le mode d'exploitation choisi (régie, délégation) donne lieu à perception de la redevance d'assainissement. Cette redevance constitue la recette principale de ce service public industriel et commercial.

ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE

D'après l'article L. 2224-11 du CGCT, le service public de l'assainissement présente un caractère industriel et commercial. Cette caractéristique entraîne des conséquences quant à la réglementation et au mode de financement de ce service.

Ainsi, ce service doit être financé à titre principal par l'usager raccordé au réseau de collecte dans les conditions fixées par l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, par le paiement de la redevance d'assainissement.

Le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe assainissement, auquel le budget principal ne peut contribuer, à l'exception du versement d'une participation au titre de la gestion des eaux pluviales.

Les principes appliqués à la redevance impliquent que l'utilisateur ne doit financer que la part correspondant au service rendu. C'est pourquoi, la redevance est fonction des prestations effectuées, et peut à ce titre varier d'une commune à l'autre. Elle est influencée par :



La redevance d'assainissement peut comporter deux parties :

- Une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;
- Une partie variable proportionnelle au volume d'eau prélevé par l'utilisateur, à l'exclusion des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation, l'arrosage des jardins ou tout autre usage n'entraînant pas le rejet d'eaux usées dans le système d'assainissement, à condition que ces volumes d'eau proviennent de branchements spécifiques.

LA FIXATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR CHACUN DES SERVICES

Compte tenu du caractère industriel et commercial du service public d'assainissement de chacune des communes, la réglementation prévoit que le niveau de la redevance doit permettre d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Le financement des charges d'assainissement nécessite de connaître le coût du service en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe.

Le produit de la redevance d'assainissement est donc affecté au financement des charges suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement du service, y compris les dépenses de personnel ;
- Les dépenses d'entretien ;
- Les charges d'intérêt de la dette contractée et l'entretien des installations ;
- Les charges d'amortissement des immobilisations ;
- Les dépenses d'investissement (autofinancement).

LES ELEMENTS DE LA FACTURATION

La facturation de la redevance d'assainissement peut être commune ou distincte de celle de l'eau potable. Conformément à l'article R. 2224-19-8 du CGCT, la facturation des sommes dues par les usagers est faite au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

Cette facturation est assurée, pour chaque commune, par le titulaire du contrat de délégation de service public d'adduction d'eau, et qui se charge du recouvrement des redevances dues pour le compte du service d'assainissement.

Le produit de la redevance est reversé directement à Versailles Grand Parc ou via le délégataire titulaire du contrat de délégation du service public d'assainissement.

La facture d'assainissement comprend les éléments suivants :

- ❖ Pour la partie Collecte des eaux usées :
 - Une part fixe et une part variable revenant au délégataire (s'il y a lieu). Ces parts sont revalorisées chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans chaque contrat ;
 - Une part variable revenant à la Collectivité et fixée par celle-ci par le conseil communautaire de Versailles Grand Parc;
- ❖ Pour la partie Transport et Traitement des eaux usées :
 - Une part fixe et une part variable revenant au délégataire dans le cas où le service traitement des eaux est délégué. Ces parts sont revalorisées chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans chaque contrat ;
 - Une part fixe et une part variable revenant à la Collectivité territoriale chargée du transport et du traitement des eaux usées. La Collectivité peut être intercommunale (Hydreaulys, SIAVB, SIAHVV) ou interdépartementale (SIAAP) ;

A ces éléments de facturation s'ajoutent des éléments distincts inscrits sur la facture selon le service d'assainissement :

- Les redevances perçues par l'agence de l'eau pour financer des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit de la redevance « consommation d'eau potable » et des contrevaleurs des redevances « prélèvement sur la ressource en eau », « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des réseaux d'assainissement » (cf. paragraphe « Zoom sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau »)
- La redevance pour le soutien d'étiage destinée à limiter les conflits entre les différents usages et maintenir les conditions nécessaires à la pérennité des milieux aquatiques,
- La redevance pour le développement des voies navigables perçue par les Voies Navigables de France,
- Un assujettissement à la TVA au taux réduit de 10 % pour l'assainissement et à 5,5 % pour l'eau potable.

ZOOM SUR LA REFORME DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau, véritables outils de fiscalité environnementale, sont assises soit sur les pollutions émises, soit sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel en application des principes "pollueur-payeur" et "préleveur-payeur". Elles constituent l'essentiel du budget de l'agence de l'eau. Celle-ci le redistribue aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs pour financer leurs projets qui améliorent la qualité des eaux et protègent les écosystèmes aquatiques et marins.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a instauré plusieurs types de redevances selon les usages de l'eau. Depuis plusieurs années, un projet de réforme des redevances, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, vise à renforcer et rendre plus lisible le principe "pollueur-payeur" et le principe "préleveur-payeur" pour les différents types d'usagers : collectivités/abonnés aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement, industriels, agriculteurs. Tous les redevables sont donc concernés par cette réforme.

Les principales modifications prévues dans la Loi du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 et qui vont s'appliquer à partir du 1 janvier 2025, sont :

1. La suppression de trois des redevances actuelles :

Redevance de pollution domestique

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte non domestique

2. En substitution, la création de trois nouvelles redevances :

Redevance sur la consommation d'eau potable due par chaque abonné au réseau public d'eau potable sans distinction entre consommation domestique et industrielle.

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable due par les communes ou leurs établissements publics compétents en distribution d'eau potable

Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif due par les communes ou leurs établissements publics compétents en traitement des eaux usées.

3. Le relèvement des tarifs plafonds et l'introduction de taux planchers sur les redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

4. L'impact sur la redevance pour pollution non domestique Les industriels raccordés au réseau d'eau potable sont maintenant soumis à la redevance sur la consommation d'eau potable en revanche, les industriels raccordés au réseau d'assainissement collectif ne sont plus soumis à la redevance pollution non domestique (pour la part des rejets au réseau).

TARIFS APPLICABLES

Le rapport prix et qualité du service de l'assainissement présente :

- La redevance d'assainissement collectif qui dépend de la partie de la compétence « collecte » exercée par l'agglomération VERSAILLES GRAND PARC (qui finance l'exploitation des réseaux de collecte non délégués et les investissements à réaliser sur ceux-ci, plus les missions d'intérêt général ou réglementaires rattachées à la compétence)
- Le prix global de la facture d'eau, intégrant toutes les autres redevances et taxes d'assainissement, plus celles liées à l'eau potable et la TVA.

Sur le territoire d'une agglomération telle que Versailles Grand Parc, cette présentation est complexe du fait :

- Du fractionnement des zones de collecte-épuration (4 stations d'épuration),
- De la répartition de la compétence d'assainissement entre acteurs publics et privés de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées,
- De la répartition de la compétence de production et distribution d'eau potable (maîtrise d'ouvrage, AQUAVESC, SEDIF),
- Des modes d'exercices de la compétence (régie directe, régie avec contrats de prestations, délégation de services publics, etc.),
- Du zonage de pollution domestique (moyenne, renforcé) pour lequel les tarifs (assiette et le taux) sont définis par l'Agence de l'Eau et répondent au XI programme pour la période 2019-2024.

LE SERVICE EN REGIE DIRECTE : VERSAILLES

Le tarif applicable à Versailles dépend du bassin versant où l'abonné demeure. Les factures types (D 204.0) pour chaque bassin versant sont présentées en annexe (documents issus des rapports Aquavesc et Sedif).

Chaque facture type est présentée pour une consommation de 120 m³ (consommation type imposée par la réglementation) et pour un compteur de 15 mm de diamètre en location (diamètre le plus courant, correspondant aux habitations individuelles).

Au 1^{er} janvier 2025, un usager domicilié à Versailles paie, sur la base d'une consommation annuelle de référence de 120 m³ (toutes taxes et part fixe comprises) :

- 4,2548 € TTC / m³ sur le bassin de collecte Est, ru de Marivel,
- 5,5253 € TTC / m³ sur le bassin de collecte Ouest, ru de Gally,
- 3,8231 € TTC / m³ sur le bassin de Satory Est, (GBGM, Piscine Satory, ...), vallée de la Bièvre.
- 4,5593 € TTC/m³ sur le bassin de Satory Centre (Nexter Est), ru de Marivel zone Est,
- 4,8733 € TTC/m³ sur le bassin de Satory Ouest (Nexter Ouest, Renault, Citroën, ...), ru de Marivel zone Ouest.

01/01/2025

	Versailles Satory Vallée de la Bièvre	Versailles Ville Ru de Gally	Versailles Ville Ru de Marivel	Versailles Satory Ru de Marivel Zone Est	Versailles Satory Ru de Marivel Zone Ouest
Prix au m³ base facture 120 m³					
Prime fixe	0,1286 €	0,1286 €	0,1286 €	0,1286 €	0,1286 €
Consommation	1,0831 €	1,0831 €	1,0831 €	1,0831 €	1,0831 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,4500 €	0,4500 €	0,4500 €	0,4500 €	0,4500 €
Distribution eau potable	1,6617 €	1,6617 €	1,6617 €	1,6617 €	1,6617 €
Ass - Redevance communale - Part fermière					
Ass - Redevance communale - Part communale		0,3140 €	0,3140 €		0,3140 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermière				0,4660 €	0,4660 €
Ass - Redevance intercommunale - Part communale				0,0700 €	0,0700 €
Ass - Redevance syndicale - Part fermière		1,4143 €	0,1133 €	0,1133 €	0,1133 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3300 €	1,1400 €	0,3200 €	0,3200 €	0,3200 €
Ass - Redevance SIAAP	0,9950 €		0,9950 €	0,9950 €	0,9950 €
Collecte et traitement des eaux usées	1,3250 €	2,8683 €	1,7423 €	1,9643 €	2,2783 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,1050 €	0,1050 €	0,1050 €	0,1050 €	0,1050 €
Agence de l'eau - performance des réseaux d'eau	0,0170 €	0,0170 €	0,0170 €	0,0170 €	0,0170 €
Agence de l'eau - consommation eau potable	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €
Agence de l'eau - performance des systèmes d'ass	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
Taxe VNF et autres	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €
Total Organismes publics	0,6107 €	0,6107 €	0,6107 €	0,6107 €	0,6107 €
TVA	0,2257 €	0,3816 €	0,2401 €	0,3226 €	0,3226 €
Facture TTC 2025	3,8231 €	5,5223 €	4,2548 €	4,5593 €	4,8733 €

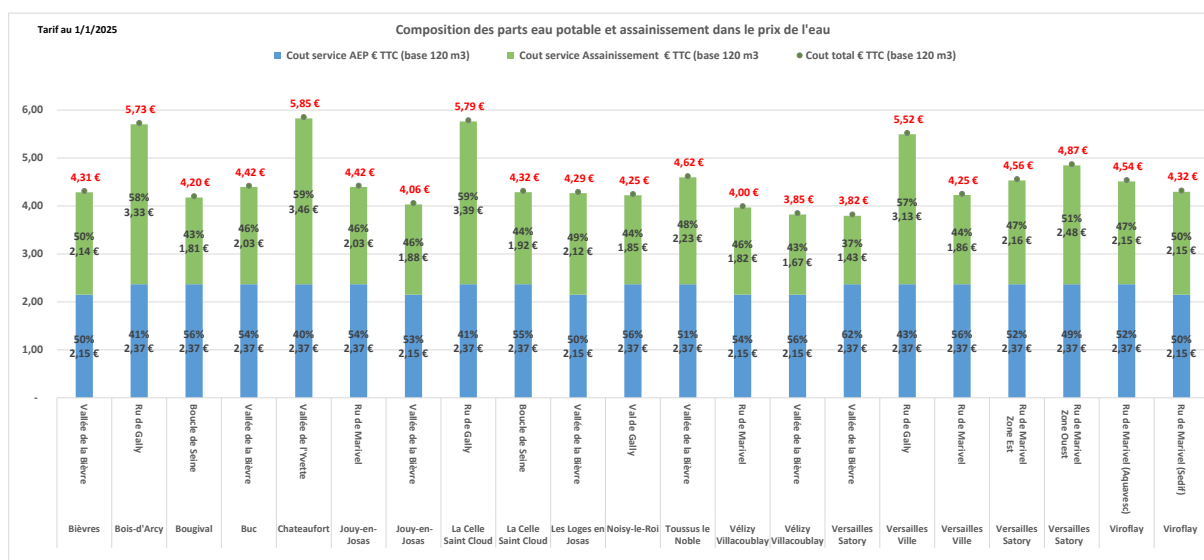
LES SERVICES EN REGIE AVEC PRESTATION DE SERVICE

01/01/2025

	Bougival Boucle de Seine	Buc Vallée de la Bièvre	Toussus le Noble Vallée de la Bièvre	Vélizy Villacoublay Ru de Marivel	Vélizy Villacoublay Vallée de la Bièvre	Viroflay Ru de Marivel (Aquavesc)	Viroflay Ru de Marivel (Sedif)
Prix au m³ base facture 120 m³							
Prime fixe	0,1286 €	0,1286 €	0,1286 €	0,1990 €	0,1990 €	0,1286 €	0,1990 €
Consommation	1,0831 €	1,0831 €	1,0831 €	0,7538 €	0,7538 €	1,0831 €	0,7538 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,4500 €	0,4500 €	0,4500 €	0,5200 €	0,5200 €	0,4500 €	0,5200 €
Distribution eau potable	1,6617 €	1,6617 €	1,6617 €	1,4728 €	1,4728 €	1,6617 €	1,4728 €
Ass - Redevance communale - Part fermière							
Ass - Redevance communale - Part communale	0,3200 €	0,6000 €	0,8000 €	0,2447 €	0,2447 €	0,5713 €	0,5713 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermière							
Ass - Redevance intercommunale - Part communale							
Ass - Redevance syndicale - Part fermière	0,0594 €			0,1133 €		0,1133 €	0,1133 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3257 €	0,3300 €	0,3300 €	0,3200 €	0,3300 €	0,3200 €	0,3200 €
Ass - Redevance SIAAP	0,9950 €	0,9950 €	0,9950 €	0,9950 €	0,9950 €	0,9950 €	0,9950 €
Collecte et traitement des eaux usées	1,7001 €	1,9250 €	2,1250 €	1,6730 €	1,5697 €	1,9996 €	1,9996 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,1050 €	0,1050 €	0,1050 €	0,0578 €	0,0578 €	0,1050 €	0,0578 €
Agence de l'eau - performance des réseaux d'eau	0,0170 €	0,0170 €	0,0170 €	0,0171 €	0,0171 €	0,0170 €	0,0171 €
Agence de l'eau - consommation eau potable	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €
Agence de l'eau - performance des systèmes d'ass	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
Taxe VNF et autres	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0312 €	0,0312 €	0,0020 €	0,0312 €
Total Organismes publics	0,6107 €	0,6107 €	0,6107 €	0,5928 €	0,5928 €	0,6107 €	0,5928 €
TVA	0,2316 €	0,2257 €	0,2257 €	0,2576 €	0,2143 €	0,2690 €	0,2576 €
Facture TTC 2025	4,20411 €	4,42307 €	4,62307 €	3,99624 €	3,84961 €	4,5410 €	4,3228 €

LES SERVICES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

01/01/2025	Bièvres	Bois-d'Arcy	Chateaufort	Jouy-en-Josas	Jouy-en-Josas	La Celle Saint Cloud	La Celle Saint Cloud	Les Loges en Josas	Noisy-le-Roi
	Vallée de la Bièvre	Ru de Gally	Vallée de l'Yvette	Ru de Marivel	Vallée de la Bièvre	Ru de Gally	Boucle de Seine	Vallée de la Bièvre	Val de Gally
Prix au m³ base facture 120 m³									
Prime fixe	0,1990 €	0,1286 €	0,1286 €	0,1286 €	0,1990 €	0,1286 €	0,1286 €	0,1990 €	0,1286 €
Consommation	0,7538 €	1,0831 €	1,0831 €	1,0831 €	0,7538 €	1,0831 €	1,0831 €	0,7538 €	1,0831 €
Prélèvement pour nouveaux investissements	0,5200 €	0,4500 €	0,4500 €	0,4500 €	0,5200 €	0,4500 €	0,4500 €	0,5200 €	0,4500 €
Distribution eau potable	1,4728 €	1,6617 €	1,6617 €	1,6617 €	1,4728 €	1,6617 €	1,6617 €	1,4728 €	1,6617 €
Ass - Redevance communale - Part fermière	0,1235 €	0,1235 €	0,5536 €	0,1235 €	0,1235 €	0,1235 €	0,1235 €	0,2668 €	0,1746 €
Ass - Redevance communale - Part communale	0,5200 €	0,3510 €	0,9000 €	0,2900 €	0,2900 €	0,4040 €	0,4040 €	0,3600 €	0,4438 €
Ass - Redevance intercommunale - Part fermière									
Ass - Redevance intercommunale - Part communale									
Ass - Redevance syndicale - Part fermière		1,4143 €	0,2055 €	0,1133 €		1,4143 €	0,0594 €		0,6843 €
Ass - Redevance syndicale - Part syndicat	0,3300 €	1,1400 €	0,4871 €	0,3200 €	0,3300 €	1,1400 €	0,1610 €	0,3300 €	0,3800 €
Ass - Redevance SIAAP	0,9950 €		0,9950 €	0,9950 €			0,9950 €		0,9950 €
Collecte et traitement des eaux usées	1,9685 €	3,0288 €	3,1412 €	1,8418 €	1,7385 €	3,0818 €	1,7429 €	1,9518 €	1,6827 €
Agence de l'eau - redevance prélèvement	0,0578 €	0,1050 €	0,1050 €	0,1050 €	0,0578 €	0,1050 €	0,1050 €	0,0578 €	0,1050 €
Agence de l'eau - performance des réseaux d'eau	0,0171 €	0,0170 €	0,0170 €	0,0170 €	0,0171 €	0,0170 €	0,0170 €	0,0171 €	0,0170 €
Agence de l'eau - consommation eau potable	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €
Agence de l'eau - performance des systèmes d'ass	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €	0,0267 €
Taxe VNF et autres	0,0312 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0312 €	0,0020 €	0,0020 €	0,0312 €	0,0020 €
Total Organismes publics	0,5928 €	0,6107 €	0,6107 €	0,6107 €	0,5928 €	0,6107 €	0,6107 €	0,5928 €	0,6107 €
TVA	0,2787 €	0,4291 €	0,4403 €	0,3104 €	0,2557 €	0,4344 €	0,3005 €	0,2770 €	0,2945 €
Facture TTC 2025	4,31276 €	5,73025 €	5,85385 €	4,42455 €	4,05976 €	5,78855 €	4,31576 €	4,29439 €	4,24954 €



Indicateur D204.0 Prix € TTC au m3 (base 120 m3) =

■ Coût service assainissement = collecte + transport + traitement + Redevance Performance réseaux d'assainissement + TVA 10%

■ Coût service eau potable = eau potable + redevances prélèvement/ performance réseaux Eau Potable/Conso Eau potable + taxe VNF (voies navigables de France et Autres) + TVA 5,5%

ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce chapitre d'analyse financière et de bilan d'activité ne constitue pas une obligation au sens réglementaire, mais une précision que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite apporter.

Le compte administratif présente le résultat de l'exécution du budget. Il compare les prévisions (ou autorisations) avec les réalisations de l'exercice, tant en recettes qu'en dépenses. C'est donc un document essentiel en termes d'informations financières.

Le service d'assainissement est un service public à caractère industriel et commercial par détermination de la loi, la redevance d'assainissement, assise sur la consommation d'eau, constituant le prix d'un service rendu aux usagers.

En tant que service public à caractère industriel et commercial, et conformément à l'article L. 2224-1 du CGCT, le service d'assainissement doit être équilibré en recettes et en dépenses. Par ailleurs, en application des règles de la comptabilité publique, il doit être fait application de la nomenclature M49, spécifique aux services d'eau et d'assainissement, qui prévoit en particulier une obligation de procéder à l'amortissement comptable de l'ensemble des biens et équipements acquis ou réalisés pour l'exercice de la compétence.

Jusqu'au 30 juin 2022, le service public de la collecte assainissement comptait trois budgets différents en fonction de leur mode de gestion. Il a ainsi été créé 3 budgets annexes assainissement :

- Le budget annexe assainissement en DSP qui regroupe 60 000 habitants environ et se compose des communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi ;
- Le budget annexe assainissement en marchés qui regroupe 55 000 habitants environ et se compose des communes de Bougival, Buc, Renne-moulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay ;
- Le budget annexe assainissement en régie qui regroupe 89 000 habitants environ et se compose de la ville de Versailles uniquement.

A compter du 1^{er} juillet 2022, le budget annexe assainissement Régie a fusionné avec les budgets annexes DSP et Marchés et a été renommé « budget annexe assainissement ».

LES RECETTES

Le budget 2024 du service assainissement a été alimenté (résultats des comptes administratifs) :

- En majeure partie via la redevance d'assainissement collectif perçue auprès des usagers en proportion de leur consommation d'eau potable qui, après usage, se trouve rejetée dans les égouts. Les montants sont donnés dans le tableau ci-après.
- Par une participation forfaitaire des collectivités concernant la prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales ruisselant sur la voirie. En effet, le service dont le financement doit être assuré par la redevance d'assainissement ne recouvre que la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Le coût des mêmes opérations pour les eaux pluviales doit être imputé au budget général de la collectivité et couvert par les ressources fiscales de celle-ci.

Par des subventions accordées pour des travaux d'amélioration importants par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 30 à 40 % du montant hors taxes des travaux d'investissement. Le montant global perçu est donné dans le tableau ci-après.

Par la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) mise en place par la loi de Finances rectificative pour 2012 et par délibérations des Conseils municipaux des communes dans le courant l'année d'entrée en vigueur de cette disposition en remplacement de la participation au raccordement à l'égout (PRE). Les montants perçus sont donnés dans le tableau ci-après :

Recettes de Fonctionnement

	2024
Redevance assainissement collectif	3 834 738,00 €
Participation financière à l'AC	595 676,00 €
Contributions des communes (eaux pluviales)	680 775,00 €
Amortissement de subventions	647 801,00 €
Mutualisation Ville de Versailles	66 900,00 €
Autres	236 537,00 €
Aides Agence De L'Eau : mise en conformité des parties privatives	116 500,00 €
TOTAL de l'exercice	6 178 927,00 €
Résultat reporté de N-1	4 720 939,00 €
TOTAL (avec résultat N-1)	10 899 866,00 €

Recettes d'investissement

	2024
Amortissement	2 889 279,00 €
Subventions	735 303,00 €
Emprunts	102 482,00 €
FC TVA	431 580,00 €
Autres	24 626,00 €
TOTAL (hors résultat N-1)	4 183 270,00 €
Résultat reporté N-1	5 745 444,00 €
Reste à réaliser au 31/12	1 232 535,00 €
TOTAL avec résultat N-1 + reports	11 161 249,00 €

LES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement

	2024
Charges d'entretien	909 492,00 €
Remboursement salaires/ supports	1 849 412,00 €
Amortissements	2 889 279,00 €
Intérêts	50 328,00 €
Subventions exceptionnelles	12 911,00 €
Autres	149 864,00 €
Aides Agence de L'eau : mise en conformité des parties privatives	186 276,00 €
TOTAL de l'exercice	6 047 562,00 €
Autofinancement	4 852 304,00 €

Dépenses d'investissement

	2024
Amortissement subventions AESN et département	647 801,00 €
Remboursement capital dette	605 720,00 €
Travaux	4 809 675,00 €
Frais d'études/ insertion	26 232,00 €
Acquisition de mobilier et matériel technique	56 505,00 €
Autres	48 297,00 €
TOTAL (hors résultat N-1)	6 194 230,00 €
Restes à réaliser au 31/12	444 609,00 €
TOTAL avec résultat N-1	6 638 839,00 €
Excédent d'investissement	4 522 410,00 €

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

GENERALITES SUR LE RESEAU DE COLLECTE

DEFINITION ET FONCTIONNEMENT

Le réseau de collecte des eaux usées d'une agglomération a pour fonction de collecter ces eaux pour les conduire à une station d'épuration.

La collecte s'effectue par l'évacuation des eaux usées domestiques, (et éventuellement industrielles et pluviales) dans les canalisations d'un réseau d'assainissement, appelées aussi « collecteurs ».

Le réseau se compose donc des collecteurs et de leurs équipements associés (postes de relevage et de refoulement), des regards et de leurs tampons ainsi que des branchements jusqu'en limite des propriétés.

L'écoulement des eaux usées dans les collecteurs se fait généralement par gravité, c'est-à-dire sous l'effet de leur propre poids. Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement satisfaisant des eaux collectées, différents procédés (refoulement ou relèvement par des pompes) sont mis en œuvre pour permettre l'acheminement.

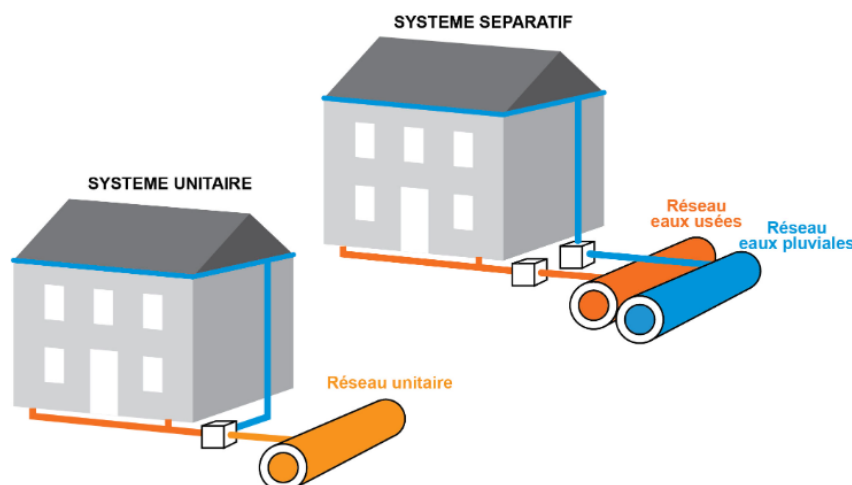
Les canalisations utilisées peuvent être en différents matériaux, nous pouvons par exemple citer :

- La fonte,
- La fonte ductile,
- Le Polychlorure de vinyle (PVC),
- Le grès,
- L'acier,
- L'amiante ciment.

LES DEUX TYPES DES RESEAUX DE COLLECTE

Il existe deux types de réseaux de collecte :

- Les réseaux unitaires : Ils évacuent dans une seule canalisation les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Ils cumulent les avantages de l'économie (un seul réseau à construire et à gérer) et de la simplicité, mais nécessitent de tenir compte des brutales variations de débit des eaux pluviales dans la conception et le dimensionnement des collecteurs et des ouvrages de traitement ;
- Les réseaux séparatifs : ils collectent les eaux usées domestiques dans un collecteur, et éventuellement les eaux pluviales dans un autre. Ce système a l'avantage d'éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut, et de ne pas mélanger les eaux pluviales « propres » aux eaux usées.



Source : SESAM

Un réseau séparatif permet de mieux maîtriser le flux et la concentration en pollution des eaux usées et d'adapter la capacité des stations d'épuration en conséquence (notamment le dimensionnement hydraulique). Quel que soit la typologie du réseau, les eaux de pluie peuvent, du fait du ruissellement et du lessivage atmosphérique, se charger de polluants notamment d'hydrocarbures et de déjections diverses. L'écoulement des eaux de pluie doit donc être géré pour éviter d'importants dommages au milieu naturel.

Cela suppose pour les Collectivités qui en ont la gestion :

- La réalisation des ouvrages structurant et de leur entretien,
- La gestion des périodes de crises selon l'intensité des événements pluvieux,
- Le contrôle des projets des aménageurs.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Quelle que soit la typologie du réseau, l'eau pluviale requiert une gestion le plus en amont possible.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux :

- La maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement,
- La facilitation du rechargement des nappes phréatiques,
- La quantité et la protection de la qualité de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité (maîtrise des flux polluants),
- La mise en conformité des branchements à l'assainissement et durabilité de l'habitat.

Afin de soulager les réseaux et pour des raisons environnementales, la gestion des eaux pluviales se fait désormais de plus en plus à la parcelle privée, par infiltration.

L'objectif est de gérer les eaux pluviales au plus proche du cycle naturel de l'eau :

- Infiltrer l'eau pluviale là où elle tombe, en favorisant une infiltration naturelle,
- Réduire les surfaces imperméabilisées,
- Limiter le volume et la vitesse du ruissellement.



POURQUOI GÉRER MES EAUX PLUVIALES ?

L'eau pluviale, KESAKO ?

C'est le nom donné à l'eau de pluie après ruissellement sur des surfaces naturelles ou artificielles.

La gestion intégrée des eaux pluviales est au cœur de nombreux enjeux pour :

- Maîtriser les risques d'inondation par ruissellement et par débordement
- Faciliter le rechargement des nappes phréatiques
- Préserver la qualité et quantité de ressource en eau ainsi que la biodiversité

Plus fortes et soudaines, les pluies d'aujourd'hui n'ont plus le temps, ni la place de s'infiltrer dans le sol. Résultat : notre territoire en perd les bénéfices.

Le principe de la gestion intégrée des eaux pluviales est de rester le plus proche possible du cycle naturel de l'eau :

- Infiltrer l'eau là où elle touche le sol en favorisant une infiltration naturelle
- Réduire les surfaces imperméabilisées : végétalisation des espaces, revêtements drainants...
- Limiter le ruissellement : volume, vitesse, distance parcourue...

Aujourd'hui, l'objectif n'est plus d'évacuer les eaux de pluie le plus loin et le plus vite possible via des canalisations, mais de garder l'eau à la parcelle grâce à des ouvrages de stockage ou d'infiltration.

Parapluie



Pour vous aider à choisir et dimensionner vos installations, un outil dédié, local et gratuit pour mieux gérer les eaux pluviales urbaines est disponible en ligne : <https://parapluie-hydro.com/vgp/>



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Faites entrer la pluie !

Des solutions simples pour infiltrer nos sols.



Versaillesgrandparc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Les ouvrages d'infiltration peuvent prendre la forme de bassins enherbés, noues, tranchées d'infiltration, jardin de pluies... En cas d'impossibilité d'infiltrer, un dispositif de stockage peut être envisagé, avec débit de fuite régulé vers l'exutoire (rivière ou réseau).

DES SOLUTIONS POUR INFILTRER LES EAUX PLUVIALES

- Réalisation € Coût
Entretien Bénéfique pour la biodiversité
- Facile ● Peu compliqué ● Compliqué

Le jardin de pluie

C'est un massif végétalisé qui permet à l'eau de s'infiltrer. Il doit supporter la sécheresse comme les fortes pluies.



La tranchée drainante

Elle permet d'infiltrer l'eau dans les sols suffisamment perméables en profondeur.



Le puit d'infiltration

Enterré, il permet d'infiltrer l'eau en profondeur.



La cuve de récupération

Plus grande que le récupérateur d'eau et souvent enterrée, elle permet de stocker l'eau pour sa réutilisation dans les sanitaires, par exemple, et doit être couplée avec une solution d'infiltration.



Les creux naturels

Ce sont des dépressions dans le jardin qui permettent de stocker l'eau puis de l'infiltrer lentement.



La toiture végétalisée

La végétalisation permet de retenir et de filtrer l'eau de pluie. L'eau ensuite se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.



Surface d'infiltration

Le sol végétalisé peut absorber la pluie pourvu que le rapport entre la surface d'apport et la surface d'infiltration soit correct.



La noue

C'est une zone légèrement creusée et végétalisée qui récupère les eaux de la parcelle.



Le récupérateur d'eau

Il permet de stocker l'eau de la toiture pour l'arrosage du jardin. Une fois plein, le surplus se déverse sur le sol avant de s'infiltrer ou peut être couplé à un dispositif d'infiltration.



Les revêtements perméables

Gravillons, pavés avec joints perméables, béton et enrobés drainants... Ils permettent à l'eau de s'infiltrer directement dans le sol au niveau des allées, de la terrasse, de l'entrée du garage...



En 2024, la Direction du Cycle de l'Eau a travaillé avec la société Alison pour mettre en ligne, mi-2025, l'outil « Parapluie », disponible à l'adresse : <https://parapluie-hydro.com/vgp/>

Cette solution numérique en ligne est un outil d'aide au choix et à la conception des solutions durables de gestion des eaux pluviales à la parcelle. Il permet :

- Aux porteurs de projet de choisir et concevoir les meilleures solutions pour gérer les eaux pluviales sur leurs parcelles,
- Aux services techniques municipaux de choisir et concevoir les meilleures solutions pour gérer les eaux pluviales dans le cadre de projets de réaménagement d'espaces publics ou de bâtiments.

Il s'agit d'un outil technique innovant, paramétré avec les règles imposées sur le territoire de Versailles Grand Parc et mis à disposition des usagers gratuitement. Il est accessible à tous, même sans connaissance spécifique en hydrologie.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Pour un Aménagement RAisonné Permettant
L'Utilisation Intelligente de l'Eau



 **parapluie-hydro**
Version bêta.
Un outil pour mieux gérer les eaux pluviales urbaines
directement chez vous
[Commencer un nouveau projet](#)
[En savoir plus sur Parapluie](#)
[En savoir plus sur la gestion des eaux pluviales](#)

DESCRIPTION PATRIMONIALE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Longueur des réseaux publics (hors branchements) :

Sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc, le réseau d'assainissement est composé d'environ 661 km de réseau, répartis comme suit :

- 216 km de réseau d'eaux usées,
- 263 km de réseau d'eaux pluviales,
- 180 km de réseau unitaire.

Ces données sont progressivement mises à jour dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et de la mise en place de la version définitive du SIG.

Ces données devraient donc encore évoluer en 2025 avec la consolidation des données du SIG.

COMMUNE	LINEAIRES RESEAU				
	EU REFOUL.	UN	EU GRAVITAIRE	EP	TOTAL
Bievres	461		19 569	12 407	32 437
Bois D'Arcy	2 036		35 766	35 244	73 046
Bougival		3 000	11 550	9 000	23 550
Bougival transport		166	6 742	5 742	12 650
Buc			29 515	27 998	57 513
Chateaufort			6 852	9 577	16 429
Jouy En Josas		349	18 588	21 969	40 906
La Celle Saint Cloud		6018	20 030	24 273	50 321
La Celle Saint Cloud transport			3 600	3 437	7 037
Les Loges En Josas	Nc		6 979	6 721	13 700
Noisy Le Roi	Nc		20 890	27 005	47 895
Rennemoulin				880	880
Toussus Le Noble	Nc		5 500	7 300	12 800
Vélizy Villacoublay		21 000	29 600	64 500	115 100
Versailles		127 237	519	7 001	134 757
Viroflay		21 910		500	22 410
TOTAL VGP	2 497	179 680	215 700	263 554	661 431

Le réseau de la ville de Versailles

Le réseau de la Ville de Versailles compte environ 135 kilomètres de collecteurs et canalisations.

L'ensemble du réseau est cartographié sur plans précis et homogènes informatisés au 2000^{ème} et actualisé chaque année.

Ce réseau est divisé en trois bassins versants avec :

- à l'Est et le plateau de Satory Ouest les effluents transitent par les émissaires d'HYDREAULYS puis par les émissaires du SIAAP jusqu'à la station d'épuration d'Achères (station Seine Aval) gérée également par le SIAAP.

- au Sud Ouest les effluents (provenant d'une partie de la rue de la Porte de Buc et du Plateau de Satory Est), transitent par le réseau séparatif géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), jusqu'à la station d'épuration de Valenton (Seine Amont) gérée par le SIAAP.

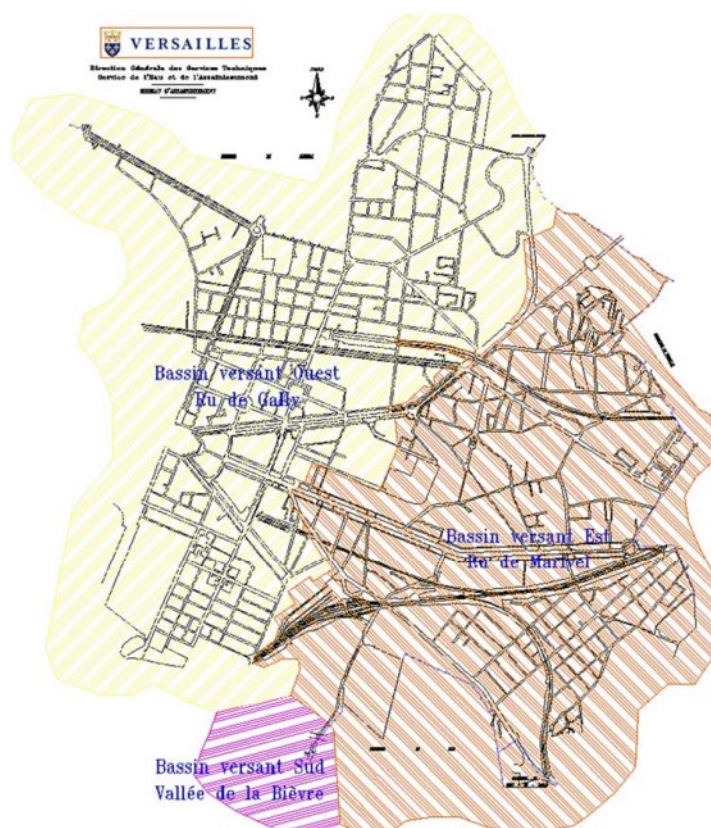
- à l'Ouest des effluents transitant par les collecteurs de transport du Syndicat d'Hydreaulys jusqu'à la station d'épuration du Carré de Réunion gérée par Hydreaulys.

COMMUNE	QUARTIER	TRANSPORT	STEP
Versailles	Versailles Est - Satory Ouest	SQY (uniquement pour Satory Ouest) + Hydreaulys + SIAAP	Achères (Seine Aval)
	Versailles Sud-Ouest - Satory Est	SIAVB	Valenton (Seine Amont)
	Versailles Ouest	Hydreaulys	Carré Réunion

Les rapports annexes obtenus auprès d'Hydreaulys et du SIAAP permettent de connaître pour les stations d'épuration de Carré de Réunion, d'Achères et de Valenton :

- Leurs capacités d'épuration,
- Les prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants,
- Les quantités de boues issues de ces ouvrages d'épuration (indicateur D203.0).

Ainsi que la conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau de ces deux stations d'épuration



Le réseau Versaillais comporte un tiers d'ouvrages et canalisations de hauteur supérieure à 1 mètre.

La quasi-totalité du réseau fonctionne sans pompage (en gravitaire). On note la présence de trois siphons en Ø 400 mm et Ø 600 mm sur le réseau. Ils ne génèrent aucun problème particulier.

A noter que le réseau unitaire de la Ville de Versailles ne comporte aucun déversoir / rejet au milieu naturel.

En effet, le réseau unitaire de la Ville de Versailles compte de nombreux maillages et de nombreuses jonctions. Une majorité d'entre elles sont pourvues de surverses permettant le délestage d'un collecteur principal dans la maille, si la hauteur d'eau le nécessite. Le réseau comporte 63 points de surverse entre différents secteurs du réseau indépendants en fonctionnement courant.

Ainsi, par temps de pluie, des connexions supplémentaires sont possibles entre bassins versants, permettant une évacuation des effluents sans débordements.

Ce réseau comporte une station de relevage d'eaux pluviales pour évacuer les ruissellements dans le passage souterrain construit sous les voies SNCF rue Jean Mermoz.

De plus, la gestion des eaux pluviales s'est améliorée, au fil des années, par différentes actions :

- Mise en place d'ouvrages publics : Bassins de rétention, collecteurs de stockage /relargage...
- Mise en œuvre de bassins de rétention ou d'infiltration privatifs ou autres dispositifs de gestion des eaux à la parcelle,
- Prise en compte de la gestion des eaux en amont des projets d'urbanisation par la gestion à la parcelle, afin d'éviter de rejeter des volumes supplémentaires à gérer sur l'espace public.

En collaboration avec la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile de France a également mis en œuvre des bassins de rétention afin de réguler les eaux pluviales ruisselant sur des portions d'autoroutes situées en dehors ou à la limite du territoire communal, et qui se rejettent dans le réseau d'égout de la Ville à un débit de fuite respectant les prescriptions d'Hydreaulys.

Parallèlement à la création de bassins et de collecteurs municipaux, la mise en œuvre de bassins de rétention privatifs est également demandée lors de l'instruction de permis de construire ; ceci conformément aux exigences du Syndicat Mixte Hydreaulys et du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Bièvre (SIAVB). Cette mesure est également exigée par le nouveau règlement d'assainissement de Versailles Parc approuvé le 21 janvier 2021.

Regards :

Ces données sont progressivement mises à jour dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et de la mise en place de la version définitive du SIG.

Ces données devraient donc encore évoluer en 2025 avec la consolidation des données.

COMMUNES	NOMBRE DES REGARDS				
	UN	EU	EP	MIXTES	TOTAL
Bièvres	25	752	575	0	1 352
Bois d'Arcy	0	1 146	1 574	0	2 720
Bougival	75	563	509	31	1 178
Buc	0	635	622	0	1 257
Châteaufort	0	429	319	0	748
Jouy en Josas	0	644	748	2	1 394
La Celle St-Cloud	76	893	865	44	1 878
Les loges en Josas	0	202	219	0	421
Noisy le Roi	0	698	796	5	1 499
Rennemoulin	0	2	34	0	36
Toussus le Noble	0	153	204	0	357
Transport Bougival	nc	nc	nc	nc	nc
Transport La Celle St Cloud	nc	nc	nc	nc	nc
Vélizy	779	931	1 612	0	3 322
Versailles	3 478	9	237	0	3 724
Viroflay	945	0	4	0	949
TOTAUX VGP	5 378	7 057	8 318	82	20 835

Grilles et avaloirs :

Ces données sont progressivement mises à jour dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et de la mise en place de la version définitive du SIG.

Ces données devraient donc encore évoluer en 2025 avec la consolidation des données.

COMMUNES	NOMBRE DE GRILLES ET AVALOIRS
Bièvres	291
Bois d'Arcy	604
Bougival	380
Buc	443
Châteaufort	230
Jouy en Josas	550
La Celle St-Cloud	658
Les loges en Josas	191
Noisy le Roi	712
Rennemoulin	22
Toussus le Noble	219
Transport Bougival	178
Transport La Celle St Cloud	140
Vélizy	1420
Versailles	1802
Viroflay	766
TOTAUX VGP	8606

Chambres à sable :

Communes	CHAMBRES A SABLE			
	UN	EU	EP	Total commune
Bièvres			Rue de la Gare	1
Bois d'Arcy			Chambre à sable Av Fritz Lang	1
Bougival			Route de Louveciennes angle Henri Barbusse	1
Bougival transport			Chambre à sable de la Jonchère	1
Buc			Chambre à sable de la Geneste	1
Châteaufort			Dessableur Rue du chemin vert	1
Jouy en Josas			Dessableur Chemin de la Garenne des Loges Dessableur de la Butte aux Crèches	2
Vélizy	Bassin rectangle du Trou aux Gants Bassin circulaire du Trou aux Gants Bassin du Jumelage		Petit bassin du Val de Grace Bassin ZAC Louvois	5
Versailles	Sous les 6 ponts		Aire de dépôt des Gonards	2
TOTAUX VGP	4		11	15

Postes de pompage/relevage EU/EP :

Communes	Nom du poste	Type effluent	Capacité de transfert m3/h (par pompe)	Trop-plein (O/N)
Bièvres	Chemin Cholette	EU	nc	N
	Hommeries 10 (particulier)	EU	nc	N
	Hommeries 3 (chemin forestier)	EU	nc	N
	Hommeries 2 (lotissement)	EU	nc	N
	Mathurins	EU	nc	N
	Rue de la Fontaine	EU	22.8	N
Bois d'Arcy	Robespierre	EU	110	O
	Croix Blanche	EU	180	O
	RN12	EU	110	N
	Croix Bonnet Romance	EP	nc	N
	Croix Bonnet Cooper	EP	nc	N
	Croix Bonnet Bergman	EP	nc	N
Bougival	Pont de Bougival	EU	682	O
Buc	ZAC du Prés Clos	EU	nc	O
Les Loges en Josas	Château - Cote Montbron	EU	nc	N
	Pointe de l'Hôpital	EU	50	N
Noisy le Roi	Le Parc	EU	18	N
	Montgolfier	EU	140	N
	Quintinie	EU	50	N
	ZAC Montgolfier	EU	15	N
Toussus le Noble	Rue Esnault Pelterie	EU	120	N
Vélizy	PSGN	EP	162	N
	Rue du Général Valérie André	EP	nc	N
	Jumelage	EU	nc	N
Versailles	Mermoz	EP	250	N
	PEM Chantiers	EP	6.3	N
TOTAL VGP	26			4

Il est à noter que :

- Le PR EP Jean Monnet, à Vélizy-Villacoublay, a été rétrocédé à VGP en 2024.
- Le PR EU Hommeries 10, à Bièvres, sera rétrocédé au particulier au 1^{er} janvier 2026.

Bassins de rétention, de régulation ou d'infiltration des eaux pluviales :

Communes	Nom	Type d'effluents	Type (*)	Capacité (m³)
Bois d'Arcy	Rigole des Clayes Noue paysagère 2 bassins	EP	Ouverts	Nc
Bougival	Près du moulin	EP	Enterré	40
Buc	Vallon Guérinière ZAC du près clos	EP	Ouverts	8000 350 10000
Noisy le Roi	3 bassins d'infiltration	EP	Ouverts	Nc
Vélizy Bassins UN	Bassin du Jumelage	UN	Enterré	1 600
Vélizy Bassins EP	Bassin rectangulaire du Trou aux Gants Bassin circulaire du Trou aux Gants Petit bassin du Val de Grâce Etang du Trou aux Gants Etang des Ecrevisses Etang de l'Ursine ZAC Louvois	EP	Ouvert Ouvert Ouvert Ouvert Ouvert Ouvert Enterré	Nc Nc Nc Nc Nc Nc 2300
Versailles bassins EP	Place d'Armes (H) PEM Chantiers (S) Bâche de relèvement J. Mermoz (S) Camping Berthelot (S)	EP	Enterré Enterré Enterré Enterré	135 285 100 35
Versailles bassins UN	Pièce d'Eau des Suisses (H) Carrés Saint Louis (à la Terre) (H), Carré au Puits (H) Rue Général Leclerc (H) (+ 10 collecteurs de stockage) Bassin TR13/St Cyr	UN	Enterré	1200 250 250 250 1769
Viroflay	Rue de Kolokani Rue Robert Cahen	UN	Enterré Enterré	60 100
TOTAUX VGP	32			>26 724

* enterré, à ciel ouvert, en eau

Il est à noter que :

- Les 2 bassins EP Portes de St Cyr, créés dans le cadre de l'aménagement ferroviaire Tram 13 de Saint-Cyr, ont été rétrocédés à VGP en 2024.

Ouvrages de rejet (déversoirs d'orage et trop-plein) :

Communes	Déversoir d'orage O/N	Nom	Charge DBO5 *
Bougival	O	Claude Monet	< 120 kg de DBO5
Bougival (transport)	DO	TP PR Bougival	≥ 600 kg de DBO5
Bougival (transport)	DO	CAS Jonchère	> 120 < 600 kg de DBO5
La Celle Saint Cloud (transport)	TP	Jean Moulin amont	> 120 < 600 kg de DBO5
La Celle Saint Cloud (transport)	TP	Jean Moulin aval	> 120 < 600 kg de DBO5
TOTAL VGP	5		

(*) ≥ 600 kg DBO5/j ou entre 120 et 600 kg DBO5/j ou < 120 kg DBO5/j

Ouvrages de reprise de temps sec en aval des réseaux pluviaux :

Communes	Nom	Charge DBO5 *
Bièvres	Rue du Petit Bièvres	< 120 kg de DBO5
Bièvres	Rue de Paris	< 120 kg de DBO5
Vélizy- Villacoublay	Trou aux Gants 1	< 120 kg de DBO5
Vélizy- Villacoublay	Trou aux Gants 2	< 120 kg de DBO5
Total VGP	4	

Inventaire des regards mixtes et suivi du plan de résorption associé :

Commune	Nb de regards mixtes ou trop-plein sur le réseau
Bièvres	0
Bois d'Arcy	0
Bougival	22
Buc	0
Châteaufort	1
Jouy en Josas	6
La Celle Saint Cloud	59
Les loges en Josas	0
Noisy le Roi	5
Toussus le Noble	0
Vélizy-Villacoublay	0
Versailles	0
Viroflay	0
TOTAL VGP	93

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire, une analyse détaillée des plans des réseaux d'assainissement et des informations récupérées auprès des exploitants ou lors des visites de terrain a permis de compléter le recensement des regards mixtes ou trop-plein sur le réseau d'assainissement.

Les trop-pleins des postes de refoulement ou autres ouvrages n'ont pas été comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

En 2022, 5 regards mixtes ont été supprimés à Jouy-en-Josas dans le cadre des opérations de fin de contrat de délégation du service public.

En 2023, 5 regards mixtes ont été supprimés à Châteaufort dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue de Trappes.

En 2025, le schéma directeur d'assainissement communautaire intégrera la suppression de ces regards mixtes dans le programme pluriannuel de travaux.

Autres :

Commune	Séparateur à Hydrocarbures	Débourbeurs	Chambre à vannes	Siphon
Bièvres	Place Edouard Chenevière Lotissement Hommeries			Rue de Vauboyen
Bois d'Arcy		Avenue Arletty Croix Bonnet		
Buc	ZAC du village Grand Pont ZAC du village Bièvre ZAC du prés Clos amont			
Châteaufort	Chemin des Sources			
Jouy-en-Josas	Rue Oberkampf Parking de la Gare			
Toussus le Noble		Lucien Coupet		
Vélizy- Villacoublay	2 associés aux bassins en amont Trou aux gants Etang de l'Ursine Avenue de Savoie ZAC Louvois		2 à Étang du Trou aux Gants Bassin Val de Grâce	
Versailles	PEM Chantiers (S)			Place des Francines (S) -Carré Notre Dame (H) -Contre allée Av de Sceaux (S)
Viroflay	Rue Robert Cahen Rue Kolokani			
TOTAUX VGP	16	3	4	4

CONNAISSANCE PATRIMONIALE DU SYSTÈME DE COLLECTE

La connaissance patrimoniale des conduites d'assainissement

Le tableau ci-dessous présente une vision globale de la connaissance des conduites (nature des matériaux, classe d'âge et diamètre) indiqué dans les SIG (SIG de VGP en cours de consolidation et SIG des délégataires transmis au 31 décembre 2024).

COMMUNE	Réseaux EP en % linéaire connu			Réseaux EU en % linéaire connu		
	Matériaux	Dates de pose	Diamètres	Matériaux	Dates de pose	Diamètres
Bievres	100%	30%	100%	46%	100%	100%
Bois D'Arcy	100%	97%	98%	92%	97%	100%
Bougival	2%	0%	87%	2%	18%	99%
Buc	1%	0%	95%	7%	0%	90%
Chateaufort	100%	48%	100%	100%	54%	100%
Jouy En Josas	39%	30%	100%	48%	100%	100%
La Celle Saint Cloud	53%	7%	96%	62%	100%	98%
La Celle Saint Cloud et Bougival transport	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Les Loges En Josas	58%	74%	99%	87%	75%	97%
Noisy Le Roi	20%	100%	100%	64%	95%	70%
Rennemoulin	0%	0%	100%	-	-	-
Toussus Le Noble	0%	0%	99%	0%	2%	100%
Vélizy Villacoublay	8%	1%	68%	12%	12%	90%
Versailles	53%	64%	80%	94%	94%	100%
Viroflay	0%	0%	0%	1%	1%	81%

La connaissance patrimoniale des réseaux est très variable sur le territoire.

En effet, sur les communes en délégation de service public, les caractéristiques des réseaux sont globalement bien connues en raison des plans d'actions lancés et menés par les délégataires sur ce sujet depuis 2021. Le recueil des données se poursuit dans l'objectif d'atteindre une connaissance complète et exhaustive des réseaux.

Sur les communes en régie, excepté Versailles, la connaissance patrimoniale des réseaux est faible. Les diamètres des canalisations sont globalement très bien connus contrairement aux dates de pose et aux matériaux.

L'amélioration de la connaissance patrimoniale est un sujet sur lequel le service d'assainissement travaille depuis 2021, notamment dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire.

La mise en œuvre du SIG durant l'année 2023 a permis de mettre en évidence la méconnaissance totale des données « matériau » et « date de pose ».

Un plan d'actions a donc été établi pour améliorer cette situation. Sa mise en œuvre démarrera en 2025, notamment avec la mise en place d'un logiciel d'analyse des ITV réalisées permettant de relever les matériaux et les diamètres des canalisations inspectées.

Pour améliorer la connaissance des périodes de pose des canalisations, les actions suivantes seront mises en œuvre : Analyse du cadastre et des photos aériennes, contact avec les services techniques et élus des communes, contact avec les associations de gestion des grandes résidences privées.

L'indice de connaissance patrimoniale

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement, a imposé une nouvelle définition de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B).

Les finalités de cet indicateur de performance sont :

- L'évaluation du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement,
- Le suivi de la qualité de la gestion patrimoniale et son évolution,

Un indice de 0 à 120 est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Les informations visées sont relatives aux éléments suivants :

- Existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points),
- Existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points),
- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

Des règles de notation ont été mise en œuvre, à savoir :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculé sur un barème de 120 points la valeur de ces indices, pour chacun des services étudiés, est présentée dans le tableau suivant :

ICGP		
COMMUNE	2023	2024
Bievres	26	97
Bois D'Arcy	108	97
Bougival	15	15
Réseau transport	15	91
Buc	15	15
Chateaufort	90	90
Jouy En Josas	27	97
La celle Saint Cloud	26	97
Les Loges En Josas	70	90
Noisy Le Roi	81	82
Toussus Le Noble	15	15
Vélizy Villacoublay	15	15
Versailles	110	110
Viroflay	15	15

Sur les communes en régie, à l'exception de la ville de Versailles, la méconnaissance des matériaux et périodes de pose des canalisations ne permet pas d'atteindre la valeur de 40 points sur 45 pour la somme partie A + B. Par conséquent, seule la ville de Versailles comptabilise des points sur la partie C et dépasse les 40 points.

Une campagne de collecte d'informations sur les réseaux est indispensable pour :

- Faire croître la note de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (pour atteindre 90 à 100 points selon les services),
- Permettre à VERSAILLES GRAND PARC de disposer d'une base de connaissance suffisante pour définir des programmes de renouvellement de réseaux pertinents,
- Piloter au mieux les opérations de curage préventifs et d'ITV réalisées annuellement.

C'est pourquoi, sur la connaissance des réseaux, des actions complémentaires ont déjà été engagées dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement :

- Un géo-référencement en classe A des réseaux, affleurants et ouvrages du service (données en cours d'intégration dans le SIG) ;
- Des investigations sur les connaissances patrimoniales (nature, diamètre...).

Cependant, ces actions ne permettent toujours pas de dépasser le seuil minimal des 40 points pour les parties A et B. Elles vont donc se poursuivre en 2024 et en 2025 par la mise en œuvre du plan d'actions défini dans le paragraphe précédent.

Sur les communes en délégation de service public, l'indice de connaissance patrimoniale s'est encore amélioré en 2024 grâce aux efforts menés par les délégataires dans la connaissance du patrimoine délégué.

EXPLOITATION DU SERVICE

Les canalisations transportent en permanence des eaux chargées en pollution, il est donc inévitable qu'elles s'encrassent.

Elles sont également menacées par l'érosion et la corrosion.

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions, notamment :

- L'entretien courant des ouvrages d'assainissement (curage des réseaux ou des postes de relèvement, ...) ;
- L'inspection télévisée des réseaux ;
- Les visites pédestres pour surveiller l'état des collecteurs visitables ;
- Les interventions ponctuelles comme les désobstructions ;
- La dératisation des réseaux ;
- Les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement ;
- Le suivi du niveau d'H₂S (hydrogène sulfuré) ;
- Des campagnes de mesures qualité, ...

En complément intervient un entretien dit « curatif », c'est-à-dire les interventions de pompage/dégorgement par camion haute pression ; complété de réparations ponctuelles menées notamment sur les avaloirs et grilles.

En effet, malgré toute la prévention mise en œuvre, un engorgement de réseau peut toujours se produire. Les causes en sont multiples : bouchon par des résidus solides ou graisseux (béton, gravats, lingettes, etc.), présence d'un obstacle à l'écoulement consécutif à la casse de la canalisation ou des travaux (branchement pénétrant dans la canalisation principale, voire parfois désordres provoqués par un réseau tiers, etc.).

Afin de lutter contre les rejets interdits, Versailles Grand Parc a mené, en 2024, une campagne de communication auprès des particuliers sur les conséquences du rejet des lingettes dans les réseaux d'assainissement.

En effet, contrairement au papier toilette, les lingettes ne se décomposent pas dans l'eau et provoquent des bouchons dans les canalisations et les pompes de relevage causant des engorgements voire des débordements des réseaux publics et privés.



Cette campagne a pris la forme d'affiches distribuées aux copropriétés et affichées dans les mairies du territoire, de flyer distribuées par les agents et les délégataires aux particuliers concernés mais aussi d'un film d'animation et d'articles diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Agglomération.





En 2025 et 2026, il est prévu de travailler sur une campagne de communication globale sur l'ensemble des rejets interdits, notamment les rejets graisseux.

Pour éviter tout reflux d'effluents, tout système privé d'évacuation des eaux doit être muni d'un dispositif anti reflux pour protéger l'immeuble en cas de défaut d'écoulement. En 2025, il est prévu de communiquer sur cette thématique auprès des particuliers via le site internet de l'Agglomération.

Une exploitation efficace du réseau suppose un travail d'entretien rigoureux et permanent. Les interventions des délégataires sont retracées dans les rapports annuels. Pour les régies, ils sont retracés dans le bilan d'activité.

L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES RESEAUX

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres. Ainsi, on n'appelle « point noir » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins une intervention annuelle systématique (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

L'indicateur relatif au nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km permet d'apprécier l'état de performance des installations du service.

Nous avons regroupé le suivi des curages pour chacun des services étudiés dans les tableaux des pages suivantes.

Les réseaux d'assainissement sont entretenus :

- Sur la commune de Versailles, par la régie du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc,
- Sur les autres communes en régie, par le prestataire de service, la société EAV,
- Sur les communes en DSP, par le délégataire ou son sous-traitant.

Sur l'ensemble du territoire, peu importe le mode de gestion, les opérations d'entretien préventif réalisées sont les suivantes :

- Au moins une campagne d'entretien de la totalité des avaloirs par an (voire deux campagnes sur certaines communes),
- Hydrocurage des réseaux d'assainissement selon un programme pluriannuel défini en fonction de l'historique des interventions d'urgence et de l'historique de l'entretien préventif,
- Au moins un curage semestriel de chaque poste de refoulement d'eaux usées et un curage annuel de chaque poste de refoulement d'eaux pluviales,
- Visites de surveillance régulière de chaque poste de refoulement d'eaux usées et d'eaux pluviales,
- Curage annuel de chaque ouvrage d'eaux pluviales (bassin de rétention, chambre à sable, séparateur d'hydrocarbures, etc.).



Communes	Entretien préventif	
	Linéaire hydrocuré EU/UN et EP (ml)	
	2023	2024
Bièvres	4 597	3 031
Bois d'Arcy	4 774	3 361
Bougival	3 345	2 280
Bougival (transport)	543	530
Buc	2 985	4 035
Châteaufort	733	940
Jouy en Josas	1 203	7 492
La Celle Saint Cloud	717	1 748
La Celle Saint Cloud (transport)	193	0
Les Loges en Josas	1 917	1 412
Noisy le Roi	7 083	8 100
Toussus le Noble	1 372	1 797
Vélizy-Villacoublay	13 064	11 620
Versailles	70 851	29 307
Viroflay	2 736	3 685
TOTAUX	116 113	79 338

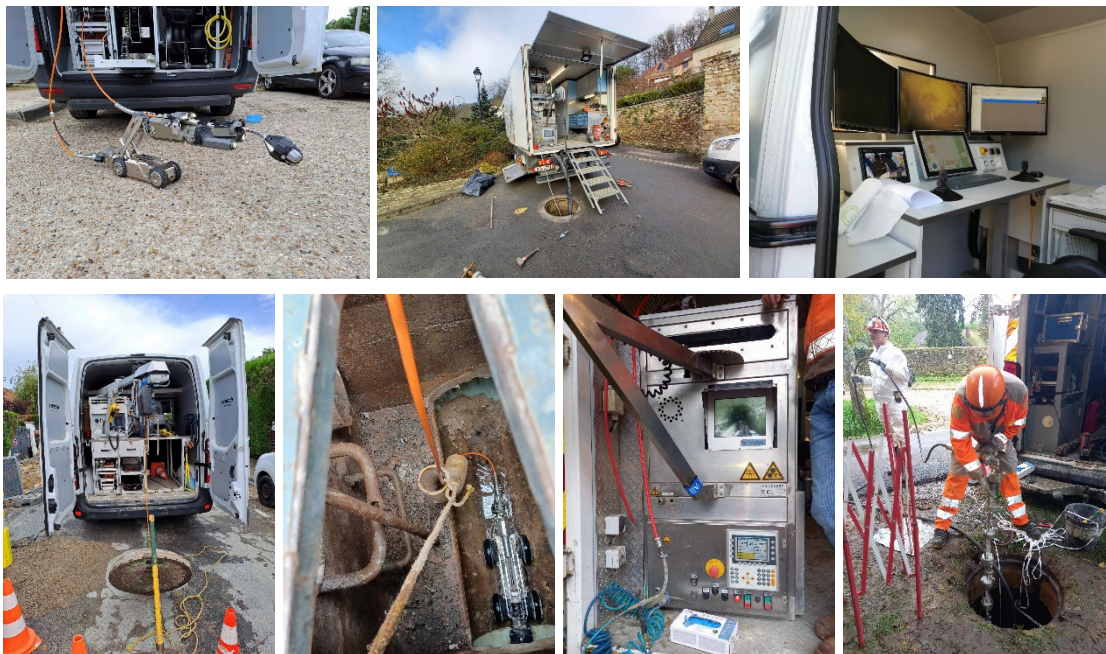
Evolution du taux de curage :

2020	2021	2020	2023	2024
14%	15%	12%	16%	12%

L'INSPECTION DES RÉSEAUX

Le service assainissement procède à des inspections pédestres (ou visuelles depuis la surface en ouvrant les tampons d'assainissement) et télévisées des réseaux permettant d'effectuer des diagnostics.

Ces diagnostics sont faits, soit en amont des projets de réfection de voirie, soit lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit enfin simplement dans le cadre de la surveillance. Ces données concernent à la fois les interventions sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

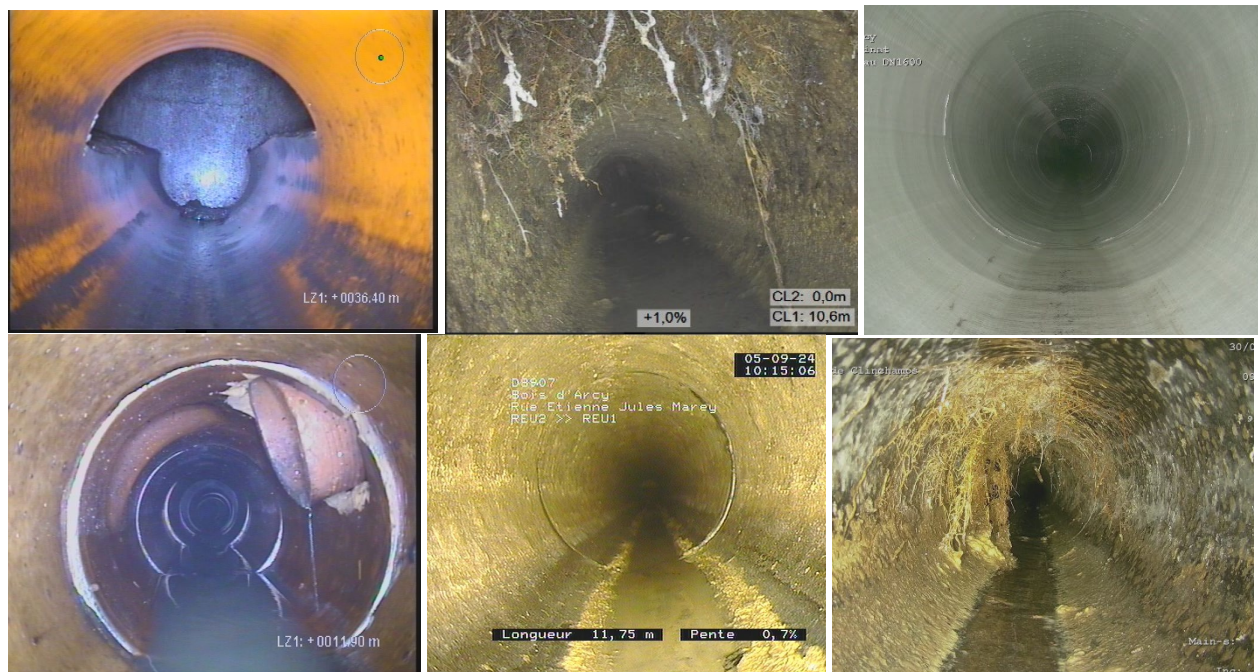


Communes	Linéaire ITV		Linéaire de réseau visite pédestre (inspection visuelle depuis la surface ou dans un collecteur visitable) (ml)	
	2023	2024	2023	2024
Bièvres	131	209		
Bois d'Arcy	3 480	3 939		
Bougival	831	4 298		
Bougival (transport)	0	0		
Buc	0	0		
Châteaufort	0	95		
Jouy en Josas	6	287		
La Celle Saint Cloud	1 775	1 748		
La Celle Saint Cloud (transport)	369	0		
Les Loges en Josas	1063	2 301,50		
Noisy le Roi	2 425	2 004		
Toussus le Noble	0	0		
Vélizy-Villacoublay	2 352	1 190		
Versailles	380	1 100	42 763	45 893
Viroflay	22	50		
TOTAL VGP	12 834	17 221,50	42 763	45 893

En 2024, les inspections télévisées des réseaux d'assainissement ont été réalisées pour vérifier l'état des réseaux d'assainissement :

- Dans le cadre des opérations communales d'aménagement de voirie,
- Dans le cas d'opérations d'aménagement conséquentes nécessitant une connaissance précise des réseaux pour les futurs raccordements,
- Dans le cas de problématiques d'exploitation (obstructions fréquentes des réseaux par exemple),
- Dans le cadre des programmes pluriannuels d'entretien des délégataires,
- En préalable aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Les inspections télévisées réalisées dans le cadre des contrôles de réception des travaux de réhabilitation ou de renouvellement des réseaux d'assainissement n'ont pas été intégrées au tableau ci-avant.



Evolution du taux d'ITV :

2020	2021	2020	2023	2024
1,90%	2%	2%	2%	3%

L'important est aussi la bonne restitution et exploitation des données collectées qui doivent :

- ✓ Enrichir les informations du SIG (diamètre, nature des conduites, état général),

Permettre à

- ✓ la collectivité de gérer à court terme, les interventions d'urgence et le renouvellement des réseaux fortement dégradés,
- ✓ Permettre à la collectivité de programmer à moyen terme un programme de renouvellement pertinent.

En 2025, Versailles Grand Parc va mener une réflexion globale sur l'intégration de l'ensemble des ITV dans le SIG grâce à l'acquisition et au paramétrage d'un logiciel spécifique « Indigau ».

LES INTERVENTIONS PONCTUELLES

De nombreuses interventions ponctuelles sont réalisées à titre préventif et curatif, dont :

- Des travaux de maçonnerie, principalement des remplacements ou réparations de tampons d'assainissement, de regards, de grilles avaloirs, de bouches d'égout et de canalisations cassées, de branchements et d'excavations (trous se formant sur la chaussée en raison d'un affaissement de la canalisation au droit de ce trou),
- Des interventions sur les branchements réalisées sous le domaine public à la suite d'un diagnostic ayant permis de déceler une rupture de canalisation, un problème de racines obstruant le branchement ou un affaissement de la canalisation. Le branchement est alors soit réparé, soit remplacé,
- Des opérations de curage ou nettoyage des postes de refoulement ou autres ouvrages en urgence, suite à un défaut d'écoulement ou une panne.

Les réseaux d'assainissement et les ouvrages « particuliers » (postes de pompage, déversoirs d'orage notamment) ont été entretenus et suivis. Les signalements d'engorgement ou de dégradation (notamment des scellements de plaques d'égouts et bouches d'avaloirs) ont été pris en compte.

Les réparations ou renouvellements d'ouvrages d'assainissement du type branchement, regard, grille ou tampon sont réalisés :

- Par la régie de Versailles sur la commune de Versailles,
- Par l'une des 4 entreprises de l'accord-cadre signé en 2021 sur les autres communes en régie,
- Par les délégataires et leurs sous-traitants sur les communes en DSP.



	NOMBRE DES REPARATIONS OU RENOUVELLEMENTS PONCTUELS 2023				NOMBRE DES REPARATIONS OU RENOUVELLEMENTS PONCTUELS 2024			
COMMUNE	BRANCHEMENTS	COLLECTEURS	REGARDS	GRILLES AVALOIRS	BRANCHEMENTS	COLLECTEURS	REGARDS	GRILLES AVALOIRS
Bievres		1				3		
Bois D'Arcy		1		3		1		
Bougival			1	3		1	3	6
Buc			6	1	1		12	13
Chateaufort	1		2		1	2		
Jouy En Josas	1				1			
La Celle Saint Cloud	5	4		5				
La Celle Saint Cloud et Bougival transport	2			2				
Les Loges En Josas		1	3		2		1	1
Noisy Le Roi	1		1	1	1	1		
Toussus Le Noble			2			1		
Vélizy Villacoublay	2		9	4		1	2	
Versailles	7		18	18	1		10	10
Viroflay			2	3	3	1	6	4
TOTAL VGP	19	7	44	40	10	11	34	34

Les interventions d'entretien curatif sont réalisées :

- Sur la commune de Versailles, par la régie du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc,
- Sur les autres communes en régie, par le prestataire de service, la société EAV,
- Sur les communes en DSP, par le délégataire ou son sous-traitant.



Communes	Nb de désobstructions (branchement, réseau, ouvrage) EU et EP	
	2023	2024
Bièvres	10	8
Bois d'Arcy	11	27
Bougival	12	5
Bougival (transport)	8	3
Buc	4	5
Châteaufort	4	4
Jouy en Josas	7	8
La Celle Saint Cloud	7	4
La Celle Saint Cloud (transport)	0	2
Les Loges en Josas	0	2
Noisy le Roi	10	18
Toussus le Noble	0	1
Vélizy-Villacoublay	9	23
Versailles	NC	3
Viroflay	1	6
TOTAUX	62	119

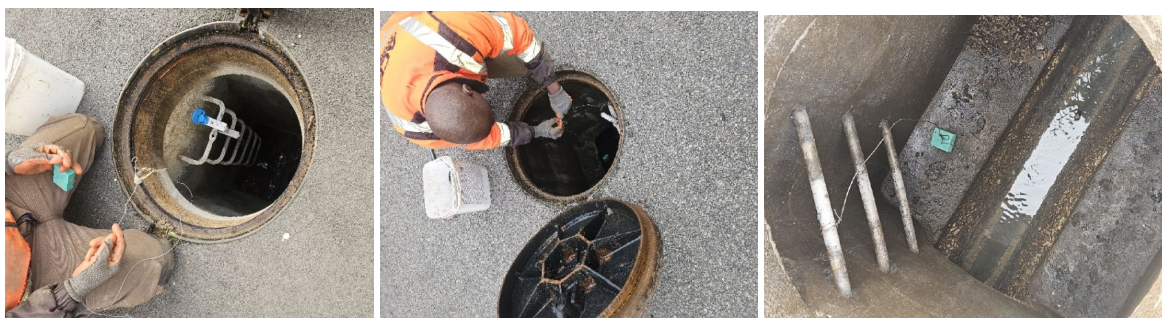
Comme pour les ITV, VGP va mener, en 2025, en collaboration avec la société Altereo, une réflexion pour intégrer l'ensemble des interventions ponctuelles d'entretien curatif dans le SIG.

LA DÉRATISATION

Sur la plupart des communes, une campagne annuelle de dératisation est effectuée sur les réseaux d'assainissement. Sur Versailles, deux campagnes sont réalisées, l'une au printemps, l'autre en automne. Si besoin, des interventions ponctuelles complémentaires sont réalisées, notamment pour répondre aux signalements des riverains ou des services techniques communaux.

Le traitement s'effectue avec une attention particulière au croisement des réseaux eaux usées et eaux pluviales ainsi qu'à proximité des établissements de restauration, de stockage alimentaire, des grandes surfaces, des abattoirs ou des emplacements où se déroulent les marchés forains.

Les appâts de type raticides ou rodenticides hydrofuges homologués sont changés à chaque campagne et sont fixés au niveau des tampons de visite des réseaux.



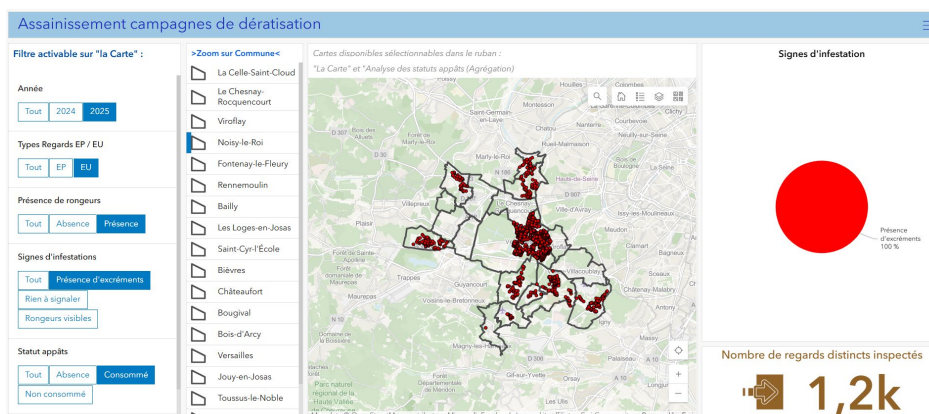
En 2024, VGP a conclu un accord-cadre sur 4 ans avec deux entreprises :

- CHAN 3D pour les communes de Vélizy-Villacoublay et Viroflay,
- ACE Hygiène pour toutes les autres communes.

Les campagnes suivantes ont été réalisées :

- Bievres : une campagne menée en mai,
- Bois D'Arcy : une campagne menée en avril,
- Bougival : Une campagne menée en mars,
- Buc : Une campagne menée en mai,
- Chateaufort : une campagne menée en juillet,
- Jouy En Josas : une campagne menée en juin,
- La Celle Saint Cloud : une campagne menée en mai,
- Les Loges En Josas : une campagne menée en juin,
- Noisy Le Roi : une campagne menée en avril,
- Toussus Le Noble : une campagne menée en juin,
- Vélizy : Une campagne menée en mai,
- Versailles : Deux campagnes menées en mars et en août,
- Viroflay : Une campagne menée en juin.

En 2024, Versailles Grand Parc a travaillé à la mise en œuvre d'une visualisation cartographique des regards infestés et traités lors des campagnes de dératisation préventive. Ce travail se poursuivra en 2025 avec l'intégration de nouvelles communes dans l'outil.



SUIVI DE L'HYDROGENE SULFURE

Cette problématique est identifiée et entraîne une obligation de traitement préventif sur une seule commune de Versailles Grand Parc, Bois d'Arcy, en raison de la présence d'un refoulement très long (plus de 1 km).

Les réseaux de collecte des eaux usées et/ou pluviales, ainsi que les postes de relèvement peuvent renfermer de l' H_2S : substance toxique, voire mortelle pour l'homme, et corrosive pour les réseaux.

L'hydrogène sulfuré (H_2S) est un gaz dangereux, il est plus lourd que l'air, et se trouve donc en général, dans les points bas où il peut s'accumuler. Par ailleurs, ce gaz est produit principalement par fermentation anaérobie des dépôts et sera donc libéré en cas de brassage de ceux-ci.

Toute eau résiduaire urbaine contient des composés soufrés sous forme de sels inorganiques (sulfates SO_4^{2-} ...) ou inclus dans les molécules organiques (protéines animales et végétales, sulfonates contenus dans les détergents).

Les fermentations, les réactions biochimiques induites par l'activité de certains microorganismes transforment les matières organiques soufrées en sulfates puis en sulfures. Ces micro-organismes existent dans les biofilms formés sur les parois des canalisations et dans les matières en suspensions. Les réactions biochimiques conduisent à la formation d' H_2S (milieu anaérobie) qui se transforme en acide sulfurique très corrosif en milieu aérobie.

Ces réactions sont explicitées ci-dessous :

En milieu aérobie

Matières organiques contenant du S + Bactéries $\rightarrow$ matières organiques + SO_4^{2-}

En milieu anaérobie (réduction)

SO_4^{2-} + Bactéries $\rightarrow$ S^{2-} + sous-produits

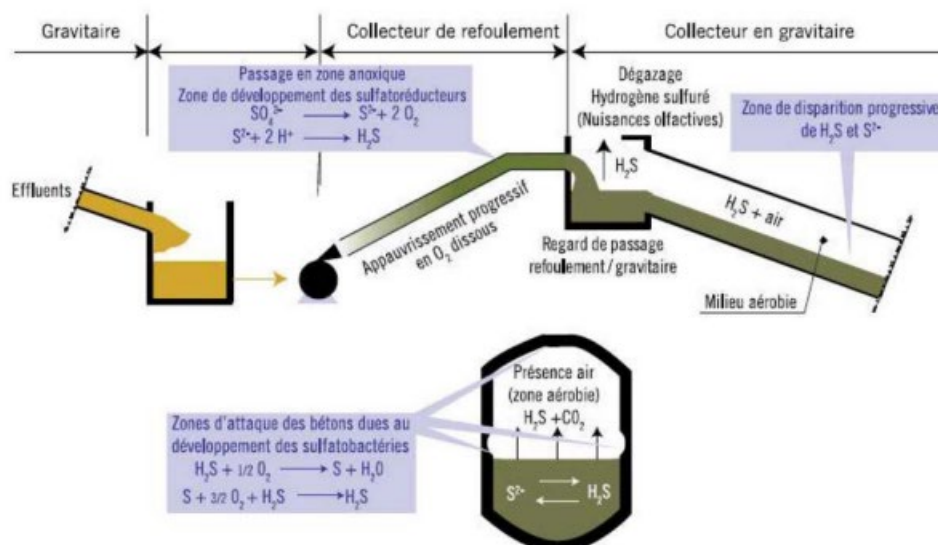
Puis : $\text{S}^{2-} + 2\text{H}^+ \rightarrow \text{HS}^- + \text{H}^+ \rightarrow \text{H}_2\text{S}$

En milieu aérobie (oxydation)

$\text{H}_2\text{S} + 2\text{O}_2 \rightarrow \text{H}_2\text{SO}_4$ (acide inodore et très corrosif)

Les refoulements en réseau favorisent l'anaérobie de l'effluent dans un milieu isolé sans contact avec l'air libre. C'est le cas dans un tuyau de type refoulement où l'oxygène dissous est consommé et n'est pas renouvelé entre deux phases de pompage. Le passage en condition anaérobie est alors établi. Les risques sont d'autant plus grands que le nombre de postes en série est élevé.

Le schéma ci-dessous illustre un réseau avec production d' H_2S :



En 2019, le délégataire du service d'assainissement collectif de Bois D'Arcy a réalisé une étude pour la mise en œuvre d'un traitement sur le réseau de refoulement du poste Robespierre.

En 2020 la mise en place d'un système de traitement préventif a été actée par voie d'avenant au contrat de DSP. Néanmoins, les difficultés d'acquisition de l'assiette foncière nécessaire ont retardé les travaux.



Les travaux de réalisation du traitement H2S sur le Poste de refoulement ROBESPIERRE ont été engagés en 2022. Le système consiste à injecter du Nitrate de Calcium, « Nutriox ». Il est opérationnel depuis juillet 2022. La fin de l'année 2022 a nécessité la réalisation de tests afin d'optimiser le fonctionnement du système et l'utilisation des réactifs.

En 2023, le délégataire a réalisé un audit du fonctionnement du système installé en 2022. Il a donc installé un capteur communicant au niveau de l'exutoire pour suivre l'intensité des émanations d'hydrogène sulfuré en fonction du débit d'injection du Nitrate de Calcium. Le lancement de l'injection en mode automatique, à une moyenne de 2 l/h, permet une réduction de plus de 50% de l'intensité de l'H2S. L'arrêt de l'injection se traduit par une remontée de l'H2S équivalente à la période sans traitement.

La reprise en mode manuel à raison de 5 l/h en continu permet une nette diminution de la concentration moyenne d'H2S soit 7.5 ppm.

En 2024, l'injection du nitrate de calcium dans la bache du PR Robespierre a démarré en mars et s'est prolongé jusqu'en novembre. La période la plus consommatrice s'est étendue de mai à septembre. Le délégataire a également installé, à plusieurs endroits, des capteurs mobiles de mesures. Les résultats seront disponibles en 2025.

Les consommations de réactifs sont les suivantes :

REACTIF UTILISE	Consommation (T)	
	2023	2024
Bois D'Arcy - PR Robespierre- Nitrate de calcium	26	28

GESTION DES DÉCHETS ISSUS DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les déchets présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux produits du curage des réseaux d'assainissement (EU, EP et UN), des postes de refoulement, des bassins et ouvrages d'eaux pluviales (grilles et avaloirs).

Sur le territoire, une partie des déchets est évacuée dans l'usine de traitement d'Ecopur à Ecquevilly que l'équipe de Versailles Grand Parc a eu la chance de visiter en 2024.

Les données ci-après sont exhaustives pour les communes en régie. Cependant, pour les communes en délégation de service public, les données transmises par les délégataires sont incomplètes en raison de l'absence de bordereaux de suivi des déchets spécifiques à chaque opération (un camion hydrocureur intervenant sur plusieurs opérations avant de se rendre au centre de traitement).

Communes	Sables (tonnes)	Hydrocarbures (tonnes)	Quantité brute en tonnes (curage réseau EU)	Linéaire de réseaux EU curés (ml)	Quantité brute en tonnes	Quantité brute en tonnes (ouvrages et réseau EP)
					(PR EU/UN)	
Bièvres	nc	nc	4,2	1 955	9,6	16
Bois d'Arcy	nc	nc	3	2 340		2
Bougival	8,8		2,9	1 325		5,9
Réseau de transport Bougival-La Celle Saint Cloud	nc		nc	469	41,4	2,9
Buc	52,2	11,68	3	2 195	3	46,2
Châteaufort	0	7,96	nc	628		nc
Jouy en Josas	nc		7,5	4 676		nc
La Celle Saint Cloud	nc		4,4	1 288		nc
Les Loges en Josas	7		3	694	2	2
Noisy le Roi	8,62		0	2 004	nc	nc
Toussus le Noble	10	1	2	0	5	4
Vélizy-Villacoublay	95,6	16,4	7,08	8 210	19,2	73,3
Versailles	90,8	1	nc	29 307		1,9
Viroflay	11,76	2	3	3 685		8,7
TOTAL VGP	285	40	40	58 776	80	163

RACCORDEMENT AU RESEAU COLLECTIF DES ETABLISSEMENTS EMETTEURS D'EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

Le réseau collectif d'assainissement est développé depuis la station d'épuration jusqu'aux boîtes de raccordement devant le domicile des usagers. Au fil du temps, le réseau connaît donc des extensions progressives, lui permettant d'accroître sa desserte.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau. Un délai supplémentaire, allant jusqu'à 8 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet pour les habitations pourvues d'un arrêté de permis de construire de moins de 10 ans.

De plus, l'article L.1331-10 du code de la santé publique impose que tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé. Ainsi, le raccordement des effluents non domestiques de tous les établissements professionnels doit faire l'objet d'une autorisation.

En effet, les eaux usées des industriels peuvent être très différentes des eaux usées domestiques. Leurs caractéristiques varient d'une activité à l'autre. En plus des matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures.

Ces caractéristiques sont donc susceptibles de porter atteintes aux ouvrages d'assainissement de la collectivité et aux agents d'entretien des réseaux.

Spécifiquement pour les installations classées soumises à autorisation (ICPE) une demande doit être faite conformément à l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

Le tableau ci-après fait état des arrêtés établis sur le territoire de VERSAILLES GRAND PARC :

Commune	Nombre d'arrêtés délivrés lors de l'année (y compris autorisations temporaires)				Nombre d'arrêtés en vigueur au 31/12 de l'année 2024
	2021	2022	2023	2024	
Bièvres	1	3	3	0	3
Bois d'Arcy	0	0	0	0	0
Bougival	0	0	0	0	0
Buc	nc	1	1	0	1
Châteaufort	nc	1	1	0	1
Jouy en Josas	nc	1	1	1	2
La Celle Saint Cloud	0	1	0	0	0
Les Loges en Josas	nc	2	2	0	2
Noisy le Roi	0	0	0	0	0
Toussus le Noble	nc	0	0	0	0
Vélizy	0	1	1	0	1
Versailles	0	1	1	1	29
Viroflay	2	2	1	0	0
TOTAL VGP	3	13	11	1	39

N.B. : Sur les communes de la vallée de la Bièvre, les arrêtés et conventions de déversement sont établis par le SIAVB pour le compte de Versailles Grand Parc. Sur la commune de Châteaufort, cette problématique est gérée par le SIAHVY.

En 2024, le SIAVB a réalisé 5 contrôles d'établissements sur le territoire de Versailles Grand Parc.

En 2024, sur la commune de Châteaufort, le SIAHVY a lancé une opération de contrôles des établissements de la ZAC des 10 Toises ainsi qu'une campagne de mesures des débits et un bilan 24 h, en fin d'année. Les résultats sont en cours de consolidation.

Versailles Grand Parc a lancé, à la fin de l'année 2021, un marché de contrôles des rejets non domestiques afin de rédiger des arrêtés et des conventions de déversement.

Dans ce cadre, 51 contrôles ont été réalisés entre 2022 et 24, sur les communes de Vélizy, Bougival, Versailles, Bois d'Arcy et Viroflay. L'objectif était de rechercher l'origine des graisses observées dans les réseaux d'assainissement de ces communes. Les non-conformités principales identifiées lors des contrôles relèvent d'un défaut de séparativité des effluents (mélange des effluents, exutoires indéterminés – 27% des établissements contrôlés) mais aussi d'absence ou de défaut d'entretien des ouvrages de prétraitement (25% des établissements contrôlés).

Les autorisations de déversement relatives aux établissements contrôlés seront rédigées en 2025.

En parallèle, plusieurs contrôles ponctuels d'établissements commerciaux et industriels ont été réalisés en 2024 dans le cadre des campagnes de contrôles des installations privées d'assainissement, par les délégataires. Ainsi, sur la commune de La Celle Saint Cloud, les commerces du centre commercial de la Châtaigneraie ont été contrôlés ainsi que les commerces du Domaine de Saint François d'Assise. Plusieurs établissements médico-sociaux ont également été contrôlés sur les communes de Bois d'Arcy, Jouy-en-Josas et La Celle Saint Cloud (crèches et EHPAD).

Sur la commune de Noisy le Roi, l'ensemble des bâtiments communaux a été contrôlé en fin d'année.

En 2025, Versailles Grand Parc participera aux groupes de travail lancés par le SIAAP sur cette thématique ainsi que sur le RSDE dans le cadre du diagnostic amont de recherche de substances dangereuses dans l'eau.

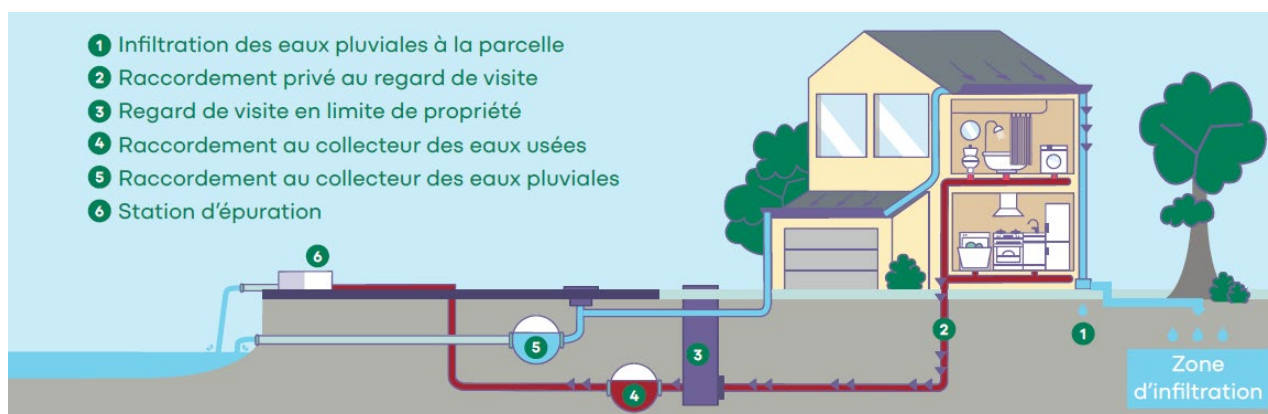
LE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS À L'ASSAINISSEMENT

L'ESSENTIEL SUR LE CONTROLE DE BRANCHEMENT

Le service public d'assainissement collectif réalise des campagnes de vérification des branchements privés au réseau public de collecte, conformément à la réglementation.

L'objectif est de s'assurer que les eaux usées et les eaux pluviales vont dans les bons réseaux de collecte.

Le schéma ci-après présente le principe de raccordement d'un habitat au réseau d'eaux usées et au réseau pluvial :



En complément des raccordements de gouttières connectés au réseau d'eaux pluviales, ce réseau assure aussi la collecte des ouvrages suivants :

- Avaloirs sur trottoir ou parking,
- Grilles au niveau des caniveaux,
- Chaussée drainante...



Le contrôle est réalisé par l'introduction de colorant inodore et sans danger, dans toutes les évacuations d'eau de l'habitation.

Les branchements de particulier sont contrôlés :

- Lors de mutation de propriétaire (demande de diagnostic de raccordement par les notaires),
- Lors des instructions de permis de construire,
- Lors de la création d'un nouveau branchement,
- Préalablement à des travaux de réhabilitation de collecteurs publics.

Les contrôles de conformité réalisés

Dans le tableau ci-dessous, les branchements contrôlés correspondent :

- Aux contrôles réalisés par les délégataires dans le cadre de leurs obligations contractuelles (campagne annuelle de contrôles par quartier),
- Aux contrôles réalisés dans le cadre d'un marché de contrôles des rejets domestiques dans les communes gérées en régie (campagne annuelle de contrôles par quartier et contrôle des branchements neufs).

Les contrôles lors des ventes immobilières, obligatoires depuis le 22 janvier 2021, sont réalisés par diverses entreprises, à la demande des propriétaires vendeurs. Versailles Grand Parc n'a pas la vision globale des contrôles réalisés sur son territoire dans ce cadre. En effet, seuls quelques propriétaires ou diagnostiqueurs envoient le rapport à la Direction du Cycle de l'Eau. Ce décompte n'a donc pas été intégré au tableau ci-dessous.

En outre, sur Versailles, les contrôles lors des ventes sont réalisés en domaine public par un agent assermenté de Versailles Grand Parc. Ils ne sont pas décomptés dans le tableau ci-dessous mais représentent environ 1500 contrôles par an.

Dans le cadre du marché de contrôles des rejets domestiques ou des contrôles réalisés par les délégataires, les campagnes de contrôles concernent des secteurs problématiques (suspicion de pollution – EU dans EP, présence d'eaux claires parasites – EP dans EU, suspicion de mauvais raccordements, etc.).

Les taux de non-conformité doivent être pris avec précaution. En effet, les branchements sont contrôlés dans le cadre de la campagne annuelle de contrôles. Les contrôles sont ciblés vers des suspicions de mauvais branchement. Il est donc logique de constater de forts taux de non-conformité.

De plus, les contrôles réalisés dans le cadre des contre-visites n'ont pas été intégrés au tableau ci-dessous.

COMMUNE	2023			2024		
	Nombre de contrôles	Nombre de non-conformes	% non-conformes	Nombre de contrôles	Nombre de non-conformes	% non-conformes
BIEVRES	60	45	75%	107	56	52%
BOIS D'ARCY	223	188	84%	102	41	40%
BOUGIVAL	37	31	84%	15	11	73%
BUC	6	6	100%	5	0	0%
CHATEAUFORT	23	12	52%	14	9	64%
JOUY-EN-JOSAS	57	47	82%	44	30	68%
LA CELLE SAINT CLOUD	117	109	93%	77	59	77%
LES LOGES EN JOSAS	32	11	34%	65	21	32%
NOISY LE ROI	70	38	54%	38	7	18%
TOUSSUS LE NOBLE	0	0	0%	4	2	50%
VELIZY-VILLACUBLAY	2	2	100%	6	6	100%
VERSAILLES	0	0	0%	2	2	100%
VIROFLAY	2	2	100%	1	1	100%
TRANSPORT LA CELLE SAINT CLOUD BOUGIVAL	8	2	25%	1	1	100%
TOTAL VGP	637	493	77%	481	246	51%

En 2024, à la demande du SIAAP dans le cadre du diagnostic permanent, un travail de synthèse des données a permis de mettre en évidence les chiffres suivants :

	Etat connu en 2024
Nombre de branchements en secteur séparatif (*)	15 092
Nombre de branchements ayant fait l'objet d'une enquête de conformité depuis l'origine des contrôles (**)	1 725
Nombre de branchements non-conformes ayant fait l'objet d'une mise en conformité depuis l'origine des contrôles (**)	42

Les aides à la mise en conformité



INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DOMAINE PRIVÉ

QUELLES AIDES FINANCIÈRES
POUR LEUR MISE EN CONFORMITÉ ?



Versailles Grand Parc a mis en place avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie des aides pour la mise en conformité des branchements à l'assainissement.

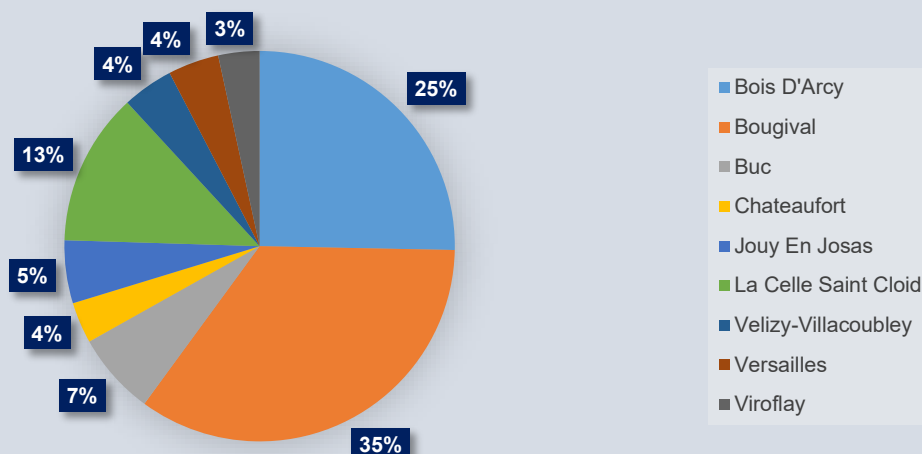
Les travaux concernés sont notamment :

- Le retrait des eaux pluviales du réseau de collecte des eaux usées par infiltration à la parcelle,
- La reconnexion d'eaux usées sur le réseau de collecte ad-hoc au lieu d'un rejet au milieu naturel ou du réseau de collecte des eaux pluviales.

Pour informer les usagers, le service de la communication de VGP en lien avec la Direction du cycle de l'Eau a édité une plaquette et mis en place une information sur le site internet.

Suite à la mise en place du dispositif mi-2023, 20 dossiers ont pu être menés à leur terme, pour un total de travaux de 161.000 € aidés à hauteur de 82.000 € (51%). La Direction du cycle de l'Eau a particulièrement proposé le dispositif aux usagers diagnostiqués non conformes dans les bassins de collecte des eaux les plus en difficulté.

Répartition des aides distribuées en 2023 en 2024



Commune	Type d'actions réalisés	Description travaux	Déconnexion totales des EP	Montant des travaux en € TTC	Montant de l'aide en €
Bois D'Arcy	Déconnexion des EP	Raccordement au puisard	Non	4 167,63 €	4 167,63 €
	Mise en conformité de la partie privative du branchement et déconnexion des EP	puits d'épandage	Non	5 560,50 €	3 400,00 €
		création puisard	oui	5 657,70 €	5 160,73 €
	Déconnexion des EP	gouttière en épandage et mise en place d'une cuve de récupération d'eau	Non	5 255,80 €	3 348,14 €
		infiltration à la parcelle avec Drianotube + création BBEU	Non	9 784,50 €	7 695,00 €

	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Suppression ouvrage décantation , création regard, raccordement EU au réseau actuelle	Non	3 217,50 €	3 217,50 €
		création d'un muret et une dalle pour la pose de deux cuves de récupération	Non	7 044,00 €	4 200,00 €
Bougival	Déconnexion des EP	Mise en place d'une cuve de 5000l et création d'un tranchée d'infiltration	Oui	14 400,00 €	5 200,00 €
		création d'un puisard EP pour récupération du réseau EP	Oui	6 512,00 €	5 200,00 €
		Gestion des Eaux pluviales en infiltration à la parcelle avec des DRAINOTUBE	Oui	15 070,00 €	5 200,00 €
	Mise en conformité de la partie privative du branchement et déconnexion des eaux pluviales	création d'un puisard pour l'infiltration des eaux et déconnexion totale des EP	Oui	7 152,00 €	5 200,00 €
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Création de deux puisard + création d'un nouveau branchement d'eaux usées	Oui	14 561,08 €	5 200,00 €
		Création d'un nouveaux raccordement EU en domaine privé + vidange et comblement d'une fosse	Non	6 098,40 €	4 200,00 €
		Création d'un nouveau raccordement EU, comblement d'une ancienne fosse	Non	5 049,00 €	4 200,00 €
		mise en place d'un bac de récup + trop plein puisard pour les EP et raccordement des EU au réseaux public	Oui	4 614,50 €	4 200,00 €
		Déconnexion de l'ANC et raccordement au réseau EU	Non		
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier et Déconnexion des eaux pluviales	Création d'un branchement pluvial pour une partie des EP(non aidé, 60% de la SA), gestion à la parcelle pour l'autre (40% de la SA)	Non	24 122,60 €	4 200,00 €
Buc	Déconnexion des eaux pluviales	Déconnexion des gouttières de la maison et gestion à la parcelle (bac rétention + infiltration jardin)	Oui	1 477,67 €	-
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Déconnexion des EU de la cuisine du réseau EP, raccordement sur le réseau EU privé à l'arrière de la maison	Non	5 610,00 €	4 200,00 €
		Déconnexion des EP actuellement dans les EU : infiltration + raccordement sur la grille EP	Non	6 547,20 €	4 200,00 €
Chateaufort	Mise en conformité de la partie privative du branchement et déconnexion des eaux pluviales	création d'un puisard pour l'infiltration des eaux et déconnexion des EP	Non	5 315,18 €	4 200,00 €
Jouy En Josas	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier	Déconnexion des EU (lave-linge) du réseau d'eaux pluviales	Non	2 618,00 €	2 618,00 €
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier des eaux usées	déconnection des eaux usées de la fosse sceptique et connexion sur le réseau des eaux usées	Non	12 210,00 €	4 200,00 €
La Celle Saint Cloud	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier et Déconnexion des eaux pluviales	Raccordement des EU dans la rue devant l'habitation et gestion des EP dans un puisard	oui	2 272,00 €	5 200,00 €
		Infiltration à la parcelle à l'aide d'un puits d'infiltration	oui	6 300,00 €	5 200,00 €

	Mise en conformité de la partie privative du branchement et déconnexion des eaux pluviales	création d'un puisard pour l'infiltration des eaux et déconnexion des EP	oui	24 198,00 €	5 200,00 €
Vélizy-Villacoublay	Déconnexion des eaux pluviales	Déconnexion de toutes les EP et gestion à la parcelle par "drenotube" + création BB EU	Oui	11 374,00 €	5 200,00 €
Versailles	Déconnexion des eaux pluviales	Déconnexion des gouttières de la maison et gestion à la parcelle (cuve + infiltration jardin)	Oui	6 900,00 €	5 200,00 €
Viroflay	Mise en conformité de la partie privative du branchement et déconnexion des eaux pluviales et des eaux usées	création de 3 puisards pour l'infiltration des EP et raccordement des EU au réseau unitaire.	Non	29 370,00 €	4 200,00 €

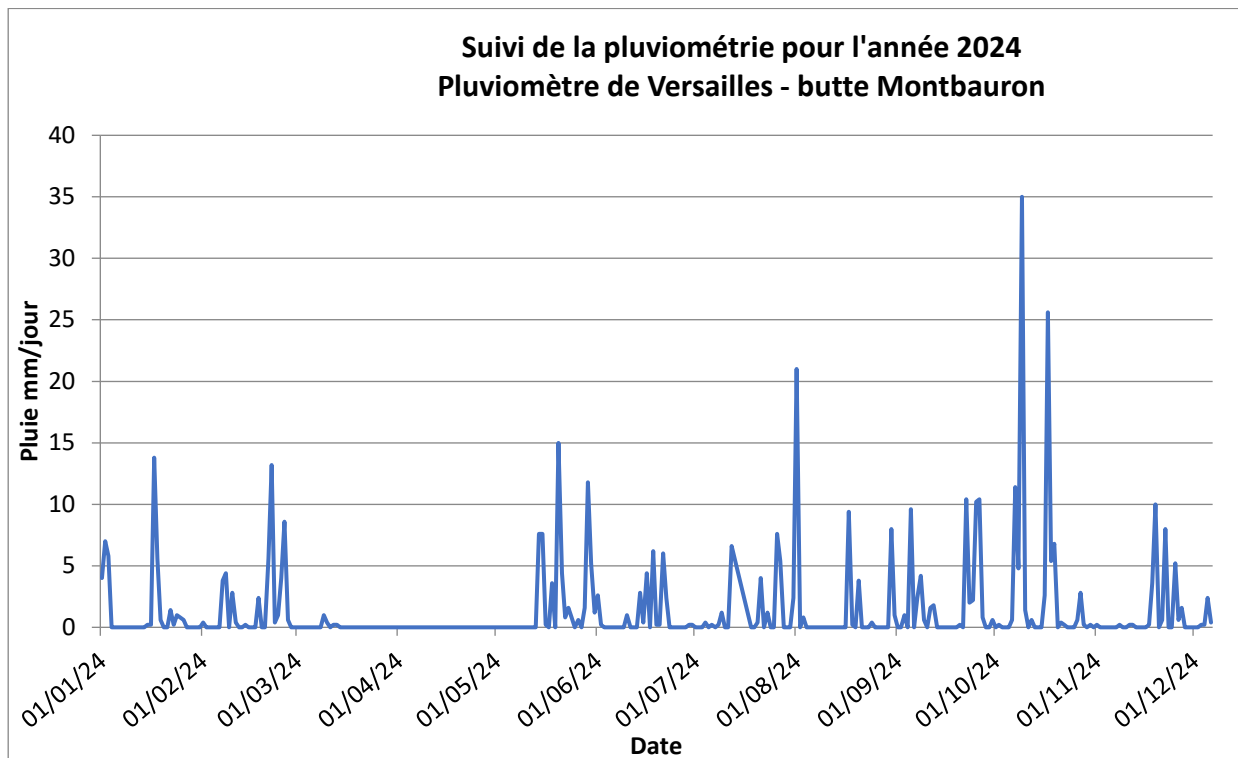
Ainsi, ce sont près de 20 équivalent-habitants qui ont été retirés du rejet au milieu naturel, ainsi qu'une surface de 500 m² de surfaces imperméables débranchées du réseau de collecte des eaux usées.

AUTRES DONNÉES D'EXPLOITATION

Suivi pluviométrique

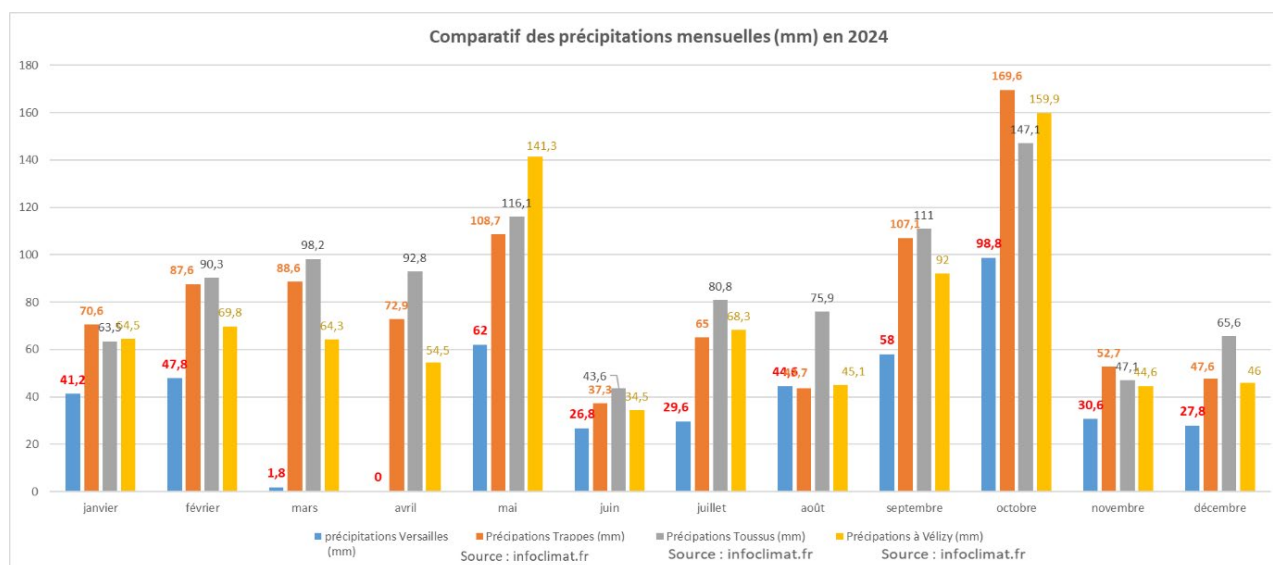
Versailles Grand Parc dispose d'un pluviomètre dernière génération doté d'un système LORA de communication. Ce pluviomètre est situé sur le toit de la piscine Montbauron.

Les données sont présentées sur le graphique ci-après.



ANNEE 2024	Précipitations Versailles (mm)	Précipitations Trappes (mm)	Précipitations Toussus (mm)	Précipitations Vélizy (mm)
Janvier	41,2	70,6	63,5	64,5
Février	47,8	87,6	90,3	69,8
Mars	1,8	88,6	98,2	64,3
Avril	0	72,9	92,8	54,5
Mai	62	108,7	116,1	141,3
Juin	26,8	37,3	43,6	34,5
Juillet	29,6	65	80,8	68,3
Août	44,6	43,7	75,9	45,1
Septembre	58	107,1	111	92
Octobre	98,8	169,6	147,1	159,9
Novembre	30,6	52,7	47,1	44,6
Décembre	27,8	47,6	65,6	46
TOTAL	469	951	1032	885

Nous constatons encore de grands écarts entre les données du pluviomètre de Versailles et ceux présents sur les communes de notre territoire (source : infoclimat.fr). Ce point a été analysé dans le cadre du schéma directeur communautaire : il s'avère que l'équipement est bien calibré ; Toutefois, étant situé sur un mât, on observe une perte de mesure quantitatif par le phénomène de rejaillissement. Un déplacement du pluviomètre existant sur un site plus facile d'accès est à l'étude.



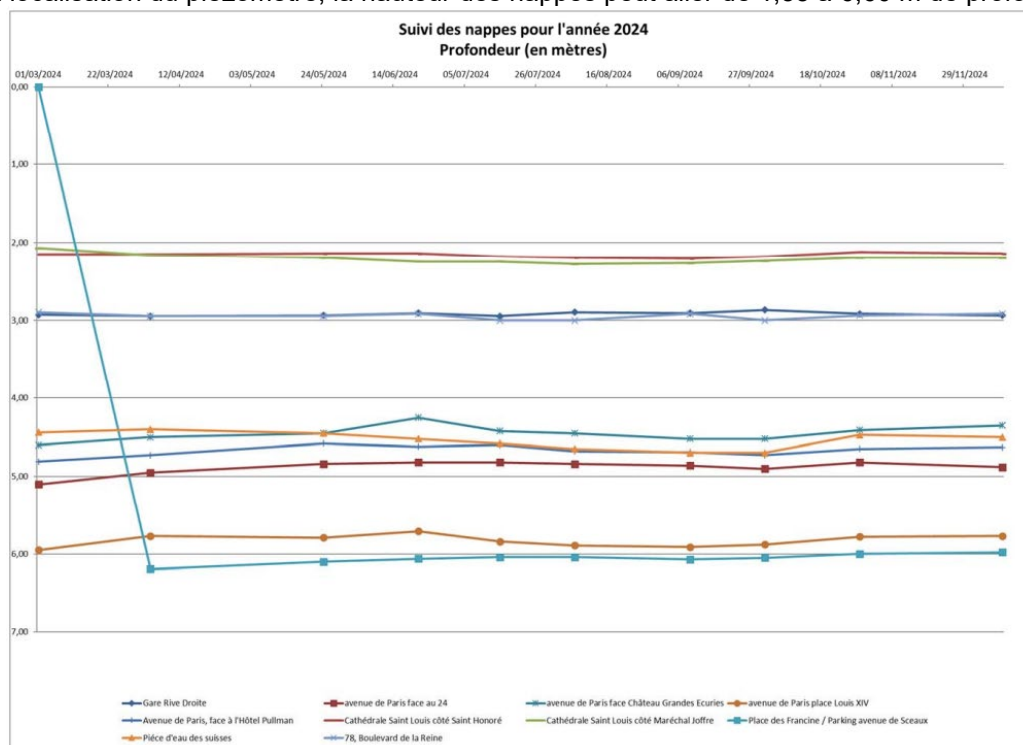
Après une année 2022 particulièrement sèche et une année 2023 moyenne, l'année 2024 a été marquée par une pluviométrie abondante, au-dessus des normales. Mis à part le mois de juin, au cours duquel les pluies ont été modérées, l'année ne comporte aucune période sèche.

L'année a également été marquée par des épisodes pluvieux de forte intensité, notamment l'épisode du 9 octobre 2024 d'une période de retour de 30 à 50 ans selon les secteurs. D'autres épisodes remarquables se sont produits le 17 janvier, le 5 septembre, le 17 octobre et le 22 décembre avec des quantités dépassant 20 mm en 24h.

Suivi des nappes

Afin de connaître la profondeur de la nappe vis-à-vis des réseaux d'assainissement, un suivi des nappes est réalisé à Versailles chaque mois au niveau des 12 piézomètres (cf. tableau ci-dessous).

Selon la localisation du piézomètre, la hauteur des nappes peut aller de 1,55 à 6,60 m de profondeur.



N°	Adresse	Nom piézo	Dates des mesures							
			01/03/2024	03/04/2024	24/05/2024	21/06/2024	15/07/2024	06/08/2024	09/09/2024	01/10/2024
1	42, rue Maréchal Foch	Gare Rive Droite	2,93	2,95	2,94	2,91	2,95	2,9	2,91	2,87
2	24, av de Paris	avenue de Paris face au 24	5,1	4,95	4,84	4,82	4,82	4,84	4,86	4,9
3	1, av de Paris	avenue de Paris face Château Grandes Ecuries	4,6	4,5	4,45	4,25	4,42	4,45	4,52	4,52
4	3, place Louis XIV	avenue de Paris place Louis XIV	5,95	5,77	5,79	5,71	5,84	5,89	5,91	5,88
5	2bis, av de Paris	Avenue de Paris, face à l'Hôtel Pullman	4,81	4,73	4,58	4,62	4,6	4,68	4,69	4,73
6	7, rue st honoré	Cathédrale Saint Louis côté Saint Honoré	2,15	2,15	2,14	2,14	2,18	2,2	2,21	2,18
7	5, rue maréchal Joffre	Cathédrale Saint Louis côté Maréchal Joffre	2,07	2,16	2,2	2,25	2,25	2,28	2,27	2,24
8	45, av de sceaux	Place des Francine / Parking avenue de Sceaux	voiture	6,19	6,1	6,06	6,04	6,04	6,07	6,05

9	4, rue de la quintinie	Pièce d'eau des suisses	4,44	4,4	4,45	4,52	4,58	4,65	4,7	4,7
10	32, rue Maréchal Foch	78, Boulevard de la Reine	2,9	2,95	2,95	2,92	3	3	2,92	3
11	Cimetière Notre Dame	Puits n°1 Sud/Est			2,4	2,25	2,27	2,48	2,45	2,29
12	Cimetière Notre Dame	Puits n°2 Nord/Est			2,38	2,48	2,67	2,5	2,43	2,42
13	Cimetière Notre Dame	Puit n°3 Nord/Ouest			5,7	5,65	5,85	5,9	5,8	5,89
14	Cimetière Notre Dame	Puit n°4 Sud/Ouest			2,14	2,25	2,45	2,41	2,25	2,21
15	3, av de Paris	Parking de l'Europe	4,12	1,5	4,08	Purge du tuyeau	4,12	4,18	4,2	4,25
16	143, bd de la Reine	143, bd de la Reine (piezo privé déclaré)								

N.B. : Depuis 2022, les cotes topographiques TN et fil d'eau ont été relevées dans le cadre du schéma directeur communautaire, ce qui permet dorénavant de connaître la côte NGF des profondeurs de nappe.

SOUTIEN AUX COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

En 2024, l'Agglo a poursuivi son soutien à hauteur de 32 171 € à :

- **L'association pour la Cité Hydraulique d'Angkor (ACHA) devenue Association pour le Gestion des Eaux de la Région d'Angkor (AGERA)** courant 2024 pour les actions hydrauliques de la Région d'Angkor au Cambodge menées en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

Courant de l'année 2024, l'Association s'est particulièrement investie dans plusieurs actions :

- ✓ Concernant le barrage de Ta Som, élément central du schéma hydraulique, des dysfonctionnements de manoeuvrabilité des vannes ont été constatés. Une expertise menée en novembre 2024 a permis de diagnostiquer l'état du génie civil et de la vannerie, débouchant sur des recommandations techniques et une première estimation financière de la réhabilitation.
 - ✓ Six stations météorologiques, six stations de mesure des précipitations et quatorze piézomètres opérationnelles et connectées en temps réel via le superviseur PcWin2. Les installations finales ont été réalisées lors de la mission du Comité International de Coordination de décembre 2024.
 - ✓ Enfin, deux sessions de formation pour le personnel local sont programmées pour l'année 2025
- **Eau et Vie devenue Better with water** en janvier 2024 pour un projet dans les bidonvilles de Cebu aux Philippines. Ce projet a pour but de permettre l'accès à l'eau à domicile pour les familles les plus démunies, et de les sensibiliser et les former à l'hygiène, à l'assainissement et à l'environnement. Ce projet complet permet un véritable changement de vie sur le long terme.

En 2024, le projet mené à Tangke II (Cebu) a notamment porté sur :

- ✓ **Accès à l'eau potable :**

Finalisation de l'installation de 14 nouvelles connexions à l'eau potable à domicile, portant à 350 le nombre total de ménages bénéficiaires (soit 1 488 personnes).

- ✓ **Hygiène et salubrité :**
 - Organisation de 128 sessions de sensibilisation à l'hygiène (personnelle, menstruelle, gestion de l'eau) auprès de 2 280 participants cumulés.
 - 7 campagnes de nettoyage de quartier, permettant la collecte de près de 24 tonnes de déchets solides.
 - 53 sessions de sensibilisation à la propreté environnementale, incluant des modules ludiques pour les enfants.
- ✓ **Protection civile et sécurité :**
 - Formation et équipement de 21 pompiers volontaires répartis dans deux brigades locales.
 - Installation de 7 bornes incendies et 15 extincteurs dans les quartiers d'intervention.
- ✓ **Renforcement communautaire :**
 - 13 mobilisations communautaires et réunions de coordination avec les volontaires et parties prenantes locales.
 - Actions inclusives pour les groupes marginalisés (femmes, personnes âgées, personnes handicapées), favorisant la cohésion sociale et l'autonomie des communautés.

EVOLUTION DES MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS

Acquisitions de logiciels

En 2024, la Direction du Cycle de l'Eau s'est dotée de 2 logiciels :

- Indigau : Logiciel développé par Altereo et associé au SIG pour optimiser la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement via l'analyse des ITV.
Ce logiciel permet de :
 - Valoriser automatiquement le stock d'ITV en analysant les fichiers normés d'ITV et en notant le tronçon inspecté,
 - Prioriser et programmer les travaux en identifiant les enjeux et en utilisant une analyse multicritères spécifique à chaque collectivité,
 - Optimiser le programme d'inspection en ciblant les curages et inspections futures en prédisant l'état des tronçons non inspectés.
- Parapluie : Logiciel développé par ALISON et INSA Lyon pour favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle. Le contenu de ce logiciel est présenté dans le paragraphe « la gestion des eaux pluviales » ci-avant.

Acquisitions de matériels

En 2024, la Direction du Cycle de l'Eau s'est dotée des moyens matériels suivants :

- Un nouveau véhicule léger Dacia Sandero,
- Une base vie pour les chantiers menés par la régie du service public d'assainissement,



- Une caméra portative pour l'inspection télévisée des canalisations.

ETUDES ET TRAVAUX

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR

En 2024, les documents administratifs en vigueur sur le système de collecte sont les suivants :

Communes	Année du dernier SDA	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage EU	Date du zonage EP	Date du dernier PLU	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Bièvres	2022	-	2024	2024	2019	2019
Bois d'Arcy	2022	2018	2024	2024	2021	2021
Bougival	2003	-	2005	2005	2019	2019
Buc	2018	-	2018	2018	2018	2018
Châteaufort	2012	-	2016	2014	2014	-
Jouy en Josas	2012	-	2000	-	2017	-
La Celle Saint Cloud	2004	2004	2005	-	2017	-
Les loges en Josas	2018	-	2018	2018	2023	2023
Noisy le Roi	2005	-	-	-	2019	-
Toussus le Noble	2013	-	2014	2014	2019	2019
Vélizy	2022	2022	2024	2024	2017	2020
Versailles	2012	-	2019	2012	2019	2019
Viroflay	-	-	-	-	2013	-

De plus, Versailles Grand Parc dispose d'un règlement d'assainissement collectif en vigueur depuis janvier 2021.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Versailles Grand Parc instruit chaque année, le volet assainissement des autorisations d'urbanisme déposées auprès des communes de Bougival, Châteaufort, Noisy le Roi, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay :

	2021	2022	2023	2024
Nombre de PC instruits	384	399	294	207
Nombre de PA instruits	5	6	13	6

Les autorisations d'urbanisme des communes de Bièvres, Buc, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble sont instruites par le SIAVB.

Les autorisations d'urbanisme des communes de Bois d'Arcy et La Celle Saint Cloud sont instruites par le délégataire.

L'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme a pour objectif de :

- Communiquer sur les prescriptions techniques relatives au raccordement d'assainissement,
- Vérifier le respect du règlement du service public d'assainissement et des autres règlements (SAGE par exemple),
- Identifier les parcelles difficiles à raccorder,
- Promouvoir activement la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

Documents réglementaires	Date/ version
Manuel d'autosurveillance	En cours
Dossier SANDRE	Mise à jour annuelle
Note d'objectif du diagnostic permanent	Mise à jour annuelle
Bilan annuel de fonctionnement	Exercice 2024
Rapport d'analyse des risques de défaillance (ARD)	2024
Rapport de diagnostic amont RSDE	Non réalisé
Contrôle des dispositifs d'autosurveillance	En cours

ETUDES RÉALISÉES EN 2024

Les travaux et le suivi des études sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Versailles Grand Parc. Le contrôle des contrats de délégation de service public (DSP) est également assuré par Versailles Grand Parc, assisté par un bureau d'études extérieur.

Les travaux d'investissement, sous la maîtrise d'œuvre interne de Versailles Grand Parc ou de maîtrise d'œuvre extérieure, sont principalement réalisés, par des entreprises, au travers de marchés publics. Ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle (réalisée sur la base du diagnostic permanent du réseau et des schémas directeurs lorsqu'ils existent) en partenariat avec l'Agence de l'Eau et en concertation avec les communes concernées.

Lors des travaux de rénovation des anciens ouvrages, Versailles Grand Parc donne une large place aux innovations technologiques qui apportent davantage de fiabilité et qui occasionnent une moindre gêne aux riverains ou à la circulation.

COMMUNE	LIEU DU PROJET	ETUDE	Montant TTC mandaté en 2024	Montant total TTC de l'opération	Subvention perçue en 2024	Subvention totale perçue sur l'opération
Vélizy- Villacoublay	Trou Aux Gants (budget principal)	Etude préalable	- €	11 280 €	/	/
VGP	Ensemble du territoire	SDA communautaire	355 298 €	1 544 547 €	0 €	794 940 €
Vélizy- Villacoublay	Ensemble de la commune	SDA communal	0 €	234 400 €	83 072 €	173 264 €
VGP	Ensemble du territoire	AMO pour suivi des 7 contrats en DSP Etude du mode de gestion	28 112 €	68 101 €		
VGP	Ensemble du territoire	Lancement DSP 4 communes + suivi des contrats en cours	39 987 €	43 548 €		

Le schéma directeur d'assainissement communautaire

Le Schéma Directeur d'Assainissement communautaire a débuté en janvier 2022. Il concerne l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc et va permettre de créer ou mettre à jour tous les SDA et zonages d'assainissement communaux.

Il se décompose en plusieurs phases :

- Phase 1 : Recueil de données et étude des systèmes d'assainissement
- Phase 2 : Campagne de mesures
- Phase 3 : Modélisation hydraulique des réseaux et diagnostics
- Phase 4 : Bilan des désordres, autosurveillance et propositions des scénarii
- Phase 5 : Etablissement du SDA, gestion patrimoniale, diagnostic permanent et zonage d'assainissement.

Il est réalisé par un groupement de trois bureaux d'études : EGIS EAU (Mandataire du groupement), SAFEGE SUEZ EAU FRANCE et Aqua-Mesure. Il devrait se terminer courant de l'année 2025.

Il concerne 14 des 18 communes de l'Agglomération, les 4 communes restantes étant gérées par Hydreaulys.

Les phases 1, 2 et 3 se sont déroulées entre 2022 et 2023.

En 2024, ces phases ont été finalisées par la réalisation des derniers relevés topographiques (phase 1), des investigations complémentaires (phase 2) et de la modélisation réseaux unitaires de Versailles-Viroflay (phase 3).

Les phases 4 et 5 ont débuté fin 2024 et se poursuivront en 2025.

Synthèse de la Phase 1

La phase 1 « recueil des données et étude des systèmes d'assainissement » s'est déroulée entre 2022 et 2023, en 2 étapes :

- La présentation du contexte du territoire de Versailles Grand Parc,
- Le bilan des données techniques et la réalisation du pré-diagnostic.

La première étape de la phase 1 a permis de présenter :

- Le contexte géographique du territoire : Topographie, pluviométrie, géologie et hydrogéologie, hydrologie, patrimoine naturel, risques naturels et technologiques et infrastructures.
- Le contexte réglementaire, notamment les SAGE (de la Mauldre, de la Bièvre, de l'Orge et de l'Yvette) et les contrats de bassin en vigueur sur le territoire.
- Le contexte démographique actuel et futur (à l'horizon 2035) : Population totale en 2035 estimée à 223 025 habitants, soit + 22 700 habitants.

La deuxième étape de la phase 1 a permis de réaliser un pré-diagnostic sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement en prévision des campagnes de mesures et investigations complémentaires prévues en phase 2. Le territoire a été décomposé en 4 unités fonctionnelles : Mauldre et Marivel, Bièvre, Drionne et Mérantaise. L'ensemble du patrimoine a été décrit précisément.

Plusieurs anomalies et points noirs des réseaux ont été identifiés et classés par enjeu :

- Mise en charge des collecteurs avec ou sans débordement,
- Point bas topographique,
- Inondation par refoulement dans les branchements particuliers,
- Vétusté des collecteurs, affaissement, effondrement,
- Dégradation des ouvrages en raison de la présence suspectée d'H₂S,
- Obstruction fréquente des collecteurs,
- Présence d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,
- Pollution du milieu naturel au droit d'un exutoire du réseau d'eaux pluviales,
- Etc.

Les principales conclusions du pré-diagnostic sont les suivantes :

- Sensibilité des nappes phréatiques :
 - La protection de la ressource en eau de captage constitue un réel enjeu sur le territoire, en particulier sur les communes de :
 - Noisy le Roi, Rennemoulin, Versailles, La Celle Saint Cloud et Bois d'Arcy concernées par l'AAC de Mareil sur Mauldre,
 - Bois d'Arcy dont certains secteurs se situent dans l'AAC de la Mauldre,
 - Bougival, dont une partie des réseaux d'assainissement se situe dans un périmètre de protection éloigné et sur la nappe alluviale de la Seine, identifiée comme très vulnérable par l'agence de l'eau Seine Normandie.
- Analyse de l'impact de l'environnement de surface sur les réseaux :
 - Certains secteurs sont sensibles :
 - Les liaisons entre Vélizy-Versailles-Viroflay traversent des espaces boisés,
 - Les collecteurs principaux de la Celle Saint Cloud, Bougival, Buc, Bois d'Arcy se situent sur des axes à forte circulation.
- Evaluation du fonctionnement du système d'assainissement et impact sur le milieu récepteur :
 - Enjeu renforcé par la présence d'ouvrages de déversement à proximité des cours d'eau :
 - Châteaufort : Regards mixtes vers la Mérantaise,

- La Celle Saint Cloud-Bougival : Regards mixtes vers la Seine et déversements par temps de pluie du trop-plein du PR de Bougival vers la Seine,
- Noisy le Roi : Trop-plein vers le Ru de Gally,
- Bièvres : Trop-plein, regards mixtes vers la Bièvres.
- Analyse de la sensibilité des réseaux aux intrusions d'eaux claires :
 - Tous les réseaux sont concernés par de fortes pressions du milieu naturel concernant les eaux claires parasites permanentes, spécialement les réseaux situés à proximité des cours d'eau ou des zones humides.
- Problématique de mise en charge et débordement sur le réseau d'eaux usées et projection sur l'urbanisation future.

Synthèse de la phase 2

❖ Campagne de mesures sur le réseau pluvial

Lors de cette campagne de mesures débit-pollution, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 19 août 2022 et le 22 septembre 2022, 53 points de mesures, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été instrumentés par des appareils Hauteur-Vitesse. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 16 et 29 mm selon les secteurs sur 10 jours de temps de pluie (et donc 25 jours de temps sec). Quelques pluies orageuses ont été enregistrées.

Les prélèvements de temps sec ont été réalisés sur 21 points le 25 août 2022.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- Apport très important de pollution EU (> 3 000 EH) dans le réseau pluvial de Bougival-La Celle Saint-Cloud qui rejoint la Seine en réseau de la présence de nombreux regards mixtes,
- Apport sur une branche pluviale de Noisy-le-Roi,
- Apport moindre sur une branche pluviale de Bièvres-Jouy-en-Josas.

Les cours d'eau les plus impactés sont donc la Seine (bras de Marly), la Bièvre et la Mérantaise.

❖ Campagne de mesures sur le réseau eaux usées-unitaire

Lors de la première campagne de mesures en nappe basse, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 21 septembre 2022 et le 20 octobre 2022, 119 points de mesures, répartis sur l'ensemble du territoire, ont été instrumentés. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 43 et 58 mm selon les secteurs sur 13 jours de temps de pluie.

Les prélèvements de temps sec ont été réalisés sur 30 points le 4, 5 et 6 octobre 2022.

Lors de la seconde campagne de mesures en nappe haute, qui s'est déroulée sur 4 semaines entre le 10 février 2023 et le 15 mars 2023, les mêmes points de mesures ont été instrumentés. Durant cette période, le cumul pluviométrique s'élève entre 24 et 39 mm selon les secteurs sur 10 jours de temps de pluie. Globalement, la période a été très sèche pour la saison.

Les premières conclusions sont les suivantes :

- Les secteurs séparatifs les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes sont :
 - La Celle Saint Cloud et Bougival : Apports du domaine de Beauregard et du Ru de la Drionne longeant les réseaux d'assainissement,
 - Vélizy-Villacoublay nord : Apports de plusieurs grandes résidences.
- Les secteurs unitaires les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques sont :
 - Versailles ouest et est,
 - Bougival unitaire.
- Les secteurs séparatifs les plus impactés par l'intrusion d'eaux claires parasites météoriques sont :
 - La Celle Saint-Cloud et Bougival,
 - Vélizy-Villacoublay nord et sud.
- L'absence de déversements de temps sec sur les ouvrages de déversements instrumentés.

Afin d'affiner ces premières conclusions, des investigations complémentaires (inspections pédestres, inspections télévisées, contrôle de raccordement) ont démarré au deuxième semestre 2023 et se sont poursuivies en 2024.

Ainsi, il a été réalisé, au cours de l'année 2024, les investigations suivantes :

- Inspections télévisuelles : Environ 21 km d'ITV ont été analysés sur les communes de Bougival, La Celle Saint Cloud, Noisy le Roi, Versailles, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Toussus le Noble, Viroflay, Bièvres et Vélizy-Villacoublay. Plusieurs rues ont été identifiées en priorité 1 ou 2 pour une intervention, sur les communes de Bièvres, Versailles, Bougival, La Celle Saint Cloud et Versailles.
- Inspections pédestres : Sur 1 km du réseau visitable de la commune de Versailles, les inspections pédestres ont permis d'identifier des tronçons présentant des fissures, des perforations et des traces de concrétion.
- Tests à la fumée : 31 km de réseau ont été inspectés sur les communes de Bièvres, Bougival, Buc, Jouy-en-Josas, la Celle-Saint-Cloud et Noisy le Roi. 10 000 m² de surface active ont été détectés, 80 % des anomalies étant situées en domaine privé. Ces tests ont également permis d'identifier des rues avec des regards mixtes ou des liaisons eaux usées/eaux pluviales en réseau séparatif.
- Contrôles de conformité : Les 37 contrôles réalisés sur la commune de Bougival ont permis d'identifier 23 propriétés non conformes avec une majorité de défauts de type raccordement des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées et 1410 m² de surface active.
- Sous-sectorisation sur les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud : Elle a permis de mettre en évidence des apports d'eaux usées au réseau d'eaux pluviales au niveau des grandes résidences privées de La Celle-Saint-Cloud.

Synthèse de la phase 3

La phase 3 consiste à créer un modèle hydraulique afin de rendre compte des conditions de transit en fonction du temps, après calcul préalable de transformation pluie-débit.

Suite au pré-diagnostic de phase 1 et à l'analyse des enjeux, Versailles Grand Parc a choisi de concentrer l'étude de modélisation sur les communes de Bougival-La Celle Saint-Cloud, Noisy-le-Roi, Viroflay-Versailles est et Versailles ouest.

Après calage du modèle par temps sec, l'étude a étudié le fonctionnement des réseaux face à des pluies de période de retour 1 an puis 10 ans.

- ❖ Diagnostic du réseau par temps sec :
 - Bougival-La Celle Saint-Cloud : Aucun débordement n'a été observé sur les réseaux d'eaux usées. Débits par temps sec conséquents dans les réseaux d'eaux pluviales sur la commune de La Celle Saint-Cloud (collecte des eaux de l'ancien Ru de la Drionne).
 - Noisy-le-Roi : Aucun débordement n'a été observé sur les réseaux d'eaux usées malgré 2 secteurs de mise en charge.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 1 an :
 - Bougival-La Celle Saint-Cloud :
 - Mises en charge du réseau et débordements en amont du poste sur le réseau EU
 - Déversement du PR de Bougival, du Do de la Jonchère, des trop-plein de La Celle Saint Cloud, de plusieurs regards mixtes
 - Nombreux débordements sur le réseau EP
 - Pas de débordement supplémentaire du réseau d'eaux usées au niveau des points noirs
 - Noisy-le-Roi :
 - Nombreuses mises en charge en temps de pluie sans débordement sur le réseau d'eaux usées et avec débordements sur le réseau d'eaux pluviales.
- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 10 ans :
 - Bougival-La Celle Saint-Cloud : Nombreux débordements sur le réseau EP. Plusieurs déversements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées via les regards mixtes.
 - Noisy-le-Roi : Nouveaux débordements sur le réseau EP.

En 2024, la modélisation sur les communes de Viroflay-Versailles est et Versailles ouest s'est achevée. Les principales conclusions sont les suivantes :

- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 1 an :
 - Viroflay-Versailles est : Pas de débordement.
 - Versailles ouest : Pas de débordement.

- ❖ Diagnostic du réseau pour une pluie de retour 10 ans :
 - Viroflay-Versailles est : Plusieurs débordements et mises en charge.
 - Versailles ouest : 2 débordements importants dont un en lien avec le réseau aval Hydreaulys.

Synthèse de la phase 4

La phase 4 synthétise le diagnostic réalisé au cours des 3 premières phases. Elle permet de poser les enjeux et donc de proposer des aménagements ciblés en priorité sur les secteurs sensibles.

Après la validation des enjeux, le comité de pilotage restreint travaille, depuis la fin de l'année 2024, sur la définition des :

- Périodes de retour de protection, selon les secteurs,
- Secteurs à protéger impérativement,
- Solutions techniques à privilégier ou à exclure,
- Niveaux de contraintes à imposer aux aménageurs pour les projets futurs,
- Budgets alloués aux futurs travaux.

Cette phase aboutira, en 2025, à la définition d'un programme pluriannuel d'investissements, par thématique :

- TH1 : Réduction des apports d'ECPP et renouvellement patrimonial,
- TH2 : Mise en conformité du système de collecte,
- TH3 : Réduction des désordres face à des pluies et crues exceptionnelles (actions sur le réseau EP),
- TH4 : Fonctionnement, exploitation et autosurveillance,
- TH5 : Extension de la collecte et zone d'assainissement.

Etude sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement de Versailles Grand Parc

Versailles Grand Parc a lancé, fin 2022, une étude relative au choix du mode de gestion du service public d'assainissement de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026. Cette étude a été réalisée par le cabinet Merlin.

Aujourd'hui, les modes de gestion sont très hétérogènes sur le territoire : 7 communes en délégation de service public, 5 communes en régie avec marché de prestation de service et 1 commune en régie.

Après analyse technico-économique des différents scénarios, le scénario retenu est le scénario n°4 :

- Secteur nord : Bougival, La Celle Saint-Cloud, Noisy le Roi et Bois d'Arcy => Délégation de service public,
- Secteur Versailles => Régie
- Secteur Sud : Châteaufort, Toussus-le-Noble, Buc, Les Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas, Bièvres et Vélizy + Viroflay => Marché de prestation de service.

L'année 2024 a donc été consacrée à la rédaction du cahier des charges du contrat de délégation du service public avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. La procédure de consultation a été lancée en décembre 2024.

L'année 2025 sera donc consacrée à :

- La poursuite de la procédure de désignation d'un nouveau délégataire pour le secteur Nord,
- Le lancement de la consultation pour la désignation d'un nouveau prestataire pour le secteur Sud, en régie avec prestation de service.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

Description succincte des travaux principaux

Pour l'ensemble des opérations décrites ci-après, l'état des canalisations des réseaux principaux était dans un état médiocre à mauvais.

Ces réseaux présentaient des risques divers tels que des effondrements (fissures, armatures visibles, perforations, ...), des circulations fines du fait des différents défauts d'étanchéité (perforations, infiltrations, branchements mal rejointoyés, problèmes aux emboitements, ...) et des problèmes pouvant altérer la continuité de service (flaches, concrétions, branchements pénétrants, pénétrations d'éléments extérieurs, ...).

D'une manière générale, l'objectif est de rétablir l'étanchéité des ouvrages et d'améliorer l'hydraulique, de protéger les ouvrages contre la corrosion, l'abrasion, l'intrusion de racines, l'infiltration d'eaux unitaires dans le sol et l'intrusion d'eaux parasites.

VERSAILLES RUE MARECHAL FOCH

Réhabilitation de 220 ml de collecteur ovoïde unitaire 120x75 et de la canalisation diamètre 300. Profondeur du réseau de 2.45 à 3.22m.

Création des boîtes de branchement pour la mise en conformité et la réhabilitation des branchements par chemisage.

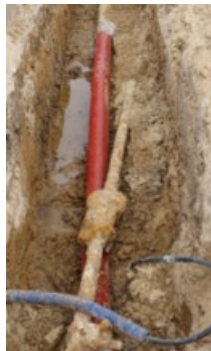
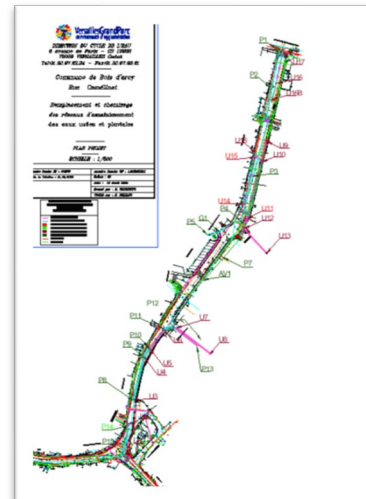
55 branchements raccordés par piquage, 4 branchements avec un regard borgne, 7 branchements raccordés dans le regard de visite situé sur canalisation principale.



Bois d'Arcy - Rue Camélinat

Rénovation de l'ensemble du réseau d'assainissement (canalisation principale, canalisation de branchements ainsi que la création de boîtes de raccordement en limite de propriété) pour les réseaux d'eaux usées et ceux d'eaux pluviales situés dans la rue Camélinat à Bois D'Arcy, entre l'avenue Paul Vaillant Couturier et la rue Baudin.

- Collecteur EU diamètre 150 et 200 fibre-ciment, 17 regards en béton (coulé en place et/ou préfabriqué) ; profondeur du réseau entre 0.64 et 2.57m.
- 28 raccords dont 14 sur regard de visite, 14 par piquage (10 par regard borgne).
- Collecteur EP diamètre 300/400 et 600, profondeur du réseau entre 0.53 et 2.49.
- 33 raccords dont 12 dans regard de visite, 21 par piquage (2 par regard borgne).



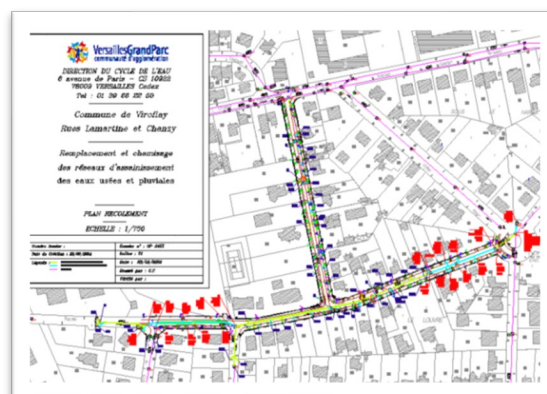


Viroflay - Rue Chanzy Lamartine

Réhabilitation des ouvrages assainissement comprenant les collecteurs et les branchements particuliers jusqu'en limite de propriété des rues Lamartine et Chanzy à Viroflay.

RUE LAMARTINE : Collecteur unitaire en béton diamètre 300 ; branchements diamètre 150/ 200/ 300 en béton, grès, amiante-ciment ou PVC. Profondeur du réseau entre 1.80 et 2.70 mètres. 22 raccords dont 5 avaloirs/grilles : 17 par piquage, 4 par regard borgne, 5 dans regard de visite sur canalisation.

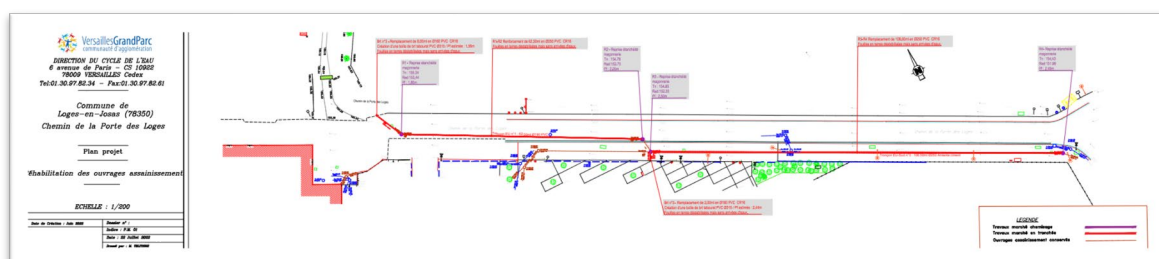
RUE CHANZY : Collecteur unitaire en béton diamètre 300 ; branchements diamètre 150/ 200/ 300 en béton, grès, amiante-ciment ou PVC. Profondeur du réseau entre 0.60 et 2.70 mètres. 43 raccords dont 11 avaloirs/grilles : 31 par piquage, 4 par regard borgne, 12 dans regard de visite sur canalisation.





Les Loges en Josas - Rue de la porte des Loges

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement : Collecteur EU diamètre 250, profondeur du réseau entre 1.30 et 2.26 m.





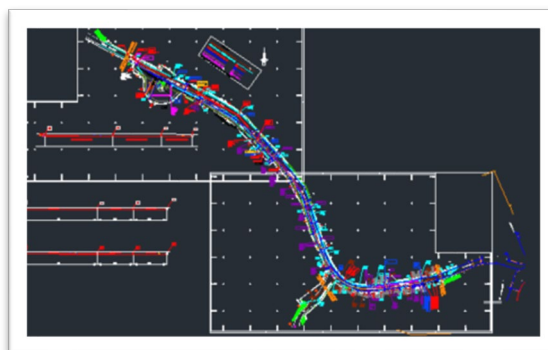
Buc - Rue Jean Jaurès

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement et eaux pluviales par chemisage continu :

- EU diamètre 200mm 159 ml, collecteur en amiante, 9 regards de visite, profondeur du réseau entre 1.10 et 2.20 m
- EP diamètre 200/ 250/ 315 mm 73ml, collecteur en amiante/ PVC, 4 regards de visite ; profondeur du réseau entre 0.55 et 1.80 m

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement et eaux pluviales travaux en tranchée

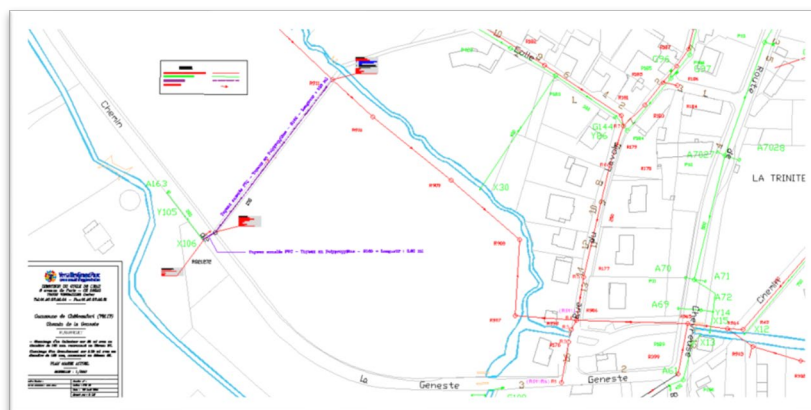
- EP diamètre 160 et 200mm, 200ml
- EU diamètre 160 et 200 CR16, 200ml



CHATEAUFORT CHEMIN DE LA GENESTE

Réhabilitation des ouvrages d'assainissement sans tranchée, comprenant le collecteur principal et le branchement du réseau Eaux Usées, situé sur un chemin de terre au débouché du Chemin de la Geneste, et face au parking du Domaine à Châteaufort.

Canalisation principale diamètre 160 mm sur 100ml ; 2 regards de visite ; profondeur du réseau entre 1.29 et 1.75 mètres.



Synthèse des travaux réalisés en 2024

COMMUNE	LIEU DES TRAVAUX	EU/EP	NATURE	LONGUEUR (ML)	NBRE DE BP REPRIS	NBRE DE BOITES DE BRANCHEMENTS CREEES	Montant mandaté en 2024 (€ TTC)	Montant total mandaté de l'opération (en € TTC)	Titulaire	Subvention perçue en 2024	Subvention totale sur l'opération
Bièvres	Porte Jaune (Phase1)	EU	Solde Subvention	/	/	/	/	200 548 €	TELEREP /SFRE	20 846 €	60 165 €
Bièvres	Bassin Val de Grace	EP	Remise en état Cloture				4 008 €	8 926 F	Despierre/LIPPI	/	/
Bois d'Arcy	Travaux collecteur sous l'A12	EU	Remboursement travaux sous A12 à Hydreaulys	comptabilisé en 2020			1 426 078 €	1 476 075 €	Hydreaulys	178 433 €	178 433 €
Bois d'Arcy	Rue Gabriel Péri	EU	Réhabilitation de canalisation DN200 et 300 par chemisage et remplacement	comptabilisé en 2023	-	-	170 948 €	170 948 €	DESPIERRE/VALENTIN	0	158 210 €
Bois d'Arcy	Rue Gabriel Péri	EP	Remplacement et renforcement de canalisation DN500	comptabilisé en 2023	-	-	1 514 €	28 112 €	DESPIERRE/VALENTIN	/	/
Bois d'Arcy	Rue Camélinat	EU	Remplacement de la canalisation EU	370	28	14	373 411 €	373 411 €	Group EHTP Réhacana	112 830 €	112 830 €
Bois d'Arcy	Rue Camélinat	EP	Réhabilitation de la canalisation EP	470	33	15	311 251 €	311 251 €	Group EHTP Réhacana	/	/
Bois d'Arcy	Rues Massenet, Marey et baudin	EU	Etudes préalables				7 088 €	7 088 €	MOE : Cabinet Merlin	/	/
Bois d'Arcy	Rues Massenet, Marey et baudin	EP	Etudes préalables				12 166 €	12 166 €	MOE : Cabinet Merlin	/	/
Bougival	Rue de la Mare	EU	Fin d'opération	/	/	/	32 303 €	34 355 €	DESPIERRE/VALENTIN	37 988 €	37 988 €
Bougival	Impasse du Haut Murget	EU	Etudes préalables				1 008 €	1 008 €	Ginger	/	/
Bougival	Chemin des Prés du Moulin	EU	Etudes préalables				27 936 €	27 936 €	MOE : Cabinet Merlin	/	/
Bougival	Quai sualem	EU	Etudes préalables				43 470 €	43 470 €	MOE SEGIC	/	/
Bougival	Chemin du Mur du Parc	EU	Etudes préalables				12 511 €	12 511 €	ADRE/GINGER	/	/
Bougival	Avenue de la Drionne	EU	Etude de faisabilité d'extension				13 872 €	13 872 €	MOE SEGIC	/	/
Buc	Rue Jean Jaures	EU	Réhabilitation par chemisage et remplacement	comptabilisé en 2023	-	-	372 807 €	412 796 €	M3R/DESPIERRE	89 908 €	89 908 €
Buc	Rue Jean Jaures	EP	Réhabilitation par chemisage et remplacement	comptabilisé en 2023	-	-	42 874 €	42 874 €	TERIDEAL- SEIRS TP	/	/

Buc	Sente de la Genévière	EU	Etudes préalables				9 930 €	9 930 €	MOE : Egis	/	/
Chateaufort	Rue de Trappes	EU	Fin d'opération	comptabilisé en 2023	-	-	34 923 €	60 891 €	VALENTIN/DESPIERRE	50 740 €	50 740 €
Chateaufort	Chemin de la Geneste	EU	Réhabilitation du réseau	97	1	0	36 594 €	36 594 €	colas	/	/
Chateaufort	Chemin de la Folie	EP	Remplacement d'une canalisation EP DN 300	comptabilisé en 2023	-	-	54 285 €	54 285 €	Despierre	/	/
Chateaufort	Rue de la Perruche et allée du clos de la grange	EU	Fin d'opération				0 €	348 502 €	TERIDEAL / DESPIERRE	/	93 024 €
Les Loges	Chemin de Buc et Ch de la Porte des Loges	EU	Réhabilitation par chemisage & remplacement	comptabilisé en 2023	-	-	265 654 €	341 909 €	Despierre	0 €	91 034 €
Les Loges	Rue des haies	EU	Fin d'opération				4 335 €	10 600 €	VALENTIN	0	49 372 €
Versailles	Place de la Cathédrale	UN	Solde Subvention				/	273 085 €	HP BTP	12 816 €	76 918 €
Versailles	Rue Rémy de la rue Parc de Clagny à Magenta) et rue du Parc de Clagny (entre le 31 et rue Rémy)	UN	Solde Subvention	comptabilisé en 2023			/	315 641 €	M3R/ART BATI	19 879 €	99 397 €
Versailles	Rue Sainte Famille	UN	Réhabilitation par chemisage d'un collecteur ovoïde 100x65	comptabilisé en 2023			3 456 €	119 741 €	COLAS DAE	/	39 916 €
Versailles	Rue Maréchal foch (entre la rue de la Pourvoirie et le bd de la Reine)	UN	Rénovation d'un ovoïde 120x75 par chemisage	292,35	43	17	576 949 €	638 561 €	COLAS	102 482 €	102 482 €
Versailles	Avenue de Saint Cloud, contre-allée (entre le chemin du janicule et la rue Montbauron)	UN	Chemisage d'une canalisation grès Ø300	106	16	10	129 456 €	129 456 €	DESPIERRE / M3R	45 791 €	45 791 €
Versailles	Rues Dussieux, Antoine Coypel, et Champ Lagarde	UN	Rénovation de canalisations Grés DN 300	579	67	36	496 761 €	496 761 €	COLAS DAE	147 060 €	147 060 €

Versailles	Rue de la Ceinture (entre rue Antoine Richard et rue St Nicolas)	UN	Rénovation de canalisation Grès DN 300	566	23	11	331 390 €	331 390 €	COLAS DAE	0 €	0 €
Versailles	Rue Royale	UN	Etudes préalables				4 330 €	4 330 €	IDETEC	/	/
Viroflay	Avenue de la Pépinière	UN	Fin d'opération				25 992 €	774 748 €	Despierre	/	/
Viroflay	Rues Lamartine & Chanzy	UN	Réhabilitation de canalisations DN 300 par chemisage et par remplacement	529,7	61	46	285 902 €	285 902 €	TERIDEAL- SEIRS TP	/	/
VGP	Diverses Rues	EP	Diverses réparations	/			116 310 €	/	ART'BATI / DESPIERRE		
VGP	Diverses Rues	EU	Travaux divers sur réseaux et ouvrages EU				172 021 €				
TOTAL EU/UN				2 540	239	134					
TOTAL EP				470	33	15					

Taux de rénovation, d'amélioration et de remplacement

Le service a réalisé sur l'exercice 2024, un programme de rénovation, d'amélioration ou de remplacement de **3 010 mètres de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales**, principalement sur Bievres, Buc, Bois d'Arcy, Châteaufort, Viroflay et Versailles.

La durée comptable d'amortissement d'un ouvrage d'assainissement est de 50 ans à Versailles Grand Parc.

Ci-dessous est présentée l'évolution du taux global de rénovation ou de remplacement du linéaire du réseau d'assainissement (eaux usées uniquement) de Versailles Grand Parc :

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire EU/UN renouvelé (m)	3 433	2 444	3 219	5 323	2 540
Cumul 5 ans renouvelé	3 434	5 877	9 096	14 419	16 959
Linéaire EU/UN total (m)	381 704	393 578	404 084	434 024	397 877
P253.2	1%	1%	2%	3%	4%

Définition du taux de rénovation : **linéaire renouvelé sur les 5 dernières années / linéaire total**
(Hors linéaires branchements) = indicateur de performance P253.2

Les travaux sont systématiquement réalisés sous Charte Qualité de l'Agence de l'Eau et contrôlés par des entreprises extérieures selon la technique employée (essais d'étanchéité, essais de compactage, inspections télévisées, tests joint par joint).

La bonne réussite de ces contrôles après travaux conditionne l'obtention de subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental des Yvelines.

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

INDICATEURS DE DESCRIPTION

- **INDICATEUR D201.0 :** Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif. Population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.
- **INDICATEUR D202.0 :** Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.
- **INDICATEUR D204.0 :** Prix TTC du service au m³ pour 120 m³. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

COMMUNE	D201.0	D202.0	D204.0
Bièvres	4 660	3	2,14 €
Bois d'Arcy	15 740	0	3,33 €
Bougival	8 701	0	1,81 €
Buc	6 165	1	2,03 €
Châteaufort	1 386	1	3,46 €
Jouy en Josas	8 138	2	1,88 €
La Celle St-Cloud	20 828	0	1,92 €
Les Loges en Josas	1 554	2	2,12 €
Noisy le Roi	7 428	0	1,85 €
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	1 284	0	2,23 €
Vélizy	22 569	1	1,82 €
Versailles	85 329	29	3,13 €
Viroflay	16 126	0	2,15 €
TOTAL VGP	201 462	39	-

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.**
Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.

COMMUNE	Nombre d'abonnés raccordables	Nombre d'abonnés desservis	INDICATEUR
Bièvres	1174	1175	100%
Bois d'Arcy	3050	3050	100%
Bougival	1380	1380	100%
Buc	1050	1050	100%
Châteaufort	563	564	100%
Jouy en Josas	1421	1421	100%
La Celle St-Cloud	1836	1836	100%
La Celle St-Cloud et Bougival transport	NC	NC	NC
Les loges en Josas	467	467	100%
Noisy le Roi	1699	1699	100%
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	362	362	100%
Vélizy	2374	2374	100%
Versailles	7775	7775	100%
Viroflay	2848	2848	100%

Cet indicateur est très difficile à calculer en raison de la méconnaissance du nombre réel d'abonnés et du nombre d'abonnés desservis mais non raccordés.

- **Indicateur P202.2 B : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.**

COMMUNE	2023	2024
Bievres	26	97
Bois D'Arcy	108	97
Bougival	15	15
Réseau transport	15	91
Buc	15	15
Chateaufort	90	90
Jouy En Josas	27	97
La celle Saint Cloud	26	97
Les Loges En Josas	70	90
Noisy Le Roi	81	82
Toussus Le Noble	15	15
Vélizy Villacoublay	15	15
Versailles	110	110
Viroflay	15	15

Cet indicateur est calculé grâce aux données mentionnées dans le SIG. La valeur de cet indicateur peut donc varier en fonction des différentes mises à jour du SIG. Elle devrait être consolidée en 2025 avec la mise à jour définitive du SIG de Versailles Grand Parc.

- **Indicateur P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.** Abandons de créances annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

Cet indicateur n'a pas pu être calculé sur le territoire de Versailles Grand Parc en raison de la difficulté de recueillir les données des services publics d'eau potable.

- **Indicateur P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers.** L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présenté par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre de milliers d'habitants desservis.

COMMUNE	Liste des demandes d'indemnisation déposées avec date d'ouverture du dossier, nature du sinistre (inondation, débordement, infiltrations, refoulement) et cause présumée du sinistre	Nombre d'habitants desservis	INDICATEUR
Bièvres	2	4660	0,43
Bois d'Arcy	0	15740	0,00
Bougival	0	8701	0,00
Buc	4	6165	0,65
Châteaufort	0	1386	0,00
Jouy en Josas	1	8138	0,12
La Celle St-Cloud	3	20828	0,14
La Celle St-Cloud et Bougival transport	0	1554	0,00
Les loges en Josas	1	1554	0,64
Noisy le Roi	1	7428	0,13
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	0	1284	0,00
Vélizy	2	22569	0,09
Versailles	7	85329	0,08
Viroflay	1	16126	0,06

- **Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.** L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'eaux usées, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien.

COMMUNE	Liste des points noirs sur le réseau de collecte	Longueur du réseau de collecte des eaux usées	INDICATEUR
Bièvres	1	20 030	0,005
Bois d'Arcy	1	37 802	0,003
Bougival	0	14 550	0,000
Buc	3	29 515	0,010
Châteaufort	0	6 852	0,000
Jouy en Josas	0	18 937	0,000
La Celle St-Cloud	0	26 048	0,000
La Celle St-Cloud et Bougival transport	1	10 508	0,010
Les loges en Josas	0	6 979	0,000
Noisy le Roi	1	20 890	0,005
Rennemoulin	-	-	-
Toussus le Noble	0	5 500	0,000
Vélizy	3	50 600	0,006
Versailles	0	127 756	0,000
Viroflay	0	21 910	0,000

- **Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées.** Quotient du linéaire du réseau de collecte hors branchement renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

COMMUNE	Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements au 31/12/N. Les réseaux d'eau pluviale sont exclus du calcul de l'indicateur	Linéaire renouvelé du réseau de collecte au cours des années N-4 à N : renouvelé, remplacé à l'occasion des renforcements, réhabilité. Les branchements ne sont pas pris en compte dans le réseau de collecte	INDICATEUR
Bièvres	20 030	575	3%
Bois d'Arcy	37 802	1 090	3%
Bougival	14 550	631	4%
Buc	29 515	753	3%
Châteaufort	6 852	1 023	15%
Jouy en Josas	18 937	2 129	11%
La Celle St-Cloud	26 048	250	1%
La Celle St-Cloud et Bougival transport	10 508	0	0%
Les loges en Josas	6 979	681	10%
Noisy le Roi	20 890	1	0%
Rennemoulin			
Toussus le Noble	550	0	0%
Vélizy	50 600	224	0%
Versailles	127 756	6 799	5%
Viroflay	21 910	2 804	13%
Total VGP	392 927	16 960	4%

- **Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité.** Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

COMMUNE	Encours total de la dette (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N	Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé), calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49	INDICATEUR
Bièvres	/	107 165	-
Bois d'Arcy	/	83 749	-
Bougival	704 909	181 642	3,9
Buc	184 228	160 690	1,1
Châteaufort	/	41 462	-
Jouy en Josas	/	216 257	-
La Celle St-Cloud	331 747	470 817	0,7
Les loges en Josas	140 538	33 180	4,2
Noisy le Roi	/	102 765	-
Rennemoulin			
Toussus le Noble	182 895	26 893	6,8
Vélizy	/	111 775	-
Versailles	1 349 353	352 393	3,8
Viroflay	1 453 587	484 760	3,0
Total VGP	4 347 257	2 372 844	1,8

- **Indicateur P257 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.** Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Cet indicateur n'a pas pu être calculé sur le territoire de Versailles Grand Parc en raison de la difficulté de recueillir les données des services publics d'eau potable.

- **Indicateur P258.1 : Taux de réclamations** (Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000). Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

COMMUNE	Nombre de réclamations laissant une trace écrite (courrier)	Nombre d'abonnés	INDICATEUR
Bièvres	0	1303	0,00
Bois d'Arcy	1	3322	0,30
Bougival	0	1454	0,00
Buc	2	1053	1,90
Châteaufort	0	566	0,00
Jouy en Josas	0	1551	0,00
La Celle St-Cloud	2	2031	0,98
La Celle St-Cloud et Bougival transport	0	3199	0,00
Les loges en Josas	0	462	0,00
Noisy le Roi	0	1788	0,00
Toussus le Noble	0	407	0,00
Vélizy	1	2343	0,43
Versailles	2	7769	0,26
Viroflay	0	2941	0,00

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement individuel effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est à dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

La mission de contrôle vise à vérifier que les installations d'assainissement non collectif ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes, et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, en identifiant d'éventuels risques environnementaux ou sanitaires liés à la conception, à l'exécution, au fonctionnement, à l'état ou à l'entretien des installations.

Le contrôle des installations est une compétence obligatoire du Service Public d'Assainissement Non Collectif. A contrario, la réalisation d'installations nouvelles, la réhabilitation d'installations existantes, leur entretien ainsi que le traitement de leurs matières de vidanges sont des compétences facultatives.

La réglementation distingue trois types de contrôle différents :

- Pour les installations existantes :
 - Un diagnostic périodique de bon fonctionnement et d'entretien.
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter :
 - Un examen préalable de la conception,
 - Une vérification de l'exécution.

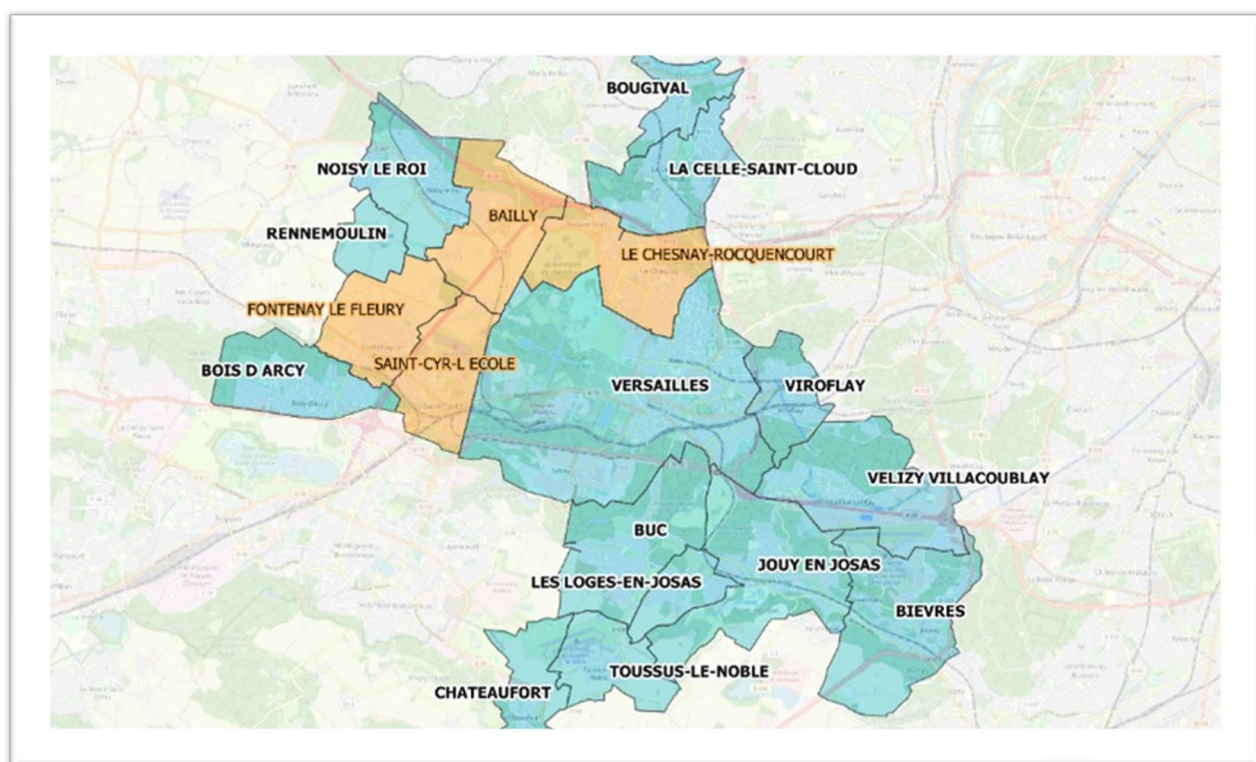
PRÉSENTATION DU SPANC

Périmètre du service

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce la compétence assainissement non collectif pour 14 des 18 communes de l'Agglomération. Ces communes sont représentées en bleu sur la carte ci-dessous.

Les quatre autres communes ont adhéré au syndicat Hydreaulys « collecte » (en orange sur la carte), lequel rédige le rapport prix et qualité du service de l'assainissement non collectif pour ce qui les concerne.

A noter que, sur la commune de Châteaufort, Versailles Grand Parc a transféré sa compétence assainissement non collectif au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV)



Zonages d'assainissement

Les zones d'assainissement non collectif sont définies dans les zonages d'assainissement approuvés par délibération et annexés au Plan Local d'Urbanisme.

Sur le territoire de Versailles Grand Parc, toutes les communes ne possèdent pas de zonage d'assainissement collectif :

COMMUNES	DATE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Bièvres	2024
Bois d'Arcy	2024
Bougival	2005
Buc	2018
Châteaufort	2016
Jouy en Josas	2000
La Celle Saint Cloud	2005
Les Loges en Josas	2018
Noisy le Roi	-
Rennemoulin	2018
Toussus le Noble	2014
Vélizy	2024
Versailles	2019
Viroflay	-

Les zonages d'assainissement des communes de Toussus, Châteaufort, Buc, Les Loges en Josas et Versailles ont été approuvés récemment (moins de 10 ans) par les conseils municipaux à la suite de la réalisation des études diagnostics et schéma directeurs d'assainissement.

En 2023, Versailles Grand Parc a lancé la révision des zonages d'assainissement sur les communes de Bièvres, Bois d'Arcy et Vélizy-Villacoublay. Ils ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire le 7 février 2024.

Pour les autres communes, les zonages d'assainissement sont trop anciens ou inexistants. Ils seront donc établis en 2026 à la suite de la phase 4 du schéma directeur d'assainissement communautaire, actuellement en cours.

Nombre d'installations

Toutes les communes, hormis Vélizy-Villacoublay, comptent des installations d'assainissement non collectif.

La commune de Rennemoulin ne possède pas de réseau public de collecte des eaux usées. L'ensemble des habitations sont donc en assainissement non collectif.

L'inventaire des installations d'assainissement non collectif sur le territoire a démarré en 2021 mais est toujours en cours en 2024 sur les communes de Bièvres et Jouy-en-Josas.

Ce tableau résume le nombre d'installations d'assainissement non collectif par commune recensés à ce jour et la population desservie par le service public d'assainissement non collectif (estimation) :

COMMUNE	NOMBRE INSTALLATIONS ANC	POPULATION TOTALE	POPULATION DESSERVIE PAR LE SPANC
Bièvres	28	4 744	84
Bois d'Arcy	1	15 740	-
Bougival	52	8 857	156
Buc	4	6 177	12
Châteaufort	16	1 434	48
Jouy en Josas	26	8 216	78
La Celle Saint Cloud	4	20 840	12
Les Loges en Josas	8	1 578	24
Noisy le Roi	3	7 437	9
Rennemoulin	57	111	171
Toussus le Noble	2	1 290	6
Vélizy-Villacoublay	0	22 569	0
Versailles	6	85 347	18
Viroflay	1	16 129	3
TOTAL	208	200 469	624

Mode de gestion

En 2024, le SPANC exerce toujours sa compétence en régie avec prestation de service dans le cadre d'un nouveau marché de prestation de services avec la société SNE Quantitec, pour l'ensemble des contrôles, sur les communes de Versailles, Toussus le Noble, Viroflay, Buc, Vélizy, Bois d'Arcy, Bièvres, La Celle Saint Cloud, Jouy-en-Josas et Noisy le Roi.

La compétence est gérée en délégation de service public uniquement sur la commune des Loges-en-Josas.

Sur la commune de Châteaufort, dont le SPANC est géré par le SIAHVVY, la compétence est exercée en régie par les agents du syndicat.

Activités du service

Le SPANC de Versailles Grand Parc est doté de la seule compétence obligatoire prévue par la loi, à savoir le contrôle de la conformité et du bon fonctionnement des installations en service sur le territoire.

Le contrôle des installations existantes

Pour les installations existantes, la mission de contrôle du SPANC consiste à :

- Vérifier l'existence d'une installation,
- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation,
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

L'ensemble des installations devait avoir été contrôlé au moins une fois au 31 décembre 2012 selon une périodicité qui ne devait pas excéder 8 ans. Les contrôles n'ayant pas été réalisés dans leur totalité avant la prise de compétence par l'Agglomération de Versailles Grand Parc en 2020, les contrôles sont encore en cours.

Les campagnes de contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations existantes ont été réalisées de la façon suivante :

ANNEE 2024			
COMMUNE	ANNEE DU CONTROLE PERIODIQUE	NOMBRE DE CONTROLES PERIODIQUES REALISES (CAMPAGNE DE CONTROLES)	NOMBRE DE CONTROLES PERIODIQUES REALISES (VENTE)
Bièvres	2024-2025	5	-
Bois d'Arcy	2023	-	-
Bougival	2022-2023	-	-
Buc	2022	-	1
Châteaufort	2024 (SIAHVVY)	3	-
Jouy en Josas	2025	-	-
La Celle Saint Cloud	2022	-	1
Les Loges en Josas	2022	-	-
Noisy le Roi	2023	-	-
Rennemoulin	Avant la prise de compétence	-	1
Toussus le Noble	2023	-	-
Vélizy-Villacoublay	-	-	-
Versailles	2023	1	-
Viroflay	2025	-	-
TOTAL		9	3

COMMUNE	NOMBRE DE CONTROLES PERIODIQUES REALISES	NOMBRE DE CONTROLES PERIODIQUES VENTE REALISES
2022	31	8
2023	39	2
2024	9	3
TOTAL	79	13

COMMUNE	NB TOTAL D'INSTALLATIONS EXISTANTES DEJA CONTROLEES AU 31/12/2024	TAUX D'INSTALLATIONS EXISTANTES CONTROLEES AU 31/12/2024
Bièvres	12	41%
Bois d'Arcy	1	100%
Bougival	46	88%
Buc	4	100%
Châteaufort	12	75%
Jouy en Josas	4	15%
La Celle Saint Cloud	3	75%
Les Loges en Josas	6	75%
Noisy le Roi	3	100%
Rennemoulin	NC	NC
Toussus le Noble	2	100%
Vélizy-Villacoublay	-	-
Versailles	6	100%
Viroflay	0	0%
TOTAL	99	47%

Les contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la mission de contrôle du SPANC consiste en :

1/ Un examen préalable de la conception

Cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site, qui vise notamment à vérifier :

- L'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'immeuble desservi ;
- La conformité de l'installation envisagée au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié relatif aux prescriptions techniques ou de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisés ;

Le contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement non collectif est réalisé, soit dans le cadre des demandes de permis de construire, soit dans le cadre des travaux de réhabilitation. Le décret n°2012-274 du 28 février 2012 portant certaines corrections au régime des autorisations d'urbanisme a rendu obligatoire au dossier de demande de permis de construire, l'accord de principe du SPANC.

2/ Une vérification de l'exécution

Cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :

- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation ;
- Repérer l'accessibilité ;
- Vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.



COMMUNE	NOMBRE DE CONTROLES DE CONCEPTION REALISES	NOMBRE DE CONTROLES D'EXECUTION REALISES
2022	6	1
2023	11	3
2024	6	5
TOTAL	23	8

ANNEE 2024				
COMMUNE	CONTROLE DE CONCEPTION D'INSTALLATION NEUVE	CONTROLE DE CONCEPTION D'INSTALLATION REHABILITEE	CONTROLE DE BONNE EXECUTION D'INSTALLATION NEUVE	CONTROLE DE BONNE EXECUTION D'INSTALLATION REHABILITEE
Bièvres	1	1		2
Bois d'Arcy				
Bougival		1		1
Buc		1		
Châteaufort				
Jouy en Josas			1	
La Celle Saint Cloud				
Les Loges en Josas				
Noisy le Roi				
Rennemoulin	1	1	1	
Toussus le Noble				
Vélizy-Villacoublay				
Versailles				
Viroflay				
TOTAL	2	4	2	3

TARIFICATION DU SERVICE

Les dépenses engagées par le SPANC pour le contrôle des installations sont équilibrées par une redevance forfaitaire révisable annuellement, facturée après prestation pour service rendu au propriétaire ou à l'occupant, selon les cas.

Ces tarifs sont fixés pour les différentes opérations de contrôles obligatoires :

- La vérification de conception et d'implantation d'une installation ;
- La vérification de la bonne exécution des travaux ;
- La vérification de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation, y compris lors d'une mutation immobilière.

Une nouvelle délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés a été votée par le Conseil Communautaire de l'Agglomération le 28 novembre 2023.

Les tarifs applicables depuis cette date sur les communes dont la compétence est exercée en régie sont les suivants :

N°	Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire TTC
1	Contrôles des installations existantes		
1.1	Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Unité	231,00€
1.2	Contrôle de fonctionnement et d'entretien dans le cadre d'une vente immobilière	Unité	231,00€
1.3	Contre-visite à la demande de l'utilisateur	Unité	165,00€
2	Contrôle des installations neuves ou réhabilitées		
2.1	Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	Unité	181,50€
2.2	Contrôle d'exécution des travaux sur le terrain	Unité	423,50€
2.3	Contre-visite à la suite des travaux de mise en conformité	Unité	165,00€

Afin de ne pas créer un budget spécifique à ce service public compte tenu du faible nombre d'utilisateurs, les prestations correspondantes sont directement gérées sur le budget annexe du service assainissement.

L'état de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif sera établi et joint aux documents comptables conformément à la réglementation en vigueur.

ETUDES ET TRAVAUX

En 2024, aucune étude générale relative à l'assainissement non collectif n'a été réalisée.

Les considérations sur le devenir des territoires non desservis par l'assainissement collectif sont menées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et à l'occasion de l'adoption des zonages d'assainissement. A ce titre, les zonages d'assainissement de Bièvres, Bois d'Arcy et Vélizy-Villacoublay ont été approuvés à la fin de l'année 2023.

Le recensement exhaustif des installations d'assainissement non collectif a démarré dans le cadre du suivi des délégations de service public et via le schéma directeur d'assainissement communautaire. Il s'est poursuivi en 2024. Les contrôles périodiques ont été mis en œuvre sur ces bases.

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indice est un indicateur descriptif qui renseigne sur l'organisation du SPANC et sur les prestations susceptibles d'être assurées par le service.

Pour chaque élément du SPANC, la réponse « oui » correspond à une mise en œuvre complète des missions réalisées sur l'ensemble du territoire de la collectivité compétente en matière d'assainissement non collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

COMMUNE	INDICATEUR D302.0
Bièvres	70
Bois d'Arcy	100
Bougival	80
Buc	100
Châteaufort	100
Jouy en Josas	50
La Celle Saint Cloud	80
Les Loges en Josas	100
Noisy le Roi	80
Rennemoulin	100
Toussus le Noble	100
Vélizy-Villacoublay	-
Versailles	100
Viroflay	50

	INDICATEUR D302.0 DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC POUR LES SERVICES EN REGIE													
Section/ Points	Descriptif	BIEVRES	BOIS D'ARCY	BOUGIVAL	BUC	CHATEAU- FORT	JOUY EN JOSAS	LA CELLE SAINT CLOUD	LES LOGES EN JOSAS	NOISY LE ROI	RENNE- MOULIN	TOUSSUS LE NOBLE	VERSAIL- LES	VIROFLAY
SECTION A														
20	D'élimination des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisé ou réhabilité depuis moins de 8 ans	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
SECTION B														
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
TOTAL		70	100	80	100	100	50	80	100	80	100	100	100	50

Indicateurs de performance

Indicateur D301.1 :

Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est estimé sur la base de 3 habitants par installation d'assainissement non collectif. Pour la commune de Bois d'Arcy, l'installation d'assainissement non collectif correspond à une station-service.

COMMUNE	POPULATION DESSERVIE PAR LE SPANC
Bièvres	87
Bois d'Arcy	0
Bougival	156
Buc	12
Châteaufort	48
Jouy en Josas	78
La Celle Saint Cloud	12
Les Loges en Josas	24
Noisy le Roi	9
Rennemoulin	171
Toussus le Noble	6
Vélizy-Villacoublay	0
Versailles	18
Viroflay	3
TOTAL	627

Indicateur P-301.3 :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques.

Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part, le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service + le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
(N.B. : Les installations jugées incomplètes sont intégrées à ce nombre)
- D'autre part, le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

COMMUNE	NB D'INSTALLATIONS CONFORMES OU SANS DANGER POUR LA SANTE DES PERSONNES OU SANS RISQUE AVERE DE POLLUTION AU 31/12/2024	NB TOTAL D'INSTALLATIONS DEJA CONTROLEES	TAUX DE CONFORMITE
Bièvres	7	12	58%
Bois d'Arcy	1	1	100%
Bougival	21	46	46%
Buc	1	4	25%
Châteaufort	9	12	75%
Jouy en Josas	2	4	50%
La Celle Saint Cloud	2	3	67%
Les Loges en Josas	3	6	50%
Noisy le Roi	0	3	0%
Rennemoulin	NC	NC	NC
Toussus le Noble	0	2	0%
Vélizy-Villacoublay	-	-	-
Versailles	3	6	50%
Viroflay	0	0	0%
TOTAL	49	99	49%

CONCLUSION

Assurer la continuité du service

Peu importe le mode de gestion, le réseau d'assainissement de Versailles Grand Parc est entretenu régulièrement (gestion préventive). La continuité de service est assurée en tous points du réseau. Un entretien préventif des réseaux et ouvrages est mis en œuvre sur la totalité des communes grâce à une programmation annuelle des opérations d'entretien. De même, les opérations curatives nécessaires à la continuité du service sont systématiquement réalisées dans un délai court.

Peu de points sensibles ont été identifiés sur le réseau de Versailles Grand Parc. Ils sont traités préférentiellement de façon préventive grâce au programme annuel d'entretien préventif, ou de façon curative, le cas échéant.

Comme chaque année, les points sensibles ont été curés préventivement. L'analyse de l'historique des interventions préventives et curatives s'est poursuivie en vue d'agir au mieux partout où c'est nécessaire et concentrer les moyens là où ils sont le plus utiles. Cette mission se poursuivra en 2025 avec la mise en œuvre du SIG à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc, avec l'analyse des résultats de la modélisation hydraulique réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire et le bilan des contrats existants arrivant à échéance.

Programmer les opérations d'entretien pour optimiser le fonctionnement des réseaux d'assainissement

Toutes les communes en délégation de service public font l'objet d'un programme annuel d'entretien et d'inspection défini en collaboration avec l'exploitant du réseau. Ce programme consiste à réaliser un curage préventif des réseaux et des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales mais aussi des inspections caméra. Il permet d'assurer le bon fonctionnement des réseaux tandis que les inspections caméra permettent de connaître l'état structurel du réseau et d'estimer son évolution et les besoins en travaux. Chaque année, ce programme est revu en fonction des observations réalisées au cours de l'année précédente, de l'historique des interventions d'urgence et des résultats de la visite annuelle des réseaux.

Sur le territoire de la ville de Versailles, une visite annuelle du réseau visitable est organisée afin de connaître l'état structurel du réseau et d'estimer son évolution et les besoins en travaux.

La régie de Versailles réalise également un programme de curage préventif des réseaux et d'inspections caméra. La localisation des inspections caméra sont déterminées par une analyse de plusieurs critères : l'impact environnemental, le vieillissement du réseau, le type de matériaux (données SIG) et la date de la dernière intervention. Les inspections caméra sont ensuite analysées afin d'aboutir à une notation du tronçon puis du collecteur et à un programme pluriannuel de travaux.

Sur le territoire des communes en régie avec prestation de service, Versailles Grand Parc a lancé, en 2021, un accord-cadre pour l'entretien des réseaux et des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales. Cet accord-cadre a débuté en avril 2021 pour une durée de 4 ans et demi.

Les missions confiées aux titulaires de cet accord-cadre visent à réaliser un entretien préventif des réseaux et de tous les ouvrages, d'assurer la continuité du service en réalisant les interventions curatives mais aussi d'optimiser l'exploitation du patrimoine (réalisation de fiches descriptives des ouvrages, de fiches d'entretien conseils d'optimisation du fonctionnement des ouvrages, suivi des interventions d'urgence).

L'année 2025 marquera la fin de plusieurs contrats de délégation de service public en cours mais aussi de l'accord-cadre pour l'entretien des réseaux sur les communes en régie.

Améliorer la connaissance patrimoniale

Versailles Grand Parc met en œuvre, depuis 2021, une stratégie pour améliorer la connaissance patrimoniale de son système d'assainissement. A ce titre, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement communautaire, l'Agglomération a lancé des levés topographiques des réseaux d'assainissement permettant l'établissement du SIG. En 2024, le SIG était en cours de finalisation et les données en cours de consolidation.

En 2025, cet outil primordial permettra d'optimiser la gestion patrimoniale des réseaux, notamment grâce à l'outil Indigau, acquis en 2024, mais aussi grâce à l'utilisation de l'outil dans la gestion des urgences, dans la programmation des opérations d'entretien et dans l'identification des tronçons dont les caractéristiques sont encore méconnues.

Renouveler le réseau d'assainissement

Les travaux d'investissement, sous la maîtrise d'œuvre interne de Versailles Grand Parc ou de maîtrise d'œuvre extérieure, sont principalement réalisés, par des entreprises, au travers de marchés publics. Ils font l'objet d'une programmation pluriannuelle (réalisée sur la base du diagnostic permanent du réseau et des schémas directeurs lorsqu'ils existent) en partenariat avec l'Agence de l'Eau et en concertation avec les communes concernées.

Les travaux d'investissement sont réalisés grâce aux accords-cadres passés avec plusieurs entreprises et concernent des travaux de réhabilitation sans tranchée (chemisage) ou de remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

En 2024, Versailles Grand Parc a réalisé des travaux sur 4 communes, grâce à 8 opérations pour un montant total d'investissement de 5 401 534 € TTC.

En parallèle, Versailles Grand Parc mène des campagnes de renouvellement ou de réparation des ouvrages et équipements du réseau d'assainissement (tampons, grilles ou avaloirs) afin de garantir la sécurité des habitants et des intervenants mais aussi de garantir la continuité du service et la durabilité du patrimoine.

Contrôler les rejets

Le lancement du marché de contrôles des rejets domestiques, en 2022, a permis de lancer des campagnes de contrôles de conformité des installations privées d'assainissement collectif. Ces contrôles ciblés dans des zones précises ont permis de repérer les mauvais raccordements, de repérer l'origine de pollutions régulières du milieu naturel (EU dans EP), de confirmer des hypothèses émises lors des schémas directeurs d'assainissement et de répondre à des problématiques locales spécifiques. Tous les propriétaires non-conformes ont fait l'objet d'une mise en demeure pour réaliser les travaux de conformité dans le délai fixé par le service. Ces contrôles s'ajoutent aux contrôles réalisés par les délégataires dans le cadre des campagnes annuelles contractuelles. Ces contrôles sont complétés par les contrôles réalisés obligatoirement par les propriétaires lors des ventes (avec le prestataire de leur choix). Toutes les communes sont concernées par ces contrôles.

En 2024, Versailles Grand Parc a lancé, en plus des campagnes annuelles, le contrôle systématique des installations privées des branchements neufs.

Depuis 2023, Versailles Grand Parc s'est mobilisée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour permettre aux propriétaires non-conformes d'accéder aux aides financières de cet organisme pour les travaux de mise en conformité. Ce dispositif, dit « conventions de mandat », permet de verser jusqu'à 4 200 € d'aide pour la mise en conformité, plus 1 000 € en cas de déconnexion d'eaux pluviales anciennement raccordées au réseau public. Il concerne l'ensemble des communes de Versailles Grand Parc.

Au total, entre juillet 2023 et décembre 2024, 49 propriétaires ont bénéficié de ce dispositif pour les accompagner financièrement dans leurs travaux de mise en conformité pour un montant total d'aides d'environ 197 000 €.

En 2025, dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ce dispositif sera reconduit et élargi aux travaux de mise en conformité des établissements industriels et des installations d'assainissement non collectif.

Dans le cadre du marché de contrôles des rejets non domestiques, 51 contrôles ont été réalisés entre 2022 et 2024, essentiellement sur les communes de Vélizy, Bougival, Versailles et Bois d'Arcy. L'objectif principal était de répondre à la problématique de présence importante de graisses dans les réseaux. En parallèle, plusieurs contrôles ponctuels d'établissements commerciaux et industriels sont réalisés par les délégataires dans le cadre des campagnes annuelles contractuelles pour répondre aux problématiques d'exploitation des réseaux d'assainissement.

En 2025, les autorisations de déversement relatives aux établissements contrôlés seront rédigées. La mise en place du dispositif spécifique de conventions de mandat permettra d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité.

En parallèle, Versailles Grand Parc a lancé, depuis le milieu de l'année 2022, des campagnes annuelles de contrôles des installations d'assainissement non collectif situées sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de réaliser le contrôle réglementaire périodique de l'ensemble des installations existantes sur le territoire de l'Agglomération. Les contrôles ont déjà été réalisés sur les communes de Bougival, Buc, Noisy le Roi, Bois d'Arcy, Toussus le Noble et La Celle Saint-Cloud. Les contrôles sur les communes de Bièvres et Jouy-en-Josas sont en cours depuis 2024 et se poursuivront en 2025.

ANNEXE : COMPTES FINANCIERS UNIQUES